

Le libre-échange, la libéralisation et l'emploi des femmes au Québec

par

Dorval Brunelle, Elsa Beaulieu

et Philippe Minier

Rapport de recherche



Observatoire des Amériques
(OdA)



Alliance de recherche
IREF/Relais-femmes
(ARIR)



Fédération **des femmes** du Québec

Fédération des femmes du
Québec (Comité femmes et
mondialisation)

UQAM, 12 juillet 2004

Avant-propos

Présentation du *Rapport d'étape* daté du 10 novembre 2003

La présente recherche, initiée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), a été conduite sous l'égide de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) de l'UQAM. Peu de temps après avoir obtenu une première subvention de démarrage du *Programme d'aide financière à la recherche, à la formation et au transfert des connaissances* de l'ARIR, le Comité mis en place pour réaliser la recherche a convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'échéancier prévu au départ qui fixait le mois d'avril 2003 comme date de tombée pour la production d'un rapport de recherche. Cette échéance très serrée nous était imposée par les délais à l'intérieur desquels il avait été convenu d'organiser une vaste consultation populaire (une « *consulta* ») sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Par la suite, l'échéance de la *consulta* a beau avoir été repoussée à l'automne 2003, le délai supplémentaire ne nous aura pas permis de produire un premier rapport d'étape avant aujourd'hui. Il faut dire que le projet établissait au départ un lien serré entre la recherche et la formation, puisqu'il s'agissait

d'une démarche de recherche prévue sur un long terme devant alimenter la position de la FFQ au sein de la mobilisation-réorganisation actuelle des forces d'opposition à la ZLEA (Cap-Monde, RQIC, centrales syndicales, mouvement étudiant, AQOCI, coalitions régionales, continentales ...). Cette recherche qui produira du matériel à jour et original sur la question des femmes québécoises et de la globalisation des marchés aura notamment pour retombée immédiate d'alimenter une campagne d'éducation populaire, menée par la FFQ du mois de janvier à mars 2003, dont le but est d'outiller les femmes face à la CONSULTA, vaste consultation populaire sur la ZLEA, qui se déroulera en avril 2003 » (*Présentation du projet*, 11 octobre 2002).

En tant que responsable de la recherche, le soussigné saisissait très bien à la fois la nature de la contrainte imposée et la portée du mandat qui lui avait été confié. La formation des militantes et des militants a ses exigences propres et l'une d'elles est la mise à jour des informations. Or une des questions qui revient le plus souvent lors des formations, c'est précisément celle de savoir quels sont les *véritables* impacts du libre-échange. D'un côté, on prétend que la création d'emploi et l'accroissement des salaires sont intimement liés au libre-échange; de l'autre, on soutient, à l'inverse, que le libre-échange ne produit que du chômage et de l'exclusion. Qui a raison? À la vérité, et sans vouloir entrer dans un questionnement qui fait l'objet des tout premiers développements du *Rapport d'étape* lui-même, l'indécision dans laquelle nous plonge cette confrontation de points de vue opposés illustre au fond notre propre ambivalence vis-à-vis de la libéralisation des marchés en général. Car, d'un côté, en tant que consommatrice ou en tant que consommateur, nous sommes favorables, ou à tout le moins séduits par l'accroissement des choix et des opportunités, comme disent les économistes, mais de l'autre, en tant que travailleuse ou en tant que travailleur précaire, atypique, mis à pied, ou susceptible de l'être à tout moment, nous sommes profondément inquiets. Or, les chiffres sur les salaires

et l'emploi ne sont pas d'une grande utilité pour réduire les risques que nous encourons sous un régime de libre-échange et de libéralisation des marchés. Il fallait alors reprendre le problème de plus haut afin de voir et de faire voir d'où nous viennent les risques en question.

Il est bien sûr dommage que le rapport n'arrive pas à temps pour alimenter les formations menées dans le cadre de la *consulta* et, compte tenu de l'ampleur du problème, c'était sans doute inévitable. Cependant, la *consulta* n'est ni la première ni la dernière occasion qui nous sera donnée de mobiliser et de former nos militantes et nos militants sur les impacts de l'intégration économique à grande échelle. C'est pourquoi nous formulons le souhait que ce *Rapport d'étape* puisse servir à approfondir une réflexion d'ordre plus général concernant les impacts de la globalisation des marchés sur le travail et les conditions de vie des Québécoises. On verra à la lecture du rapport que, même si la question posée était très simple, et même si on peut en toute légitimité soutenir que le libre-échange et la politique de libéralisation des marchés accroissent les discriminations systémiques exercées à l'endroit des femmes en général, la démonstration du rapport entre les deux est difficile à établir. Nous avons donc cherché à expliquer et à rendre compte de cette difficulté; c'est pourquoi nous lui avons consacré autant de temps et d'espace. Par ailleurs, ce souci ne servait pas seulement des fins analytiques, il avait aussi des fins pédagogiques; c'est pourquoi nous avons voulu illustrer au moyen d'un schéma simple les relations et interrelations entre les différentes dimensions de la vie politique, économique et sociale. Si cette mise en perspective n'a pas encore donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre dans la présente recherche, elle permet en tout cas de mettre en lumière l'interdépendance entre le travail et la vie privée, interdépendance qu'il faudrait explorer dans des recherches ultérieures.

Le rapport est divisé en trois parties : la première est consacrée à des questions d'ordre théorique et méthodologique, la deuxième, à un bref survol des études portant sur les relations entre le libre-échange et l'emploi, ainsi qu'à une analyse d'ensemble des données récentes sur le sujet, et la troisième, enfin, est consacrée à l'analyse et au traitement de données générales sur l'emploi des femmes depuis l'entrée en vigueur du premier accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis à la fin des années quatre-vingts.

Je voudrais, en terminant, remercier très sincèrement Madame Micheline Cloutier-Turcotte pour l'aide précieuse qu'elle m'a fournie dans la mise en forme finale du rapport, une aide d'autant plus appréciée qu'elle a été consentie dans des délais très serrés et alors même qu'elle était déjà sollicitée de toute part.

Dorval Brunelle,
Département de sociologie
Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC)

Observatoire des Amériques (OdA)

Présentation de la *version finale* datée du 12 juillet 2004

Le Rapport d'étape daté du 10 novembre 2003 a été commenté lors de deux réunions tenues successivement à l'ARIR/UQAM et à la FFQ dans les semaines qui ont suivi son dépôt. À la suite de ces réunions, il a été convenu de préparer une version révisée qui tiendrait compte des commentaires faits en séance.

Je tiens en premier lieu à remercier Danielle Bellange, Gisèle Bourret, Francine Descarries, Lyne Kurtzman, membres du comité de travail responsable du suivi de la recherche, ainsi que Elsa Gallerand, pour leur lecture attentive de la version révisée du rapport. J'ai cherché, à partir des indications, commentaires et autres suggestions qui m'ont été fournis, à produire une version finale du projet, une tâche d'autant plus délicate que la recherche elle-même n'a pas encore été menée à terme. Cependant, nous avons convenu que le temps était venu, après un an et demi, de conclure la présente phase sans préjuger de la suite qui sera donnée au projet initial. Il s'agissait donc de préparer un document complet en lui-même susceptible de servir, entre autres choses, à des fins de formation et de mobilisation. C'est ce qui explique, et c'est ma seconde remarque, que le titre du rapport ait été changé afin d'éviter la méprise que le titre précédent ne manquait pas de créer. Il a ainsi été convenu que le rapport serait consacré à aborder une question centrale, celle de montrer en quoi et comment la relation entre le libre-échange, la libéralisation des marchés et l'emploi des femmes au Québec était une relation difficile à établir. Mais cette difficulté en elle-même est déjà intéressante et révélatrice. Elle est intéressante parce qu'elle montre bien que l'intégration économique en cours est un processus complexe qui affecte différemment le Nord et le Sud, les femmes et les hommes, les jeunes et les aînés, les nationaux et les étrangers, d'un côté, et elle révélatrice parce qu'elle reflète l'émergence de nouveaux enjeux qui sont liés à la relation très étroite qui a été établie par les économistes, ainsi que par les gouvernements, entre le libre-échange et la libéralisation, de l'autre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les deux termes ont été placés à la suite l'un de l'autre dans le titre.

La présente version ne diffère pas substantiellement de la précédente ni quant à la forme ni quant au fond. Sur le fond, j'ai modifié le début et j'ai ajouté des précisions concernant la distinction entre la mondialisation et la globalisation ; j'ai également cherché à intégrer dans l'analyse des éléments tirés des lectures qui m'ont été suggérées et, enfin, j'ai tenté d'accroître l'utilité pédagogique des schémas du « cadre général ». Sur la forme, en deuxième partie, les tableaux qui apparaissaient dans le corps du texte ont été déplacés en annexe et quelques-uns parmi eux ont été remplacés par des graphiques.

En terminant, je voudrais souligner l'apport de Marie Mazalto qui a participé à la recherche à ses tout débuts et à qui nous devons une première collecte de matériel bibliographique.

Enfin, je tiens à remercier très sincèrement Sylvain Bédard pour le magnifique travail de correction, de révision et de mise en forme finale du rapport, un travail d'autant plus apprécié que c'est grâce à lui que la version finale a pu être débarrassée des inévitables erreurs d'inattention et d'interprétation des résultats qui se glissent parfois dans des travaux faits à plusieurs.

D. B.

Table des matières

Avant-propos	i
Table des matières	v
<i>Figures</i>	vi
<i>Tableaux</i>	vii
1. Introduction	1
2. Cadre général.....	13
2.1. Question de méthode I : les impacts sur l'environnement normatif.....	21
2.2. Question de méthode II : les impacts sur l'emploi	25
3. Le commerce international et l'emploi.....	35
3.1. Études récentes.....	35
3.2. Interprétation des résultats	41
3.3. Conclusion.....	53
4. Les femmes et l'emploi	57
4.1. Portrait général de l'emploi des femmes au Québec de 1988 à 2002	57
4.2. Emplois selon le type de propriété de 1988 à 2002	62
4.3. Examen de l'emploi des femmes par secteur industriel	63
4.4. Le libre échange et l'emploi des femmes.....	87
5. Conclusion	91
<i>Recommandations</i>	94
Annexe – Tableaux	97
<i>Tableaux – Section 3</i>	97
<i>Tableaux – Section 4</i>	107
Lexique	125
Bibliographie.....	127

Figures

Figure 1 :	Emplois par type de propriété et par sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) ..	6
Figure 2 :	Le cadre de la mondialisation.....	14
Figure 3 :	Le cadre de la globalisation.....	15
Figure 4 :	Évolution de l'emploi par grand secteur (Québec, 1966-2002, en milliers) ..	45
Figure 5 :	Croissance de l'emploi de 1987 à 2001 par secteur (Québec, ordonné selon la croissance de l'effectif féminin).....	46
Figure 6 :	Emploi annuel moyen par sexe et par secteur (Québec, 2001, ordonné selon l'effectif féminin, en milliers)	47
Figure 7 :	Pourcentage de femmes dans l'emploi total par type de propriété (Québec, 1988-2002)	58
Figure 8 :	Proportion d'emplois à temps partiel par sexe (Québec, 1988-2002).....	59
Figure 9 :	Proportion de femmes par statut d'emploi et par permanence (Québec, 2002)	60
Figure 10 :	Emplois des femmes par secteur d'activité (Québec, 2001, en milliers)	64
Figure 11 :	Évolution comparée de l'emploi du secteur de la fabrication par rapport à l'emploi total (Québec, 1988=100)	68
Figure 12 :	Secteur de la fabrication - Proportion de femmes par permanence et statut d'emploi (Québec, 2002).....	70
Figure 13 :	Secteurs des biens non durables — Évolution comparée de l'emploi par sexe par rapport à l'emploi total (Québec, 1989=100).....	72
Figure 14 :	Secteur du vêtement - Emplois par sexe et par profession (Québec, 2002) ...	73
Figure 15 :	Commerce et commerce de détail – Emploi selon le sexe (Québec, 1988-2002)	74
Figure 16 :	Variation du nombre d'emplois pour les 4 secteurs des services choisis (Québec, 1988-2002, en milliers).....	76
Figure 17 :	Secteur de la finance et de l'assurance - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)	78
Figure 18 :	Secteur de l'immobilier et de la location - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)	79
Figure 19 :	Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes	82
Figure 20 :	Secteur de la gestion d'entreprise, des services administratifs et des autres services de soutien - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)	84
Figure 21 :	Secteur de l'hébergement et de la restauration - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002).....	86

Tableaux

Tableau 1 :	Principaux secteurs d'importation et d'exportation (Québec, 2001).....	29
Tableau 2 :	Emplois par secteur d'activité (Québec-Canada, 1987-2002, , en milliers, en ordre d'importance en termes d'emploi au Québec)	42
Tableau 3 :	Salaire et heures hebdomadaires et salaire horaire moyen par secteur d'activité (Canada, 2001, en ordre croissant de salaire hebdomadaire)	43
Tableau 4 :	Liste comparative des <i>secteurs dynamiques</i> au Canada et au Québec	48
Tableau 5 :	Évolution comparative de l'emploi des secteurs dynamiques (Québec, 1993-2002).....	49
Tableau 6 :	Évolution comparative de l'emploi des secteurs dynamiques (Canada, 1987-2002).....	49
Tableau 7 :	Principaux secteurs de réexportation retenus	52
Tableau 8 :	Indicateurs choisis par grands secteurs (Québec, 1988-1994-2002).....	65
Tableau 9 :	Emplois (total et féminins) et taux de participation des femmes selon le secteur d'activité (Québec, 2002)	66
Tableau 10 :	Emplois selon le secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)	97
Tableau 11 :	Emplois selon le secteur d'activité (Québec, 1987-2002, en milliers).....	98
Tableau 12 :	Revenu hebdomadaire moyen par secteur d'activité (Canada, 1987-2001, dollars canadiens courants).....	99
Tableau 13 :	Nombre moyen d'heures travaillées par secteur d'activité (Canada, 1987-2001).....	99
Tableau 14 :	Emplois par grand secteur économique (Québec, 1966-2002, en milliers)..	100
Tableau 15 :	Emplois par grand secteur économique (Canada, 1978-2001, en milliers)..	100
Tableau 16 :	Emplois des femmes par secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)	100
Tableau 17 :	Emplois des hommes par secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)	100
Tableau 18 :	Emplois des femmes par secteur d'activité (Québec, 1987-2001, en milliers)	102
Tableau 19 :	Emplois des hommes par secteur d'activité (Québec, 1987-2001, en milliers)	103
Tableau 20 :	Comparaison des principaux secteurs dynamiques et des autres secteurs en matière d'emploi (Québec, 1993-2002, en milliers).....	104
Tableau 21 :	Comparaison des principaux secteurs dynamiques et des autres secteurs en matière d'emploi au (Canada, 1987-2001, en milliers)	105
Tableau 22 :	Emplois par région administrative (Québec, 1987-2002, en milliers)	105
Tableau 23 :	Emplois dans les principaux secteurs de réexportation (Québec, 1993-1998, en milliers).....	106
Tableau 24 :	Emplois dans les principaux secteurs de réexportation et de commerce intra-firmes (Canada, 1987-2001, en milliers)	107

Tableau 25 :	Emplois selon le type de propriété et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0011	107
Tableau 26 :	Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers)EPA 282-0008.....	108
Tableau 27 :	Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079	108
Tableau 28 :	Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0079	109
Tableau 29 :	Emplois selon le secteur d'activité, le type de propriété et le sexe (Québec, 1988 et 2002, en milliers) EPA 282-0011	110
Tableau 30 :	Emplois selon le secteur d'activité et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0011	111
Tableau 31 :	Secteur de fabrication – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	113
Tableau 32 :	Secteur de la fabrication - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071.....	113
Tableau 33 :	Secteur de la fabrication – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079.....	114
Tableau 34 :	Secteur de la fabrication des biens non-durables – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008	114
Tableau 35 :	Secteur de la fabrication de vêtements - Population active totale selon le sexe (Québec, 1986-2001).....	114
Tableau 36 :	Secteur de la fabrication de vêtements - Portrait socio-démographique (Québec, 1996, en milliers).....	115
Tableau 37 :	Secteur de la fabrication de vêtements – Emplois selon la profession et le sexe (Québec, 1996) (Recensement 1996)	116
Tableau 38 :	Secteur du commerce - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	116
Tableau 39 :	Secteur du commerce - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002)(EPA 282-0071)	117
Tableau 40 :	Secteur du commerce – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997- 2002, en milliers) EPA 282-0079.....	117
Tableau 41 :	Secteur du commerce de détail - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	118
Tableau 42 :	Secteur de la finance et des assurances - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	118
Tableau 43 :	Secteur de l'immobilier et de la location - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	119
Tableau 44 :	Secteurs finances-assurances et immobilier-location - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071	119
Tableau 45 :	Secteurs finances-assurances et immobilier-location – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079....	120

Tableau 46 :	Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008	120
Tableau 47 :	Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071	121
Tableau 48 :	Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079	121
Tableau 49 :	Secteur de la gestion d’entreprise, des services administratifs et autres services de soutien - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008.....	122
Tableau 50 :	Secteur de la gestion d’entreprise, des services administratifs et autres services de soutien - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071.....	122
Tableau 51 :	Secteur de la gestion d’entreprise, des services administratifs et autres services de soutien – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079.....	123
Tableau 52 :	Secteur de l’hébergement et des services de restauration – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008 .	123
Tableau 53 :	Secteur de l’hébergement et des services de restauration – Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071	124
Tableau 54 :	Secteur de l’hébergement et des services de restauration – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079....	124

1. Introduction

L'enquête sur la population active confirme une tendance lourde qui remonte à la Deuxième Guerre, à savoir l'accroissement de la place des femmes sur le marché du travail rémunéré. Au Canada, le *taux de participation* des femmes passe de 35,6 % de la main d'œuvre totale en 1976, à 44,3 % en 1998, à 45,4 % en 2002 et à 46,3 % en 2003. Cette année-là, au Québec, le *taux d'emploi* des femmes est de 54,6 % alors qu'il est de 65,6 % pour les hommes. Même si les femmes continuent de constituer moins de la moitié de la population occupant un emploi à temps plein, le rattrapage progresse de manière soutenue. Si l'on devait s'en tenir à ce seul indicateur, sans pousser plus loin l'analyse, il faudrait conclure que la double ouverture de l'économie québécoise, la première engagée dans la foulée de la libéralisation du marché du travail, la seconde découlant de l'adoption d'une politique libre-échangiste, a des effets bénéfiques sur la participation des femmes au marché du travail.

Or, l'établissement d'un lien positif entre la libéralisation des marchés et la croissance de l'emploi des femmes ne devrait pas suffire à établir la légitimité et la validité de la politique en question, essentiellement parce qu'il faut aussi tenir compte des conditions d'emploi, c'est-à-dire du temps complet ou du temps partiel, et de la rémunération. De plus, comme nous le verrons, on ne peut pas se contenter d'estimations d'ensemble sans tenir compte des secteurs, des régions, ainsi que des différences de taux d'activité entre la main-d'œuvre étrangère et la main-d'œuvre nationale. Sur ce dernier point, il est intéressant de rappeler les conclusions d'une étude récente qui place le Canada parmi les cinq pays membres de l'OCDE qui ont le plus grand écart de taux d'activité des femmes étrangères par rapport aux femmes *nationales*¹. Ce qui revient à dire qu'il peut s'avérer trompeur de travailler à partir de moyennes générales et qu'il faut avoir le souci de délimiter des ensembles cohérents sur le plan normatif et de cerner des cohortes précises au niveau organisationnel, une double démarche qui devrait permettre de mieux repérer les effets discriminants des politiques de libéralisation.

Cependant, à ces mises en garde méthodologiques s'en ajoute une autre, de nature institutionnelle celle-là, qui touche aux rôles respectifs joués et assumés par les secteurs publics et privés de l'économie. Afin de saisir et d'incorporer cette dimension à l'analyse, il faudra chercher à établir en quoi et comment la remise en cause du partage des responsabilités entre

¹ OCDE, *Statistiques sur les taux de participation et taux de chômage des nationaux et des étrangers par sexe dans quelques pays de l'OCDE*, moyenne 2001-2002. Cependant, il convient de souligner que l'étude en question ne portait que sur 17 des trente membres que compte l'organisation.

les sphères publiques et privées de l'économie, sanctionnée par les politiques de libéralisation mises en œuvre par les gouvernements, peut avoir des incidences importantes sur l'emploi des femmes, sa stabilité, sa précarité et sa rémunération, d'une part, puis sur le rapport entre travail rémunéré et le travail domestique non rémunéré, d'autre part.

Même si le libre-échange et la libéralisation du marché du travail ont des incidences positives sur les taux de participation des femmes à la main-d'œuvre active, tout comme en son temps en avait eu le providentialisme, nous partirons de l'hypothèse générale selon laquelle la sanction d'une économie politique de libéralisation systématique des marchés des biens, des services et du travail multipliera *dans l'ensemble* les discriminations exercées à l'endroit des femmes sur le marché du travail. En d'autres termes, plus la libéralisation sera étendue et profonde, plus les différenciations entre groupes, entre secteurs et entre régions, tout comme les différenciations à l'intérieur des groupes, des secteurs et des régions, devraient augmenter.

L'hypothèse générale repose sur l'idée qu'une économie politique de type providentialiste, c'est-à-dire une politique économique et sociale qui intervient positivement sur le rapport salarial et qui inscrit ses interventions en lien avec les autres dimensions de la vie des femmes en société, s'avère *dans l'ensemble* plus avantageuse pour ces dernières et que, *a contrario*, une politique axée sur la libéralisation sans frein des marchés intérieurs et extérieurs aura des effets discriminatoires importants à l'encontre des femmes. Nous partons ainsi de l'idée de base selon laquelle le libre-échange et la libéralisation des marchés s'inscrivent en rupture par rapport à l'économie politique sanctionnée sous l'égide du providentialisme. Cela dit, il ne s'agit pas du tout d'accorder au modèle d'État-providence plus de crédibilité qu'il n'en mérite, car l'évolution constante du taux de participation des femmes à la main d'œuvre active montre à quel point le cadre de développement social inspiré du schéma de William Beveridge n'a pas résisté à l'épreuve des faits. En effet, le modèle providentialisme inspiré de Beveridge prévoyait restaurer, après l'épisode de la Deuxième Guerre, une division sexuelle du travail fondée sur l'institutionnalisation de la séparation entre travail rémunéré et travail domestique non rémunéré, une séparation qui reposait sur une distinction centrale entre la main d'œuvre *active* et la main d'œuvre *inactive*. Or, étant donné que ce schéma a eu une très grande influence sur le modèle canado-qubécois de développement, il est important d'y revenir et de l'expliquer rapidement. Nous serons alors mieux à même de voir quel sens donner au fait que le providentialisme a eu des effets bénéfiques sur l'emploi des femmes et, du coup, nous serons en mesure de saisir le sens et la portée de la discontinuité entre les modèles providentialiste et néo-libéral que nous avons introduite dans notre hypothèse générale.

Le providentialisme

Pour comprendre la démarche, il importe de rappeler que le providentialisme instauré dans l'immédiat après-guerre visait essentiellement une triple reconstruction, et non pas seulement une double reconstruction, comme on le soutient encore trop souvent dans la littérature spécialisée. En effet, ce providentialisme visait :

- la reconstruction de l'économie nationale,
- la reconversion des entreprises nationales
- et la reconstitution des cellules familiales².

Le premier objectif visait essentiellement à remettre sur ses pieds une économie nationale dévastée par la guerre. Il s'agissait alors de mener cette reconstruction à deux niveaux, au niveau externe et au niveau interne. Au niveau externe, il fallait réévaluer les liens commerciaux entretenus durant les hostilités de manière à les réorienter en fonction de la poursuite de nouveaux objectifs économiques, tandis que, au niveau interne, il fallait promouvoir toute une série de reconversions au terme desquelles l'économie, centrée jusque-là sur la poursuite d'objectifs militaires, serait amenée à s'engager dans une production civile et à faire place désormais aux besoins civils. Le deuxième objectif reprend et prolonge le premier au niveau micro-économique, c'est-à-dire au niveau des entreprises et des firmes, qui doivent l'une après l'autre s'ajuster aux exigences de la reconstruction là où les économies ont été dévastées, ou aux exigences de la reconversion vers des activités civiles dans les autres cas.

Cependant, l'objectif de reconversion économique en recouvrait un autre, un objectif social, en vertu duquel il s'agissait également de pourvoir aux besoins d'insertion sur le marché du travail des soldats démobilisés, alors même que les femmes avaient été en grand nombre incitées à joindre la main d'œuvre rémunérée dans les usines d'armement et dans les services durant la guerre. C'est ainsi que le troisième objectif prend tout son sens puisqu'il s'agissait *à la fois* de favoriser le retour des femmes au foyer et de relancer la natalité, deux objectifs liés qui visaient à recomposer des unités familiales passablement fragilisées par la guerre elle-même, d'une part, à relancer la natalité dans des contextes caractérisés, guerre oblige encore une fois, par d'importants déficits démographiques, d'autre part. On voit alors à quel point il y avait, aux niveaux théorique et programmatique en tout cas, un lien serré entre les deuxième et troisième objectifs poursuivis par le providentialisme dans l'après-guerre. C'est pourquoi l'État providence déploiera son action selon deux grands axes, l'axe de la *production* et l'axe de la

² L'argument qui suit prolonge les réflexions développées dans Brunelle, 2003, chapitre 2. Voir aussi, Brunelle, 1997, chapitre 1 (« La société civile et l'exclusion des femmes »), p. 41-57.

reproduction, deux fonctions qui permettent de lier la croissance économique d'après-guerre et le « *baby-boom* ».

Prenant appui sur cette articulation entre économie et démographie, l'approche *beveridgienne* du providentialisme sanctionnera une distinction de base entre « aptes » et « inaptes » au travail rémunéré qui devait avoir pour effet de renforcer la division sexuelle du travail en vertu de laquelle l'emploi rémunéré serait réservé aux hommes, tandis que les femmes se consacraient aux tâches et travaux domestiques non rémunérés. Cependant, au-delà de la natalité, il s'agissait bien sûr de mettre en opération un *cercle vertueux* qui aurait lié entre eux de manière serrée et complémentaire l'État, l'entreprise et la famille, en tant qu'unités économiques de base concourant chacune à leur façon à la production, à la consommation et à la reproduction de l'économie nationale.

Les deux programmes centraux du providentialisme, *l'assurance sociale* et *l'assistance sociale*, étaient destinés respectivement à la main d'œuvre active et à la main d'œuvre inactive. *L'assurance sociale* devait permettre de pourvoir aux besoins de la première catégorie grâce au maintien de la rémunération en cas de chômage ou d'accident, tandis que *l'assistance sociale* devait venir en aide à la seconde en apportant un soutien au travail domestique non rémunéré. Les prestations permettaient ainsi de consolider et de renforcer cette unité économique de consommation et de reproduction qu'était la famille, tout en raccordant et en intégrant ses fonctions économiques à celles des deux autres institutions, l'entreprise et l'État. De plus, les familles ou mieux, les ménages, jouaient ainsi un rôle important au niveau macro-économique dans le maintien de la demande solvable. Cependant, en liant comme ils l'ont fait les notions d'*actif* et d'*inactif* au travail rémunéré et au maintien des rapports sociaux de sexe dans la sphère domestique de production et de reproduction, les fondateurs du providentialisme ont ainsi cherché à consolider et à renforcer une division sexuelle du travail, un objectif qui s'est avéré passablement contradictoire du fait que les femmes, loin de se cantonner dans des travaux domestiques, ont été de plus en plus contraintes ou désireuses de rejoindre les rangs de la main d'œuvre active.

Mais si, en amont et dans le meilleur des cas, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail illustre à la fois leur affranchissement face aux tutelles des pères et des époux, de même que leur émancipation face aux cadres normatifs et institutionnels qui façonnaient les rôles dans lesquels elles étaient confinées auparavant, il s'en faut de beaucoup pour que, en aval, leur incorporation au marché du travail ait opéré sans entraves et sans discriminations. C'est ce qui explique que la répartition des femmes dans l'emploi ne se soit pas faite de manière

homogène, avec le résultat que l'accroissement de la main-d'œuvre féminine varie selon les grands secteurs économiques et que les femmes se retrouvent en grand nombre dans le secteur des services, et surtout, dans les services publics. En ce sens, la politique sociale sanctionnée sous l'égide de l'État-providence a joué un rôle passablement contradictoire pour les femmes, puisqu'elle a contribué à renforcer la division sexuelle sur le marché du travail entre travail rémunéré et travail domestique non rémunéré, d'une part, tout en facilitant l'insertion des femmes sur le marché du travail dans certains secteurs publics de l'économie nationale, d'autre part³.

Le néolibéralisme

Dans la foulée de la sanction d'une économie politique de type néo-libéral, nous assistons à une remise en cause profonde des politiques *d'assurance sociale* et *d'assistance sociale* adoptées sous l'égide de l'État-providence. Une des premières conséquences de ce réalignement programmatique se retrouve au niveau de l'emploi où l'on assiste désormais à une nette progression de l'emploi féminin aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé de l'économie. Ainsi, comme l'illustre la figure suivante, le nombre total des femmes dans le secteur public passe de 368 600 en 1994 à 433 400 en 2002, alors que celle des hommes baisse de 330 000 à 307 400 entre ces deux dates, tandis que dans le secteur privé, leur nombre total passe de 864 500 en 1994 à 1 049 800 en 2002, alors que le nombre d'hommes croît de 1 117 200 en 1994 à 1 327 300 en 2002.

3 Nous utiliserons l'expression « division sexuelle du travail » pour désigner ces deux processus, à savoir la sexisation de la différence entre travail rémunéré et travail non-rémunéré, et la différenciation établie entre certains emplois dans le secteur public, qui seraient surtout réservés aux femmes, et les autres.

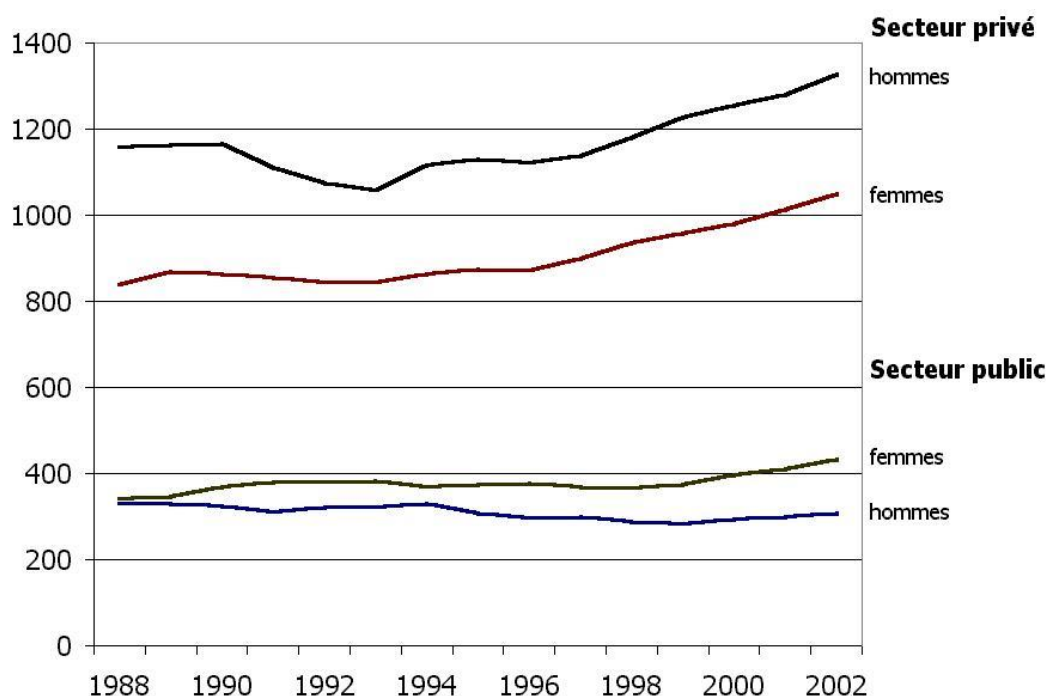


Figure 1 : Emplois par type de propriété et par sexe (Québec, 1988-2002, en milliers)⁴

Il semblerait donc, en première analyse, que le taux de participation des femmes soit en nette progression dans le secteur public et qu'il progresse également en termes relatifs dans le secteur privé de l'économie. Faut-il conclure de ces données que la période qui court depuis la remise en question du providentialisme a contribué à l'accroissement de l'emploi des femmes dans le secteur public et qu'il a également amélioré leur position dans le secteur privé ? En fait, on voit plutôt que l'accroissement de la participation des femmes à la main-d'œuvre active rémunérée est un processus qui s'inscrit dans la longue durée avec le résultat qu'il serait trompeur d'accorder un poids déterminant soit providentialisme soit au néo-libéralisme.

À la vérité, ces chiffres montrent à quel point il peut s'avérer risqué de lier directement providentialisme ou néo-libéralisme à la question de la création d'emploi, tout comme, à l'inverse, il serait hasardeux d'établir un lien serré entre ces deux cadres et la perte d'emplois. Les deux cadres institutionnels et normatifs en question auraient moins d'incidence sur la création d'emplois en tant que telle, mais davantage d'incidence sur les lieux, les secteurs et les domaines dans lesquels ces emplois sont créés, d'une part, sur l'encadrement normatif ou sur l'absence d'encadrement normatif entourant le rapport salarial, d'autre part. En ce sens, les mécanismes de création ou de destruction d'emplois dépendent de plusieurs facteurs

⁴ Voir Tableau 25.

économiques internes et externes, de sorte que la politique économique sanctionnée au niveau *national* joue tout au plus un rôle de variable de renforcement de tendances qui sont déterminées par des facteurs macro ou micro économiques sur lesquels les acteurs politiques et le pouvoir public ont plus ou moins de prise.

C'est ainsi que, à l'occasion du passage d'un cadre institutionnel et normatif providentialiste à un cadre néo-libéral, à part l'enjeu du rapport entre travail rémunéré et travail domestique non rémunéré, c'est-à-dire l'enjeu de la double tâche et de la double journée de travail qui demeure inchangé d'un cadre à l'autre, et en s'en tenant au strict niveau de la main d'œuvre *active*, il faut relever deux tendances inquiétantes :

- la première est liée au phénomène de l'hétérogénéité croissante des marchés du travail et à l'accroissement du travail dit « atypique » qui passe de 26 % à 30,6 % de l'emploi total au Québec entre 1988 et 1998, un processus qui affecte surtout l'emploi des femmes;
- la seconde tendance, qui découle de la précédente, est celle de l'accroissement des écarts de salaire entre secteurs et à l'intérieur des secteurs.

En somme, si le libre-échange et la libéralisation des marchés conduisent à la création d'emplois pour les femmes, ce résultat ne devrait pas servir de critère unique à partir duquel il conviendrait d'évaluer une politique économique d'inspiration néo-libérale.

Et puisque la mise en place du cadre providentialiste dans l'immédiat après-guerre a eu des conséquences importantes sur la division sociale du travail entre les femmes et les hommes, nous allons reprendre le même genre d'hypothèse cette fois-ci. Cependant, la libéralisation du marché du travail et des échanges, de même que le libre-échange, ne s'inscrivent pas dans le prolongement du providentialisme, mais bien en rupture par rapport à lui. Si la politique économique appliquée sous l'égide de l'État-providence avait contribué à renforcer la division sexuelle entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré, elle avait également permis d'accroître la présence des femmes dans le secteur public, un secteur où, grâce à la syndicalisation, les écarts de revenus entre hommes et femmes avaient en partie pu être comblés. En revanche, faute de protection syndicale ou normative adéquate, on peut s'attendre à ce que la libéralisation du marché du travail ait des incidences négatives, non seulement sur les écarts de revenus, mais également sur la solidarité dans les milieux de travail et sur la solidarité entre collectifs de travailleurs et de travailleuses.

Dans le prolongement de la question posée concernant l'impact de la libéralisation des échanges sur l'emploi des femmes, une économie politique qui s'inscrirait en dehors des paramètres de l'État-providence devrait avoir un impact majeur sur la division sociale du travail entre les femmes et les hommes. Cet impact serait lié à deux modalités

particulières de retrait de l'État-providence : *premièrement*, à la baisse de la protection normative de l'État et, plus spécifiquement, à la baisse de la protection syndicale ; *deuxièmement*, à l'extension d'un travail de substitution rémunéré à l'intérieur des rapports domestiques de production et de reproduction.

En d'autres termes, les impacts négatifs de la libéralisation et du libre-échange seraient liés à l'élimination des stabilisateurs normatifs et institutionnels instaurés par l'État providence, une élimination qui conduirait à la fragmentation *d'un marché* en plusieurs marchés du travail et ce, jusqu'à l'intérieur de la sphère privée de production et de reproduction.

L'emploi des femmes

Des analyses comme celle de Altvater et Mahnkopf rappellent que « le changement structurel en cours à la faveur des activités de services a provoqué une féminisation de la force de travail » (2002, p. 247) et que, à son tour, ce changement s'accompagne d'une redistribution entre travail rémunéré et travail domestique non rémunéré pour les femmes. Cependant, les auteurs soulignent que cette tertiarisation n'a pas modifié de manière substantielle la ségrégation sur la base du sexe à l'intérieur du marché du travail. Témoigne de ceci le fait que l'accès des femmes à des postes de commandes dans les banques, les assurances et le commerce n'a pas conduit à une amélioration générale de leur statut, essentiellement parce que, à qualification égale, ces promotions sont beaucoup moins fréquentes qu'elles ne le sont pour les hommes. Par ailleurs, le développement des nouvelles méthodes de « gestion des ressources humaines », ainsi que la mise au point de nouveaux modes de rémunération fondés non plus sur le nombre d'employés subalternes, mais sur les profits générés, « pourrait modifier considérablement la répartition du travail entre les sexes à l'intérieur de la branche de production » (Altvater et Mahnkopf, 2002, p. 249). En Europe communautaire, en particulier, ces orientations et ces nouvelles méthodes ont conduit au recul du travail féminin dans les bureaux et les administrations et, au cours des années quatre-vingt, à une nette réorientation en direction des tâches dites « de femmes », comme les services sociaux, les garderies, les centres d'hébergement, la santé et l'éducation (*ibidem*).

La privatisation des services publics a des effets néfastes sur les conditions de travail, sur la rémunération et, par conséquent, sur les conditions de vie des femmes. En effet, si les dépenses de l'État sont réduites par suite de la réduction des dépenses en personnel dans le secteur des services publics, la demande de services sociaux, d'assistance ou d'éducation (qui est à la fois

condition et conséquence de la croissance du travail féminin rémunéré) ne pourra être satisfaite par le secteur privé à moins de réduire considérablement les prix des services en question.

En ce sens, les programmes politiques qui appuient une plus grande expansion du secteur privé dans le domaine social afin de surmonter la crise de l'emploi, conduiraient au renforcement d'un type de travail essentiellement féminin où les salaires sont bas.

Nous entrerions ainsi dans un cercle vicieux où les familles, et surtout les familles monoparentales, qui ont besoin d'une garderie, d'une travailleuse à domicile ou d'une infirmière chercheront à se procurer ces services à des coûts suffisamment bas pour pouvoir les défrayer à même les rémunérations que les mères, les filles ou les conjointes pourront toucher en se libérant des tâches domestiques qu'elles auraient assumées bénévolement. Le retrait de l'État-providence aurait donc pour effet de pousser les femmes vers le marché des emplois de services peu rémunérés. Ainsi, à la différence de ce qui se produit pour les postes occupés par les hommes dans le secteur des services aux entreprises et des services financiers, où on assiste au déclin du travail peu qualifié et à une demande accrue pour le travail hautement qualifié, dans le secteur tertiaire où prédominent les femmes, il se passerait exactement l'inverse, c'est-à-dire qu'on assisterait à une demande croissante de travail peu qualifié et au déclin du travail qualifié.

L'idée de substitution d'un travail rémunéré extérieur à un travail non rémunéré assumé à l'intérieur de l'espace domestique, pourrait jouer un rôle important dans le processus de déqualification de la main-d'œuvre féminine dans le secteur privé de l'économie. Ceci nous conduit à formuler une première hypothèse subsidiaire selon laquelle l'obligation de retour vers le marché du travail imposé aux femmes qui assument des responsabilités domestiques non rémunérées contraindrait ces dernières à devoir se procurer ces services de remplacement à des coûts inférieurs à la rémunération qu'elles commandent sur le marché du travail. Cette contrainte contribuerait à mettre en place une spirale de la déqualification du travail des femmes dans le secteur des services de substitution aux tâches domestiques non rémunérées.

Au demeurant, la transformation des processus de production et le recours à la *production en flux tendu* (« *just-in-time* ») induit des transformations profondes dans les modes de gestion de la main-d'œuvre, puisque cette production exige désormais que la force de travail elle-même soit gérée en flux tendu. En effet, la production en flux tendu doit permettre d'ajuster les niveaux et les rythmes de la production aux besoins d'approvisionnement sur un marché intermédiaire ou sur un marché final. Cette stratégie vise, entre autres choses, à réduire au

minimum les coûts d'entreposage et de stockage en ajustant la gestion des processus de production directement sur les signaux du marché et en fonction de la demande. Dans ces conditions, le recours aux nouvelles formes d'encadrement et de rémunération de la force de travail, ainsi que le recours au travail atypique, seraient en partie imputables aux transformations en cours au sein des processus de production eux-mêmes.

Une seconde hypothèse subsidiaire nous conduirait à poser que le passage à une gestion du travail à flux tendu dans certains secteurs de production aurait un impact plus important sur la main-d'œuvre féminine que sur la main-d'œuvre masculine. En lien avec cette hypothèse, et à cause de la situation précaire dans laquelle les femmes se retrouvent, ce type de gestion de la main d'œuvre aurait des effets encore plus dommageables sur les travailleuses étrangères.

Pour atteindre ces objectifs et vérifier ces hypothèses, le présent rapport part de l'idée générale selon laquelle c'est moins le libre-échange en tant que tel qui est la cause première des transformations intervenues au sein du marché du travail, mais que c'est plutôt l'application d'une nouvelle économie politique de libéralisation des échanges dans tous les domaines et à tous les niveaux qui explique les transformations intervenues dans les conditions d'emploi et de rémunération des femmes. En ce sens, dans le contexte actuel, et contrairement à ce qui pouvait prévaloir par le passé, une politique commerciale libre-échangiste représente ni plus ni moins que le prolongement vers l'extérieur d'une politique de libéralisation des marchés intérieurs. Si le présent rapport ne permet pas de valider toutes les hypothèses formulées au départ, il devrait fournir les éléments indispensables en vue de la poursuite de la recherche et l'atteinte de cet objectif.

Présentation du rapport

Pour des raisons de priorité et pour des raisons de stratégie, nous avons décidé de nous concentrer sur quelques aspects de la dimension macro-économique du problème et nous avons remis à plus tard l'étude des autres dimensions. Les aspects retenus portent sur l'emploi en général et sur l'emploi des femmes, en particulier.

Le rapport est divisé en trois parties portant respectivement sur le cadre général d'analyse, sur l'interprétation de données statistiques générales et, enfin, sur l'interprétation de données sur les femmes et l'emploi. Les développements proposés en première partie apparaissent indispensables afin de bien situer les enjeux et la problématique de la question. C'est une question à la fois difficile et complexe, essentiellement parce que les théoriciens et autres

analystes parviennent mal à dégager les multiples répercussions des transformations en cours sur les différentes sphères ou sur les niveaux économique, politique, social et domestique qui constituent une société. Nous avons donc choisi de présenter un schéma simplifié de cette réalité pour mettre en lumière les impacts de la libéralisation sur les différentes sphères ou niveaux. Par la suite, nous avons cru utile de nous attarder sur deux questions de méthode portant respectivement sur les enjeux de l'ajustement juridique et sur l'impact du libre-échange sur l'emploi, afin de cerner davantage la nature du problème auquel nous faisons face et afin de prendre la mesure des limites inscrites dans les instruments dont nous disposons pour répondre à la question posée.

En deuxième partie, nous effectuerons un bref survol de la littérature économique consacrée à la mesure de l'impact du libre-échange sur l'emploi. Il s'agira à cette occasion de présenter les grandes lignes de l'évolution du marché du travail ces dernières années, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, de la division du travail selon les sexes à l'intérieur des grands secteurs de l'économie.

En troisième partie, enfin, nous allons nous concentrer sur le travail des femmes et étudier plus en détail les caractéristiques de l'emploi féminin dans certains secteurs choisis, de même que l'évolution de l'emploi depuis l'entrée en vigueur d'un premier accord de libre-échange en 1989. En conclusion, nous ferons quelques recommandations en vue de compléter la recherche. Il y a dès lors un lien et une articulation entre ces trois parties, puisque nous commencerons par traiter de questions d'ordre méthodologique, après quoi nous aborderons la dimension macro-économique du problème sous deux aspects, un aspect général et un aspect plus particulier, où il sera davantage question du travail des femmes. Cette division dans le domaine de la macro-économie nous est imposée par l'instrument statistique utilisé. C'est pourquoi, comme nous le verrons en conclusion, nous proposons d'avoir recours aux données de recensement pour compléter l'analyse.

2. Cadre général

Avant d'étudier les impacts du libre-échange et de la libéralisation des marchés des biens, des services et du travail sur l'emploi des femmes, il faut effectuer un certain nombre de mises au point. En effet, on ne pourra pas faire avancer la réflexion sur une relation aussi complexe sans préciser le sens des mots au point de départ et sans mettre un peu d'ordre dans l'enchaînement des raisonnements. L'idée d'établir une distinction de base entre les notions de globalisation et de mondialisation peut s'avérer utile à cet égard, surtout si elle nous permet d'établir quelques différences de fond entre deux processus d'intégration économique et social.

Si la notion de « mondialisation » renvoie d'abord et avant tout à un cadre inspiré de celui qui a été mis en place au lendemain de la Deuxième Guerre, la notion de « globalisation » renverrait quant à elle à un cadre alternatif en cours de définition et d'élaboration. Le cadre de théorisation et d'opération propre à une vision mondiale était essentiellement universel et, en ce sens, il était inclusif à deux niveaux : au niveau international, il était formé de tous les États-nations appartenant au *concert* des nations; au niveau national, il incluait tous les individus faisant partie de l'État-nation. En revanche, le cadre théorique et programmatique de la globalisation oppose la sélectivité et le *libre* choix entre partenaires à l'universalité de principe qui prévalait auparavant. Il s'agit donc de renoncer à la sanction d'un principe d'universalité abstrait qui, par définition, aurait dû promouvoir une certaine mise à niveau des conditions, au profit d'une adhésion sélective et consentie à l'intégration économique, politique, sociale et culturelle. Aux yeux des défenseurs d'une approche dite « globale », la sanction d'une politique de libre-échange à deux ou à plusieurs apparaît plus souhaitable et plus efficace qu'une négociation multilatérale qui serait, par nécessité, plus diluée ou plus accommodante. Dans le même ordre d'idées, on préférera recourir à une approche sélective et consensuelle en matière de politiques sociales, au lieu de sanctionner et d'imposer une universalité qui mettrait sur un même pied les bénéficiaires consentants et les réticents, les méritants et les autres, etc. Ce ne sera pas un des moindres paradoxes de cette façon de voir que de conduire à la défense et à la promotion de l'inégalité, y compris de l'inégalité salariale et de rémunération, en tant que pur et simple reflet des différences de capacités, de mérites et de talents entre des individus sur *les* marchés de l'emploi.

Autant le cadre de la mondialisation reposait sur des délimitations claires entre l'international et le national, entre le public et le privé, autant le cadre théorique et programmatique de la globalisation repose sur le recours au décloisonnement systématique de ce qui sépare l'international du national, le public du privé, comme moyen privilégié de favoriser et d'accélérer la croissance économique. En ce sens, la libéralisation, la déréglementation, la

privatisation, les partenariats public-privé et la flexibilisation des marchés de capitaux, de services et de main-d'œuvre constituent et représentent autant de manières différentes d'atteindre un éventuel et illusoire décloisonnement intégral des économies et des sociétés grâce à leur dissolution dans le marché. Ce sont ces différences entre deux modes de construction et de constitution d'un espace national de production avec leurs grandes fonctions économiques, politiques et sociales que nous avons voulu schématiser en présentant successivement les schémas ci-dessous. La première figure met en lumière une certaine manière de penser la complémentarité interne, tandis que la seconde met en lumière le rôle des déterminants externes sur l'espace intérieur.

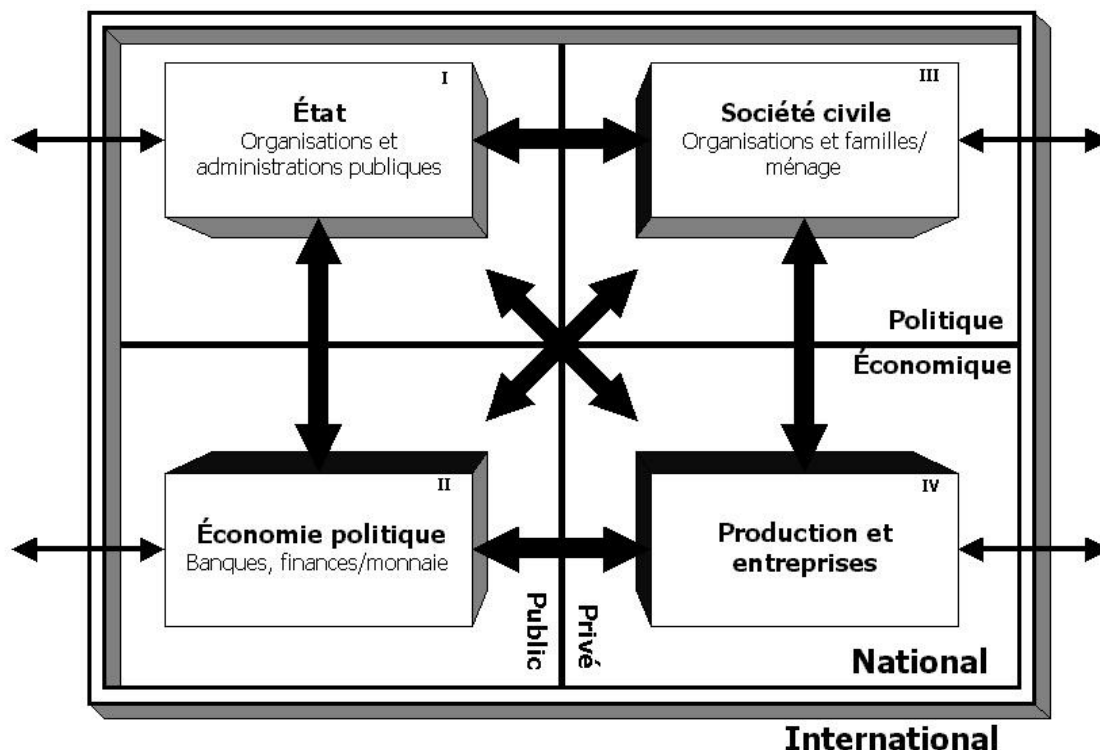


Figure 2 : Le cadre de la mondialisation

Le carré du haut à gauche (I) représente l'État, les administrations et les organisations publiques ; celui du bas (II), les grandes organisations économiques publiques et la gestion macro-économique; en haut à droite (III), les organisations de la société civile (OSC) et les ménages ou, si on préfère, les familles et, enfin, en bas (IV), les entreprises et la gestion au niveau micro-économique. Toutes et chacune des institutions, des organisations, des

associations et des entreprises publiques et privées, y compris les ménages et les familles, sont ainsi placés dans l'une ou l'autre des quatre cases.

Ceci posé, on peut lire les figures de plusieurs façons. On peut distinguer, en traçant un axe vertical qui découpe le grand carré en deux parties, dans le rectangle de gauche, un domaine public, celui de la politique (I) et de la macroéconomie (II) d'un côté, et dans le rectangle de droite, un domaine privé, celui de la société civile, avec ses OSC et ses familles (III) et celui des entreprises (IV), de l'autre. On peut également distinguer, en traçant un axe horizontal cette fois, entre un domaine du pouvoir et du politique au sens strict, pouvoir public et pouvoir privé, en haut, et un domaine de l'économie, macro-économie et micro-économie avec leurs indicateurs de performance et la loi du profit, en bas. Bien sûr, il ne faut pas forcer l'étanchéité ni entre les cases ni entre les

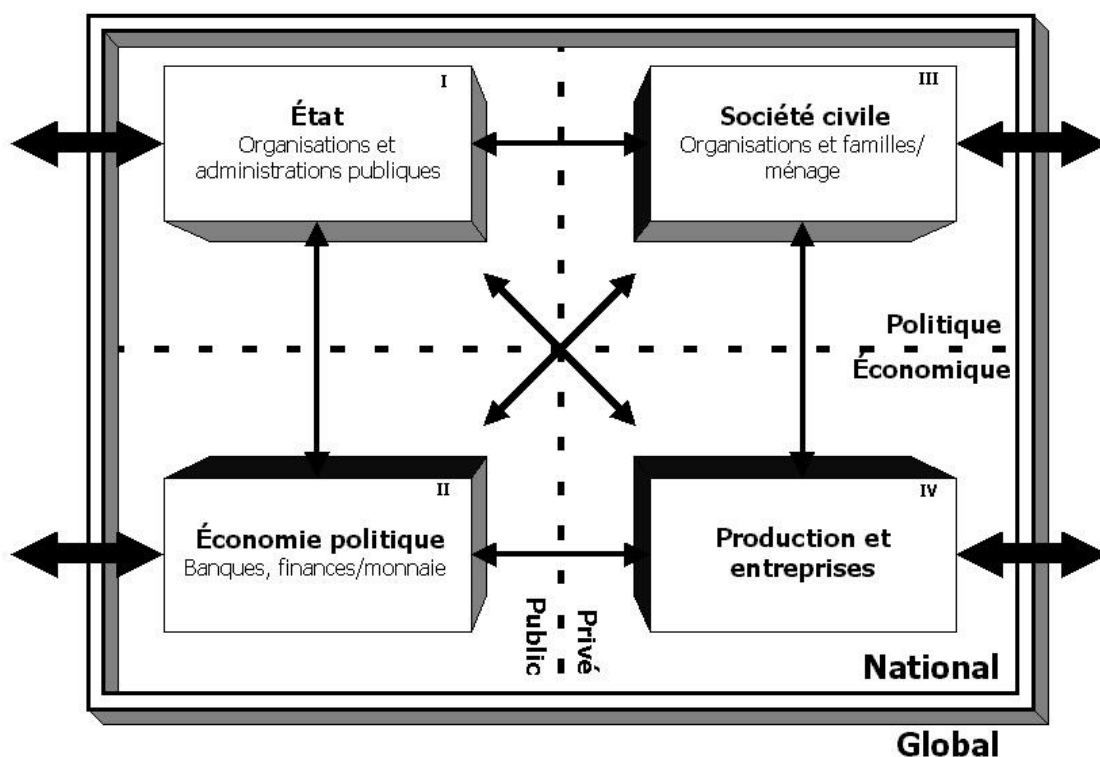


Figure 3 : Le cadre de la globalisation

niveaux. C'est ainsi que la ligne de partage entre les OSC et les ménages, d'un côté, les entreprises, de l'autre, peut s'avérer passablement tenue, non seulement parce que le critère du profit n'appartient pas en propre aux entreprises à but lucratif, mais surtout parce que la rationalisation et les modes de gestion appliqués par les entreprises à l'origine, gagnent les autres secteurs de la société, y compris les familles. Symétriquement, l'étanchéité entre le politique et l'économique ne doit pas être forcée non plus, parce que l'État, les gouvernements et les administrations publiques jouent un rôle déterminant dans la définition et la sanction

d'une économie-politique. C'est ainsi qu'il peut s'avérer difficile, sur l'axe public, de départager clairement les institutions et les administrations à caractère politique des institutions et des administrations à caractère économique. Par ailleurs, même si les OSC et les entreprises relèvent toutes deux du droit privé, elles sont toujours sous la surveillance du droit public qu'elles doivent respecter sous peine de sanctions. Quelque part, en effet, comme l'ont admirablement démontré les revendications du mouvement féministe, le privé n'est pas moins politique que le public et les familles sont également des lieux de reproduction économique.

Alors que la mondialisation était un projet porté essentiellement par des acteurs publics, c'est-à-dire par des gouvernements et des organisations internationales, la globalisation nous est venue, au point de départ, des pratiques d'expansion et de gestion des entreprises et des multinationales, avant d'être réadaptée et adoptée par des gouvernements et des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Cela dit, la globalisation n'a pas remplacé la mondialisation, ni au niveau international ni au niveau national, de sorte que les deux processus se superposent ou se côtoient plus qu'ils ne s'excluent mutuellement.

La deuxième figure met en lumière le rôle des déterminants extérieurs sur les grandes institutions qui forment l'État-nation par rapport au rôle plus réduit que jouerait la recherche et la défense d'une complémentarité interne. À leur tour, ces déterminants externes induisent des transformations non seulement sur ces fonctions prises isolément, mais aussi sur les relations et interrelations qu'elles entretiennent les unes avec les autres.

Cette juxtaposition des deux schémas montre à quel point il peut être intéressant et important de recourir à la notion de globalisation, plutôt qu'à celle de mondialisation, pour rendre compte d'un phénomène majeur, à savoir l'importance du rôle que jouent désormais les acteurs internationaux, qu'il s'agisse des États les plus puissants, des sociétés transnationales (STN) situées à l'extérieur du pays, des organisations internationales avec leur théorie et leur stratégie de développement, les organisations de la société civile (OSC) mêmes, soit directement soit indirectement, dans la redéfinition des normes et des cadres normatifs nationaux. Comme l'écrit Robert Boyer :

Dès lors que [l]es multinationales représentent une fraction importante de la production mondiale, les divers espaces nationaux se trouvent contraints de s'ajuster à leurs exigences du fait de l'extrême mobilité dont elles bénéficient (commerce, investissement, finance, R-D). La globalisation désigne alors le processus à travers lequel les entreprises les plus internationalisées tentent de redéfinir à leur profit les règles du jeu précédemment imposées par les États-nations. On quitte ainsi le domaine de la gestion interne des firmes pour s'intéresser à l'architecture du système international. On passe de la micro à la macroéconomie, des règles de bonne gestion privée à l'établissement des politiques économiques et à la construction ou la redéfinition des institutions nationales. (Boyer, 2000, p. 15-16)

Mais quand on parle de globalisation des marchés, il ne suffit pas de prendre acte du rôle accru des STN, il faut aussi tenir compte de l'ouverture parallèle des marchés des biens, des services et de l'investissement. L'idée de globalisation vise donc à rendre compte de l'expansion des marchés au-delà des frontières nationales par suite de la transnationalisation des filières de production, d'une part, des transformations induites à l'intérieur du marché du travail national dans la foulée de cette transnationalisation, d'autre part. À leur tour, ces adaptations et ajustements, qu'il s'agisse de déréglementation ou de « reréglementation », ont des incidences sur les acquis des luttes antérieures et sur les conditions de travail et de vie des travailleurs et des travailleuses. Car les impacts de la globalisation ne se limitent pas à la sphère de l'économie, ils touchent à toutes les dimensions de la vie en société. Ce sont ces phénomènes et processus d'extraversion et de transnationalisation de chacune des quatre grandes fonctions que le second schéma cherche à illustrer.

Contrairement à la situation qui prévalait antérieurement, où l'État disposait seul, ou tant s'en faut, de la pleine souveraineté au niveau international, tandis que les activités au sein des deux autres grandes fonctions privées étaient d'abord et avant tout engagées à l'intérieur de l'espace de l'État-nation, nous voyons désormais que, non seulement les entreprises, mais également les OSC transnationalisent leurs actions. Le schéma rend alors compte de deux grandes transformations : *premièrement*, il illustre le fait que l'espace international n'est plus l'apanage des États et qu'il est désormais occupé par des acteurs privés, avec pour conséquence que le droit international privé prend de plus en plus d'importance aux dépens du droit international public. *Deuxièmement*, le schéma rend compte du phénomène de la transnationalisation des pratiques des OSC ; il permet ainsi de visualiser en quoi et comment la globalisation, en tant qu'ensemble de contraintes économiques et politiques venues de l'extérieur, peut avoir des incidences sur les quatre grandes fonctions, puisque la globalisation n'affecte pas seulement l'économie nationale ou le domaine public, mais également la société civile et ses organisations, de même que les ménages et les familles. En ce sens, le schéma nous place devant des processus de transnationalisation qui vont au-delà de la définition de la globalisation en termes strictement économiques, comme celle qui a été proposée par Boyer cité plus tôt.

Mais quoi qu'il en soit de cette interprétation large sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir en conclusion, il reste que, aux yeux des pouvoirs institués en tout cas, la globalisation emprunte deux grandes voies : la voie économique et la voie juridique⁶. La première voie est celle de l'intégration économique menée à l'instigation des STN et elle passe essentiellement

⁶ C'est tellement vrai qu'aux yeux de plusieurs analystes, le phénomène de la transnationalisation des activités des OSC apparaît comme une véritable anomalie.

par la transnationalisation des filières de production. La seconde voie est celle de l'intégration juridique menée à l'instigation des gouvernements et elle passe, quant à elle, entre autres choses, par la négociation d'accords commerciaux. Envisagée du point de vue de cet acteur économique qu'est la STN, l'intégration économique est une voie à sens unique parce que, pour l'entreprise, et surtout pour la grande entreprise, la transnationalisation de ses activités doit répondre à des exigences et à des contraintes d'ordre interne avant de répondre à des exigences et à des contraintes d'ordre externe. La STN répond de ses activités devant ses directeurs et ses actionnaires d'abord et avant tout, et non pas devant un pouvoir politique ou un public. En revanche, envisagée du point de vue de l'acteur politique, l'intégration juridique est un processus plus complexe qui renvoie à des arbitrages et à des compromis entre des normes internes et des normes internationales, c'est-à-dire entre les exigences et les contraintes externes de la globalisation, d'un côté, les exigences et les contraintes liées au maintien des liens de solidarité au niveau interne, de l'autre.

Ces considérations d'ordre général nous fournissent plusieurs éléments importants pour aborder la question de savoir quels sont les impacts du libre-échange et de la libéralisation des marchés sur l'emploi des femmes au Québec. Nous voyons que nous pouvons envisager la question de l'impact d'un accord commercial sur un pays ou sur une province à quatre niveaux. Dans ces conditions, pour prendre la pleine mesure des impacts d'une politique de libéralisation des échanges extérieurs (le libre-échange) et de ses liens avec la libéralisation des marchés intérieurs de marchandises, de services et de main d'œuvre, il faudrait distinguer entre quatre séries ou quatre ensembles d'effets du libre-échange : *premièrement*, ses effets sur l'État, les administrations et les organisations publiques, ainsi que sur la politique et le droit (cadre I) ; *deuxièmement*, ses effets sur l'économie politique, les banques, les institutions financières publiques et la monnaie (cadre II) ; *troisièmement*, ses effets sur la société civile, ses organisations, ses associations, ainsi que sur les ménages et les familles (cadre IV) et, *quatrièmement*, ses effets sur les sociétés transnationales et les entreprises (cadre III). Nous voyons également que ces niveaux n'ont pas le même poids ni la même importance, de sorte que certaines institutions exerceront un pouvoir plus grand que d'autres en agissant comme relais dans la sanction d'une politique et d'une stratégie de libéralisation des échanges.

On peut ainsi poser l'hypothèse qu'une politique libre-échangiste renforce la position de l'État et des administrations publiques vis-à-vis du secteur privé et des OSC, ou on peut, au contraire, voir dans le libre-échange le résultat d'exigences imposées par les monopoles. On a ainsi, d'un côté, les thèses qui prétendent que les exigences issues des marchés extérieurs imposent leurs

contraintes aux gouvernements et aux pouvoirs publics, avec le résultat que la globalisation des économies entraîne le déclin de l'État, et nous avons, de l'autre, des thèses qui soutiennent que l'État dispose encore et toujours de la pleine souveraineté, à tout le moins sur les marchés intérieurs et que s'il y a déclin, c'est bien parce qu'il renonce à intervenir et non pas parce qu'il ne pourrait pas le faire. Ces deux façons d'aborder la question partent toutes deux d'un même présupposé implicite selon lequel le libre-échange est une politique ou une mesure imposée de l'extérieur. Or, toute la difficulté tient au fait qu'il y a de moins en moins d'étanchéité, non seulement entre le national et l'international, mais également entre les quatre niveaux d'organisation des fonctions politiques, économiques et sociales intérieures, comme nous allons le voir maintenant.

En effet, dans le contexte actuel, une politique de libre-échange ou, de manière plus générale, le libre-échangisme, peut tout aussi bien représenter le prolongement vers l'extérieur d'une politique interne de libéralisation des marchés, qu'il peut représenter, à l'inverse, une stratégie d'adaptation de l'économie intérieure à des contraintes commerciales imposées de l'extérieur. D'ailleurs, rien ne nous permet de poser, au point de départ, que la libéralisation des échanges est tout au plus une exigence issue des milieux d'affaires, essentiellement parce que, au niveau micro-économique, voire même au niveau des comportements des consommateurs, l'extension d'une soi-disant liberté économique définie en termes d'augmentation des choix entre des produits et des services différents joue un rôle très important dans le renforcement de la légitimité de la libéralisation elle-même. Et même si nous imputons cette croyance au rôle dominant que jouent les médias dans la promotion de la libéralisation des échanges et du *consumérisme*, il n'en reste pas moins qu'une opinion publique habilement manipulée pourra se constituer en un important vecteur de libéralisation et, du coup, représenter un sérieux obstacle face à un éventuel projet de « rerèglementation » des milieux de travail et des milieux de vie. Nous voyons alors à quel point cette manière de poser le problème remet en cause la recherche d'un principe de causalité simple.

Un retour sur les figures illustrant mondialisation et globalisation peut nous aider à comprendre ce qui se passe. Supposons que, à l'intérieur de la sphère publique (cadres I et II), au lieu de nous trouver en présence de la hiérarchie traditionnelle, selon laquelle les fonctions économiques sont subordonnées aux exigences politiques en matière sociale, régionale ou environnementale, nous assistons au contraire à une permutation selon laquelle les fonctions économiques imposent leurs exigences à des missions sociales, régionales, environnementales,

etc. Nous voyons alors que nous ne pouvons plus analyser le libre-échange et la libéralisation des marchés de la même façon⁷.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là, et nous pouvons voir, toujours à l'aide du schéma, que la libéralisation induira de nouveaux effets à l'intérieur de la sphère privée également. En effet, la libéralisation des marchés pour les entreprises (cadre IV) se traduit, ou devrait se traduire, par des accroissements de flexibilité à tous les niveaux, que ce soit au niveau de la formation de la main d'œuvre, de sa disponibilité, des horaires de travail et de sa rémunération, que ce soit au niveau des approvisionnements et des expéditions sur les marchés internes et extérieurs. Enfin, cette libéralisation peut tout aussi bien être promue par certains secteurs de la société civile (cadre III) qui réclament des heures d'ouverture de plus en plus longues et la pleine reconnaissance de leur liberté de choix économique dans tous les domaines, y compris en matière de santé et d'éducation, d'un côté, comme elle peut être dénoncée par d'autres secteurs qui stigmatisent les effets pervers de la libéralisation à outrance sur la consommation et les modes de vie, de l'autre. On voit alors que les exigences et les contraintes de la libéralisation affectent positivement ou négativement chacune des quatre grandes fonctions ; c'est ce qui explique le fait que certaines OSC puissent être profondément divisées sur la question et c'est ce qui explique également la nature des questions soulevées à l'intérieur des organisations sur les effets du libre-échange et de la libéralisation.

Nous allons faire démarrer la recherche sur le libre-échange, la libéralisation et l'emploi des femmes au Québec en remontant à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) de 1989 et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994. Nous allons donc faire *comme si* les deux accords en question constituaient et représentaient la principale voie par laquelle la globalisation des marchés s'était imposée au Québec. Pour avoir une vue complète, il faudrait bien sûr étudier les impacts que les deux accords ont eus sur les quatre institutions de base qui ont été identifiées dans le schéma présenté plus tôt et, pour y parvenir, il faudrait recourir à des données et à des méthodes différentes dans chacun des cas.

Pour étudier, les impacts du libre-échange sur le marché du travail, il faut utiliser les données statistiques sur l'emploi et concentrer l'analyse sur quelques secteurs choisis. Pour étudier les impacts sur les politiques publiques et les politiques sociales, il faut analyser les effets des deux accords sur les lois et les règlements adoptés par les
--

⁷ Ces raisonnements seront développés plus loin. Voir section 2.2. Questions de méthode II.

gouvernements qui se sont succédé à Québec⁸. Pour étudier les impacts sur les entreprises, leur régime de gestion et les relations de travail, il faut étudier l'influence que les accords de libre-échange ont sur la gestion des personnels, et enfin, pour étudier l'impact sur la société, il faut analyser en quoi et comment les institutions, les organisations sociales, les ménages ou les familles ont pu être affectés, directement ou non, par suite de l'entrée en vigueur des accords. Une fois ces études complétées, nous devrions être en mesure d'effectuer les rapprochements et les recoupements qui permettraient d'évaluer en quoi et comment une politique libre-échangiste peut avoir des répercussions sur les quatre grandes fonctions sociales qui encadrent la vie et le travail des femmes.

Mais avant d'aller plus loin, et afin de mieux situer les enjeux et les difficultés inhérentes à ce type de recherche, nous voudrions faire deux mises au point méthodologiques. La première concerne les impacts juridiques du libre-échange sur l'environnement normatif qui soutient et favorise la promotion de l'égalité des femmes et la deuxième, les difficultés d'établir la corrélation entre le libre-échange, l'emploi et les conditions de vie et de travail des Québécoises. À ce propos, nous avons quand même trouvé utile d'incorporer nos remarques sur l'intégration juridique et ce, même si cet aspect n'est pas traité dans la suite du rapport, non seulement parce que ces remarques peuvent servir à préparer l'étape subséquente, mais surtout parce qu'elles permettent de prendre la pleine mesure de la difficulté d'établir des liens entre la libéralisation, l'emploi et les conditions de vie.

2.1. Question de méthode I : les impacts sur l'environnement normatif

Nous venons de voir que si la globalisation des marchés est en partie attribuable à une économie politique néo-libérale, la question de savoir laquelle vient en premier, si c'est la globalisation en tant que processus, ou bien la sanction d'une ou de plusieurs politiques néo-libérales ou de programmes néo-libéraux, est une question ouverte qui trouve sa réponse dans des études de cas. En effet, un gouvernement peut tout autant souscrire à un accord de libre-échange avant d'ajuster sa politique économique intérieure, ou la modifier après coup. D'ailleurs, dans la plupart des cas, les autorités politiques préparent la voie en ayant recours à des ajustements *ex ante*, ce qui n'empêche pas que des ajustements *ex post* soient requis également, ce qui montre

⁸ Étant entendu, bien sûr, qu'il faudrait également regarder du côté des normes et règlements adoptés, abrogés ou amendés par le gouvernement fédéral par suite des contraintes inscrites dans les deux accords de libre-échange.

à quel point la globalisation des marchés est un processus continu où interventions et abstentions publiques s'inscrivent dans le prolongement les unes des autres.

Ceci posé, la promulgation d'une loi ou la mise en œuvre d'un accord de libre-échange est porteuse de trois types d'effets sur les comportements des acteurs sociaux: des effets directs, des effets indirects et des effets systémiques.

2.1.1. Effets directs

Les effets directs, ce sont ceux qui sont expressément prévus dans le texte de la loi qui sanctionne un traité de libre-échange. Dans les cas qui nous intéressent ici, ceux de l'ALE et de l'ALENA, aucune disposition des accords eux-mêmes ne traite de l'emploi et des conditions de vie. En revanche, il est explicitement question de l'égalité de rémunération dans le *Préambule* de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) de l'ALENA qui énonce une série de principes :

Chacune des Parties déclare sa ferme intention, en conformité avec sa législation nationale, de promouvoir les principes suivants relatifs au travail : la liberté d'association, le droit de négociation collective, le droit de grève, l'interdiction du travail forcé, la limitation du travail des enfants et des jeunes, les normes minimales d'emploi, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes...

Et, par la suite, à propos du règlement des différends, il est également prévu que le Comité évaluateur d'experts (CEE) a le pouvoir de faire rapport sur l'inobservance de la législation nationale et que le Conseil ministériel peut prendre l'initiative de chercher à régler un différend « mettant en cause la tendance persistante d'une Partie à omettre d'appliquer efficacement ses lois ». L'une ou l'autre des parties peut alors demander la constitution d'un groupe spécial arbitral qui conviendra d'« un plan d'action mutuellement satisfaisant pour remédier à ce manquement », faute de quoi la partie visée pourra se voir imposer le versement d'une compensation monétaire.

Deux remarques sont de mise à propos de ce texte : la première porte sur la nature même des dispositions prévues à l'accord parallèle qui visent essentiellement à sauvegarder un principe éminent qui est celui du respect de la souveraineté législative nationale et la seconde remarque porte sur la différence de contenu entre les deux extraits cités puisque, dans le cas du travail des enfants, en particulier, il s'agit d'énoncer le principe de la limitation du travail des enfants et des jeunes dans le *Préambule*, tandis qu'il est question de l'application des lois sur le travail des enfants par la suite. En d'autres mots, chaque Partie s'engage à promouvoir la liberté, l'égalité et à limiter le travail des enfants mais, par la suite, les Parties considèrent que la seule application des lois existantes devrait suffire à atteindre les objectifs annoncés.

Cependant, les effets directs ne se limitent pas aux seules dispositions des accords, ils s'étendent aussi aux modifications connexes prévues, la plupart du temps, dans le texte même de la loi nationale qui prévoit la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. Au Canada, la Partie II de la *Loi portant mise en oeuvre de l'ALÉNA* établit la liste des vingt-neuf lois qui font l'objet de modifications connexes, dont la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les brevets*, etc. Dans ce cas-ci, avant de prononcer un jugement sur la question de savoir s'il y a ou non d'autres effets juridiques directs, il faudrait en conséquence parcourir toutes et chacune des lois modifiées afin de repérer si les nouvelles dispositions affectent d'une manière ou d'une autre les rapports existants ou à venir, par exemple, entre les femmes et le marché du travail.

Dans l'étude qu'il a consacrée à l'intégration juridique consécutive à l'entrée en vigueur de l'ALENA, Loungnarath arrive à la conclusion que l'intégration en question a été très limitée, voire nulle, et que les adaptations et autres accommodements normatifs relèvent de ce qu'il appelle des « processus », c'est-à-dire qu'ils renvoient à des décisions prises par des instances politiques disposant de la pleine capacité d'agir (Loungnarath, 2001).

2.1.2. *Effets indirects*

Quant aux effets indirects, on peut les envisager de plusieurs façons : au niveau des contraintes imposées dans l'accomplissement de certaines fonctions subsidiaires assumées par des institutions ou des établissements, ainsi que l'exigent les normes en matière d'approvisionnement des établissements d'enseignement et des hôpitaux, par exemple, ou encore, au niveau de l'imposition de nouveaux standards de performance ou de nouveaux critères de reconnaissance des diplômes et des professionnels. De plus, nous devrions également tenir compte de la nature de l'effet obtenu selon les circonstances ; cet effet est négatif, quand il conduit à une suspension ou à l'abolition d'une norme existante, il serait actif, ou proactif pour user d'un terme en vogue, quand il conduit à l'adoption d'une nouvelle norme. Sans entrer dans le détail de ce qui devrait faire l'objet d'autant de projets de recherche qu'il y a de questions en suspens, nous pouvons donner trois exemples d'effets indirects qui correspondent aux trois cas de figure énumérés :

- On aura affaire à un *effet indirect négatif* quand l'ALENA remet en cause l'existence d'une politique sociale ou d'un programme social qui touche plus particulièrement les femmes, comme ce fut le cas avec la transformation du régime canadien d'assurance-chômage dont les conditions d'éligibilité furent modifiées de telle sorte que le régime pénalise actuellement davantage les jeunes travailleuses et travailleurs mis à pied qu'il ne le faisait antérieurement.

- Par contre, on aura affaire à un *effet indirect actif*, quand une nouvelle politique ou un nouveau programme cherche à amortir les conséquences éventuellement négatives du libre-échange sur les modalités d'intégration des femmes au marché du travail.
- Enfin, on aura affaire à un *effet indirect positif* quand, par exemple, les entreprises choisissent d'ajuster leurs stratégies au marché du travail de manière à intégrer davantage les femmes à la force de travail.

Dans un article récent, Lucie Lamarche et Rémi Bachand (2003) remettent en question la thèse selon laquelle les accords de commerce portent atteinte à la souveraineté de l'État québécois.

[...] Dans leur forme actuelle et étant définis comme les instruments juridiques de l'institutionnalisation du commerce international, [les accords de commerce] imposent certes aux États des contraintes, mais ne mettent pas fin à leur souveraineté en matière sociale. Ils constituent donc plus un risque qu'une cause déterminante de l'ébranlement de l'État social.

On voit ainsi que ni les effets directs ni les effets indirects ne conduisent en eux-mêmes à la remise en cause des systèmes nationaux de protection sociale et du travail.

2.1.3. Effets systémiques

Or, ces systèmes sont bel et bien, sinon remis en cause, à tout le moins, précarisés. Comment expliquer ces ajustements et en quoi sont-ils liés aux accords de commerce ? Il y a plusieurs façons d'aborder ce problème. Nous en retiendrons trois :

- La première consiste à mettre en lumière en quoi et comment certaines politiques sociales sont redéfinies de manière à servir de *variable de renforcement* de la libéralisation et de la déréglementation essentielles à la globalisation des marchés. Pour comprendre et cerner ce phénomène, il convient alors de lier la politique sociale ou le programme social en question, à une stratégie plus large de libéralisation des marchés, comme ce fut le cas, par exemple, pour la transformation du programme d'assurance-chômage en assurance-emploi, déjà mentionné.
- La deuxième façon de lier la politique commerciale et la politique sociale consiste à aller voir du côté des argumentaires et autres justifications que les gouvernements eux-mêmes fournissent, ainsi que cela a été fait dans un récent *Mémoire au Cabinet* intitulé *Mandate for WTO Negotiations*, où l'on soutient que les accords de commerce ont servi de levier à la mise en place de politiques « d'ajustement structurel » au niveau interne : « *The challenges of NAFTA and bilateral free trade agreements provided the impetus for the structural adjustments needed not only to face competition at home but also to compete and win abroad, including in the world's largest market, the US* »⁹.
- La troisième façon, enfin, de lier plus étroitement la politique commerciale à la politique sociale consiste à prendre acte du fait que nous assistons, depuis une décennie au moins, à

⁹ *Mémoire au Cabinet*, document marqué « *secret* », acheminé par le ministre des Finances, le ministre du Commerce international et le ministre de l'Industrie, 7 août 2002, p. 18.

une transformation profonde dans les deux grandes missions de l'État, transformation en vertu de laquelle les gouvernements concentrent de plus en plus leurs interventions en direction de *l'allocation des ressources* au détriment de leurs interventions en direction de la *redistribution de la richesse*.

Cependant, au-delà de cette transformation qui, en première analyse, semble relever d'alternatives et de choix politiques entre un régime libéral et un régime social-démocrate, il faut pouvoir mettre en lumière les transformations intervenues à l'intérieur même de la mission redistributrice de l'État qui s'adresse de moins en moins à des ensembles comme la nation, voire à des universalités, comme les femmes, les jeunes, les générations, mais plutôt à des groupes ciblés, comme les femmes monoparentales pauvres, les jeunes très endettés, les travailleurs précaires, etc., une stratégie qui a des conséquences délétères sur l'identité de ces groupes et, par conséquent, sur la solidarité au sein des grandes organisations sociales, qu'il s'agisse des organisations de femmes, de jeunes, de syndiqués, etc.

On peut ainsi qualifier de « systémiques », tous ces effets indirects de plus grande envergure, grâce auxquels on cherchera à mesurer ou à évaluer les effets des accords de libre-échange sur le cadre de référence à l'intérieur duquel sont définis des politiques sociales, cadre qui aura des incidences majeures sur l'adoption d'un ensemble de politiques, de programmes et de mesures sociales. Dans ce cas-ci, l'administration de la preuve à propos des effets du libre-échange sur le travail des femmes ne passe plus par la mise à jour du rapport entre des normes, ou du rapport entre la norme et le comportement, elle passe plutôt par la mise en parallèle des deux cadres de référence en présence, c'est-à-dire qu'elle passe par la confrontation des compatibilités et des incompatibilités entre la poursuite des objectifs propres à une option d'économie politique libre-échangiste d'un côté, et la poursuite des finalités propres à la poursuite d'objectifs sociaux en termes de parité salariale ou d'insertion des femmes dans le marché du travail de l'autre. Ici, ce qui est mis en question, c'est l'impact du libre-échange sur les formes et modalités de l'insertion dans le marché du travail qui ne constitue pas une intégration à rabais, et sur le creusement des inégalités entre hommes et femmes, voire sur les inégalités intergénérationnelles.

2.2. Question de méthode II : les impacts sur l'emploi

Dans la foulée de l'entrée en vigueur de l'ALE en 1989, puis de l'ALENA en 1994 et, éventuellement, de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en 2005, la question demeure ouverte de savoir en quoi et comment ces accords ont pu être avantageux ou pas pour

la main d'œuvre québécoise. D'un côté, les défenseurs du libre-échange soutiennent, chiffres à l'appui, que ces accords contribuent à l'accroissement des emplois et des revenus, de l'autre, les critiques prétendent que ces accords créent du chômage et appauvrissent les travailleuses et les travailleurs. Qui a raison ?

On serait tenté de répondre « les deux », tout simplement parce que le poids des exportations dans la production totale a toujours eu un effet déterminant sur l'économie canadienne et, par voie de conséquence, sur l'économie québécoise. C'est toujours le cas pour des économies dites « ouvertes », c'est-à-dire pour des économies où une part importante de la production totale est destinée à des marchés extérieurs. Cela dit, on comprendra aisément que cette dépendance vis-à-vis des marchés internationaux puisse aussi bien avoir des effets bénéfiques, quand ces marchés sont en expansion, et des effets négatifs, quand ils se contractent. En ce sens, l'économie canadienne et l'économie québécoise, comme n'importe quelles économies ouvertes, sont très sensibles aux fluctuations de la conjoncture internationale, qu'il s'agisse du taux de change du dollar américain, des taux d'intérêt, des prix mondiaux des produits et des services, de la demande globale, des flux d'investissements, etc.

À partir de ces remarques, on peut comprendre que l'on ne devrait pas, sur le plan de la méthode, lier uniquement l'expansion ou la contraction de l'emploi au Canada et au Québec à l'état des marchés d'exportations. En ce sens, il était tout aussi trompeur, par le passé, d'imputer la création d'emploi au libre-échange que de soutenir, à l'inverse, que le libre-échange était la première cause de pertes d'emploi au pays. Cependant, ce raisonnement, qui aurait été excessif il y a une vingtaine d'années, est sans doute de plus en plus fondé à partir du moment où *la politique commerciale* elle-même accorde la plus haute priorité aux marchés d'exportation et à leur expansion, avec le résultat que la croissance des exportations impose des contraintes à un nombre toujours plus grand de secteurs et de branches de l'économie. L'explication de cette extension des effets du libre-échange tient à deux causes : elle tient à la nature des accords de libre-échange actuels qui couvrent un nombre toujours plus grand de domaines et d'enjeux, d'une part, elle tient au rôle dominant que joue le libre-échange dans la politique commerciale et, à son tour, au rôle que joue la politique commerciale à l'intérieur de la politique économique, de l'autre.

2.2.1. Objectifs du libre-échange

Des accords de libre-échange comme l'ALE ou, mieux encore, comme l'ALENA, de même que tous les accords bilatéraux qui s'en inspirent, n'ont plus pour objectif unique d'accroître les échanges dans la mesure où ils poursuivent un autre objectif, en parallèle, celui de déréglementer et de libéraliser le marché intérieur des biens, des services et de la main d'œuvre.

Ce second objectif a conduit, au fil des ans, à l'adoption d'un ensemble de mesures d'accompagnements essentielles à l'accroissement des échanges commerciaux en tant que tels. La distinction entre les deux est cruciale pour comprendre toute la logique derrière le mouvement actuel d'ouverture des marchés. Pour bien saisir cette logique, il faut comprendre que ce qui est désormais visé de part et d'autre dans ces négociations d'accords, ce n'est pas l'accroissement des échanges de produits et de services entre deux ou trois économies, mais la libéralisation des marchés eux-mêmes comme condition préalable aux échanges à venir. La différence est fondamentale. Elle vient de ce que les démarches contemporaines en économie politique ont déplacé l'angle d'analyse et elles envisagent l'accroissement des échanges non pas comme une fin en soi, mais comme le résultat d'un processus antérieur de libéralisation des marchés eux-mêmes. C'est donc la libéralisation des marchés qui conduit à l'accroissement des échanges de part et d'autre des frontières. Cet enchaînement implique désormais que, pour échanger, il faille libéraliser.

Autrefois, la politique de libre-échange visait à favoriser la libre circulation des produits et des marchandises aux frontières, avec le résultat que cette politique n'avait pas nécessairement d'incidences directes et continues sur le marché du travail ; aujourd'hui, ce n'est plus le cas, parce que la politique de libre-échange vise d'abord et avant tout à libéraliser tous les marchés internes y compris le marché du travail. Or, de quoi ou de qui libère-t-on les marchés ? On les libère des normes et autres cadres normatifs qui leur ont été imposés au fil de l'histoire ; bref, on les libère de la tutelle étatique. Libéraliser exige donc la réduction des interventions et autres protections de tous ordres, syndicales, environnementales, sociales, constitutionnelles même, accordées ou consenties par les pouvoirs publics. Afin de mettre en œuvre une politique de libéralisation, les accords de libre-échange avantagent systématiquement le secteur privé au détriment du secteur public. Ils conduisent donc à une révision majeure des fonctions et responsabilités assumées par l'État.

D'où vient alors cette obsession de libéraliser ? La réponse est simple : pour créer de la richesse. En fait, ces stratégies sont devenues des moyens privilégiés de création de la richesse dans le contexte économique actuel essentiellement parce que la libéralisation affecte directement les gains de productivité et l'exploitation du travail. L'autre chose à souligner, c'est que cette richesse est censée, en théorie du moins, profiter à toutes et à tous. Or, il faut faire une courte mise en garde méthodologique à ce propos, car il faut insister sur le fait que, dans un contexte de décroissance, alors qu'on assiste à la montée du travail atypique et des nouvelles formes de rémunération, il devient de moins en moins pertinent d'opérer à partir des

moyennes. En termes clairs, cela veut dire qu'on ne peut plus dire, comme on le faisait auparavant quand les niveaux de salaires, de rémunérations et de revenus étaient moins disparates, qu'un accroissement de la richesse totale se traduit par un accroissement de la richesse individuelle. C'est faux. Le calcul d'un revenu moyen obtenu en divisant la richesse totale produite par la main-d'œuvre active devient de moins en moins éclairant au fur et à mesure que les disparités entre les secteurs, entre les régions, entre les quartiers et entre les situations de famille croissent. Dans le contexte actuel, le recours à la moyenne masque des phénomènes très importants qui sont directement liés à la déréglementation et à la flexibilisation sanctionnées par les politiques néo-libérales comme la prolifération des ghettos d'emplois et la multiplication des situations de pauvreté extrême pour les mères monoparentales, par exemple¹⁰.

2.2.2. Effets sectoriels

En attendant une revue de la littérature consacrée au sujet en titre, pour opérer une première mise en situation, on peut se référer à l'approche développée par Daniel Schwanen rattaché à *l'Institute for Research on Public Policy*. Dans un article publié dans *Policy* en avril 2001, il propose une analyse des effets du libre-échange sur le secteur manufacturier, le plus directement affecté par la libéralisation à cause de la réduction des barrières tarifaires, en distinguant entre les quatre groupes suivants :

- les secteurs libéralisés qui ont connu une forte progression des importations, les secteurs qui ont connu une forte progression des exportations,
- les secteurs qui ont connu les deux et qui sont, en fait, des secteurs où prévalent les échanges intrafirmes, et
- les secteurs qui n'ont pas connu d'augmentation significative de leur commerce bilatéral.

Il convient de souligner, avant d'aller plus loin que, selon Schwanen, les caractéristiques socio-économiques de la main-d'œuvre varient notablement d'un groupe à l'autre, parce que les secteurs qui ont connu une augmentation des importations regroupent surtout les salariés ayant les niveaux de formation les plus bas et une forte proportion de femmes, tandis que, dans les secteurs qui ont connu une hausse des exportations, la main-d'œuvre est plus qualifiée et la proportion d'hommes est nettement prédominante.

¹⁰ Cette mise en garde méthodologique ne constitue pas tant un plaidoyer en faveur du recours à des outils statistiques de rechange, comme la médiane ou l'écart-type, mais elle vise surtout à nous rendre sensibles devant la prolifération des ghettos d'emploi et la multiplication des situations de discrimination qui sont complètement escamotées par les calculs de moyennes.

Que conclut l'étude des effets du libre-échange sur les groupes qui ont été affectés par les accords ? Dans les secteurs qui ont connu une forte hausse des importations, l'emploi et les revenus ont chuté rapidement, tandis que, dans les secteurs qui ont connu une forte hausse des exportations, c'est l'inverse qui s'est produit, emploi et revenus ont augmenté. En revanche, dans les secteurs où prévalent les échanges intra-firmes, l'emploi progresse, mais les salaires se maintiennent sous la moyenne des salaires du secteur manufacturier, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur des accords.

En 2001, selon les statistiques du ministère de l'Industrie et du commerce, les cinq principaux secteurs d'exportation et d'importation au Québec sont, dans l'ordre :

Tableau 1 : Principaux secteurs d'importation et d'exportation (Québec, 2001)

Principaux secteurs d'exportation	Principaux secteurs d'importation
le matériel de transport	le matériel de transport
les produits électriques et électroniques	les produits électriques et électroniques
le papier	le pétrole
la première transformation des métaux	l'industrie chimique
l'industrie du bois	les machineries

Dans les deux cas, ces cinq secteurs totalisent environ les deux tiers des exportations et des importations totales.

Compte tenu de ce que nous avons souligné auparavant, les deux premiers étant des secteurs où prédomine le commerce intrafirme, ils n'auraient pas connu d'augmentation substantielle de l'emploi ni des salaires, encore qu'il faudrait sans doute distinguer ici entre les produits de l'automobile et de l'aéronautique. De plus, si la distinction entre secteurs exportateurs et secteurs importateurs tient, ce seraient les *ouvriers* du papier, de la première transformation des métaux et de l'industrie du bois qui auraient tiré avantage des accords au détriment des *travailleuses* du pétrole, de l'industrie chimique et des machineries.

Malheureusement, ces grandes classifications ne nous disent pas grand-chose sur ce qui se passe dans des secteurs précis, et même le fait de se retrouver dans un groupe en apparence « gagnant » ne garantit nullement ce résultat. Prenons un exemple pour illustrer ceci et attardons-nous sur le secteur de l'habillement qui n'appartient à aucun des groupes délimités ci-dessus, mais qui a cette caractéristique d'être un secteur exportateur. Pour ce faire, nous aurons recours à l'étude de Marie Chartré de la *Direction générale des politiques* du ministère de la Solidarité sociale intitulée « Analyse des impacts du projet de Loi no 47 » publiée en septembre 1999.

Le projet de Loi no 47, loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la *Loi sur les normes du travail*, abolit quatre décrets qui régissaient ce secteur par le passé. Le projet lie directement cette déréglementation à la libéralisation des échanges commerciaux. Il y a 23 000 salariés, dont 36 % de syndiqués, et plus de 1 000 employeurs dans l'industrie du vêtement qui est surtout concentrée à Montréal. La part des salaires dans la production est faible, puisqu'elle ne représente que le tiers du coût des matières premières. Deux variables occupent une place déterminante dans la croissance du secteur : l'investissement et l'ouverture des marchés d'exportations. L'objectif du décret, c'est de procéder à un allègement réglementaire afin d'accroître l'investissement et quitte à ce que cette démarche entraîne « une certaine détérioration des conditions de travail, notamment chez les travailleurs non syndiqués ».

Quels que soient les effets de l'ALENA sur les salaires et l'emploi, une chose est certaine, on voit que ce genre d'accord accroît les disparités entre groupes d'industries et entre secteurs. Et dans la mesure où la proportion des travailleurs et des travailleuses varie d'un secteur à l'autre, le décloisonnement de l'économie nationale n'a pas les mêmes conséquences pour les hommes et pour les femmes, comme le montre l'exemple du secteur de l'habillement, un secteur caractérisé par une forte présence de la main-d'œuvre féminine.

2.2.3. Libre-échange, emplois et salaires

Par ailleurs, l'étude des incidences du libre-échange sur l'emploi et les salaires n'est pas facile. Dans la littérature spécialisée, on distingue entre deux grands ensembles de déterminants qui ont des incidences sur les salaires et l'emploi : des facteurs d'ordre micro-économiques et d'ordre macro-économique. Parmi les premiers, on peut relever tout ce qui concerne la gestion de l'entreprise, la qualification de la main-d'œuvre, les équipements, la productivité, les débouchés, voire l'état de la concurrence à l'intérieur des branches ou des secteurs de production, tandis que les facteurs d'ordre macro-économiques renvoient aussi bien à l'environnement normatif à l'intérieur duquel opère une industrie qu'aux politiques adoptées par les gouvernements, qu'il s'agisse de politique commerciale ou de politique industrielle et, plus généralement, de la politique économique, de la politique monétaire et, bien sûr, de l'offre et de la demande globale, ainsi que de la conjoncture économique internationale.

On voit alors qu'en imputant à la signature d'un accord de libre-échange l'évolution des niveaux d'emploi et de salaires, on opère une réduction qui ne correspond pas à la réalité complexe de l'économie politique tout simplement parce que le libre-échange ne représente qu'un des volets de la politique commerciale qui, à son tour, ne constitue qu'une des

composantes de la politique économique nationale, au même titre que la politique fiscale, la politique régionale, la politique salariale, etc.

Dans ces conditions, pour pouvoir établir l'incidence d'un accord de libre-échange sur l'emploi et les salaires, il y aurait deux façons de procéder selon que l'on choisit de suivre une démarche macro-économique ou une démarche micro-économique.

Démarche macro-économique

Si l'on emprunte la première voie, la bonne méthode consisterait à évaluer le poids et l'importance des accords de libre-échange dans la politique commerciale et dans la politique économique. Si on envisage les choses sous leur meilleur éclairage, il pourrait arriver qu'un gouvernement fasse du libre-échange un des volets d'une politique commerciale équilibrée aux deux niveaux, interne et externe, en cherchant en même temps à y intégrer des contraintes susceptibles de favoriser le développement régional, de promouvoir l'égalité et de protéger l'environnement. À cette fin, le gouvernement en question serait capable de prendre la pleine mesure des concessions qu'il aura négociées avec ses partenaires et capable également de prévoir et d'assumer les coûts inhérents aux délocalisations, fermetures et autres conséquences négatives, ou positives d'ailleurs, qui résulteraient des concessions et autres rationalisations qu'il aurait faites à la table de négociation. En revanche quand, à l'autre extrême, un gouvernement ne fait strictement rien pour amortir le choc des concessions qu'il aura consenties lors de la négociation d'un accord de libre-échange, il va de soi que les conséquences sur les salaires et l'emploi seront les plus fortes dans un sens comme dans l'autre, soit en termes d'amélioration soit en termes de détérioration.

Le problème que nous rencontrons dans la réalité de tous les jours, c'est que l'attitude des gouvernements ne se situe pas à l'un ou à l'autre extrême mais quelque part entre les deux, avec une réserve importante, à savoir que le préjugé favorable qu'ils entretiennent vis-à-vis de la libéralisation systématique des échanges les conduit plus souvent qu'autrement à adopter des mesures qui renforcent la logique de la déréglementation et de la libéralisation au lieu d'en atténuer les conséquences ou d'en contrôler les effets.

Démarche micro-économique

Si l'on emprunte la voie de l'analyse micro-économique, il faudrait engager la recherche au niveau de la firme ou de l'établissement pour mettre en lumière comment les pratiques de gestion favorisent ou entravent l'adaptation des milieux de travail aux contraintes posées par l'ouverture des marchés. Ce type d'approche doit également tenir compte des mesures

publiques d'aide ou de soutien à la production, de l'environnement dans le sens le plus large du terme, de l'éducation, de la formation, de la mobilité et de la syndicalisation. De nouveau, en reprenant le scénario optimiste de tout à l'heure, rien ne devrait s'opposer, en principe, à ce que les méthodes de gestion, les programmes de subvention et de formation, les partenaires, y compris les syndicats, puissent gérer en pleine connaissance de cause les adaptations et autres aménagements, voire même les fermetures, rendus nécessaires dans la foulée d'une ouverture équilibrée des marchés. Le problème que nous rencontrons dans la réalité de tous les jours, c'est que les méthodes de gestion, qu'elles soient appliquées par le secteur privé ou par le secteur public d'ailleurs, vont aujourd'hui à peu près totalement à l'encontre de ce genre de préoccupations, car elles font du libre-échange une variable indépendante à laquelle les stratégies de gestion doivent se plier.

Ce double détour vers les exigences méthodologiques portées respectivement par les démarches macro et micro-économiques permet de montrer à quel point il apparaît réducteur d'imputer l'évolution des niveaux de salaires et d'emploi aux seuls accords de libre-échange, comme le font systématiquement les pouvoirs publics et les entreprises à l'heure actuelle qui, se fondant sur quelques indicateurs généraux, ont tôt fait d'imputer au libre-échange la croissance économique globale. On voit aussi à quel point il *pourrait* être trompeur de se contenter de renverser purement et simplement ce genre d'argument et de prétendre que le libre-échange serait plutôt le grand responsable des ratées de la croissance économique, du sous-développement des régions, du creusement des inégalités ou de la détérioration de l'environnement, de la baisse des conditions d'emploi et de rémunération.

Cependant, en raisonnant comme ils le font, c'est-à-dire en imputant au libre-échange un tel effet sur la conjoncture économique, les pouvoirs publics et les entreprises font peut-être quelque chose d'assez révélateur au fond; ils laissent clairement entendre que le libre-échange a pris le pas sur toutes les autres composantes de la politique commerciale et que cette politique commerciale libre-échangiste à son tour a pris le pas sur toutes les autres composantes de la politique économique. En conséquence, la première et la plus sérieuse critique que l'on puisse faire au libre-échange ne porte pas sur le bien-fondé d'une politique d'accroissement des échanges entre régions et entre pays, mais sur la place qu'occupe le libre-échange dans la politique économique globale et sur le rôle qu'on lui fait jouer par rapport aux autres composantes de la politique économique.

Ce sont ce rôle et ce statut accordés au libre-échange qui permettent de comprendre qu'il puisse donner prise à des interprétations aussi contradictoires. En d'autres mots, en faisant du libre-échange un substitut à d'autres politiques et à d'autres formes d'intervention, il arrive que le

libre-échange nous donne le meilleur et le pire, qu'il nous donne à la fois la croissance et le sous-développement, la richesse et la pauvreté, la concentration et l'inégalité.

L'explication de ce paradoxe est double. La première explication est que le libre-échange ayant été promu au premier rang à l'intérieur de la politique économique, il subordonne la politique fiscale, la politique régionale, la politique salariale qui n'assument plus qu'un rôle de *variables de renforcement* du libre-échange, au lieu de jouer un rôle d'ajustement, de contrepoids ou de compensation pour amortir ou réduire les effets négatifs du libre-échange sur les pays, sur les régions, sur certaines catégories de travailleuses et de travailleurs, sur l'environnement, etc. La deuxième explication du paradoxe tient au fait que ce qui compte le plus à l'heure actuelle dans une politique de libre-échange, c'est moins le second terme de l'expression, *l'échange*, que le premier, la *libéralisation*, c'est-à-dire l'ouverture systématique de tous les marchés à l'initiative privée.

On comprend alors pourquoi, face à cette obsession de la politique économique qui consiste à tout vouloir privatiser, les pouvoirs politiques ont réajusté, voire abdiqué dans certains cas, leurs capacités d'intervention.

Ceci étant établi, nous voyons qu'il y a désormais trois voies qui s'offrent à nous pour engager une évaluation alternative des effets d'une politique libre-échangiste sur l'emploi et la rémunération : la première, et la plus simple, est l'approche qui se contente de prendre le contre-pied de l'évaluation complaisante officielle ; la deuxième cherchera à cerner davantage les effets du libre-échangisme en concentrant l'analyse sur les secteurs exportateurs et les secteurs importateurs ; la troisième, quant à elle, cherchera à établir les liens entre le libre-échange et les autres composantes de la politique économique afin de mesurer et de pondérer leurs effets respectifs sur l'emploi et la rémunération.

3. Le commerce international et l'emploi

La présente section, consacrée à l'analyse des relations entre le libre-échange et l'emploi, est divisée en trois sous-sections : la première reprend un certain nombre d'études récentes qui posent que le libre-échange est bénéfique pour l'emploi, et d'autres qui l'analysent comme un facteur de destruction d'emplois ; la deuxième portera sur l'interprétation des statistiques de l'OCDE, de l'OIT, de Statistiques Canada et du ministère de l'Industrie et du commerce du Québec (MIC) ; et la troisième, enfin, nous permettra de tirer quelques conclusions générales concernant l'emploi des femmes.

3.1. Études récentes

Parmi les auteurs qui ont imputé au libre-échange des effets bénéfiques sur l'emploi, on retrouve Ghose (2000) qui a analysé les données portant sur les secteurs manufacturiers de plusieurs pays de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin de vérifier si on assistait à une délocalisation des emplois manufacturiers vers les pays en développement. Ghose a examiné les données de 1981 à 1997 et il conclut que les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier ont été faibles aux États-Unis et au Japon, comparées aux gains effectués dans les treize économies en développement avec lesquelles ces deux économies ont des liens commerciaux. Par ailleurs, il laisse entendre qu'on devrait assister à un rétablissement relativement rapide de la situation de l'emploi aux États-Unis et au Japon grâce à la mise en place de programmes d'aide à l'embauche de la main-d'œuvre mise à pied : *« All this does not mean, of course, that there are no costs or that the costs should be ignored. Mechanisms have to be found for redeployment of the job-losers in industrialized countries. »* (Ghose, 2000, Conclusions).

Harfi, Montet et Oulmane (1997) ont mis au point une méthode plus précise à partir des données statistiques françaises, en construisant une modélisation qui tient compte du commerce extérieur intrabranche, de la qualification de la main-d'œuvre, ainsi que de la qualité du produit¹¹. Au terme de leur étude, les chercheurs avancent deux conclusions générales : la première est « qu'il existe un lien entre la nature intrabranche du commerce international et l'ajustement, notamment à la baisse, de l'emploi » (Harfi, Montet et Oulmane, 1997, p. 1159-

¹¹ La qualité du produit est déterminée selon les auteurs par l'intensité capitalistique nécessaire à la production. Il en va de même pour leur évaluation du niveau de qualité. (Harfi, Montet et Oulmane, 1997)

1160) ; et la seconde, que « plus de la moitié des pertes d'emplois dues au commerce sont attribu[able]s aux produits de basse qualité » (Harfi, Montet et Oulmane, 1997, p. 1160). Il apparaîtrait d'ailleurs que la qualité des produits serait déterminante dans l'établissement de la sensibilité des emplois au commerce extérieur et ce, peu importe le niveau de qualification de la main-d'œuvre, ce qui revient à dire que l'intensité capitaliste constitue une variable déterminante dans le modèle appliqué par les auteurs (Harfi, Montet et Oulmane, 1997)¹².

Hottenrott et Blank (1998) passent en revue trois études qui traitent des effets du libre-échange sur l'emploi aux États-Unis depuis la signature de l'ALENA¹³. Selon ces études, les États-Unis ont subi des pertes d'emplois, ainsi que des fermetures d'usines, mais ces pertes ont été largement compensées par des gains dans d'autres secteurs. Hottenrott et Blank précisent toutefois qu'il faut être prudent avant d'imputer des gains ou des pertes en emploi à l'ALENA :

It is difficult to track job creation or destruction due to a single, specific development. Available numbers may not be effective measures of the impact on the labor market. It is also hard to relate macroeconomic and microeconomic findings. While many people have lost jobs in the U.S. in recent years, and many have experienced economic adversity, overall U.S. employment is at record high levels. (Hottenrott et Blank, 1998, p. 1)

Plus près de nous, Schwanen (2001) a proposé une analyse des secteurs industriels canadiens classés en fonction de leur degré d'exposition au commerce international. L'auteur indique que les changements induits par suite de l'accroissement des échanges commerciaux avec les États-Unis auraient contribué à fragiliser les travailleurs peu qualifiés :

These findings lead us to believe that free trade has had an impact on Canadian labour market trends. In particular, the poor labour market outcomes of workers with relatively lower educational achievements, particularly men, in recent years, is consistent both with the decrease in employment and wages in industries marked by strong imports, and the increased demand for labour in export-oriented industries, to the extent that the latter are increasingly reliant on innovation and leading-edge technology. (Schwanen, 2001, p. 2-3)

¹² Il est toutefois à noter que le fait de prendre en compte la dimension du commerce international intra-branche rend cette étude difficile à classer parmi l'un des deux camps. D'autant plus que leurs résultats montrent que des pertes d'emplois peuvent être attribuées à ce type de commerce sans tenir compte du temps nécessaire à la réinsertion de la main-d'œuvre sur le marché du travail. Il semble tout de même que le fait d'inclure la qualité du produit implique une intensité capitaliste plus grande et s'imbrique donc bien dans la théorie classique.

¹³ La première étude vient du *International Trade Commission* qui a évalué les données macroéconomiques des États-Unis telles que les prix, les flux de production et le chômage. La seconde étude vient de *NAFTA Transitional Adjustment Assistance*. Il s'agit d'un programme d'aide aux travailleurs mis à pied ou à cause de délocalisations au Mexique qu'a permis l'ALENA. L'organisme a rapporté le nombre d'inscrits et évalué le nombre de fermetures d'usines américaines pour cause de délocalisation au Mexique. La dernière étude vient du *North American Integration and Development Centre*. Le centre de recherche a publié une étude de sur l'emploi aux États-Unis par secteur et par région (Hottenrott et Blank, 1998).

L'auteur fait preuve de la même prudence que les autres spécialistes quant à l'impact réel du libre-échange sur les pertes d'emplois¹⁴. Il mentionne qu'il est néanmoins nécessaire de s'assurer de l'efficacité des mécanismes de qualification afin d'éviter que les travailleurs peu qualifiés deviennent des laissés-pour-compte de l'accroissement du commerce international.

L'étude de l'OCDE (1999) sur la mondialisation et l'emploi s'emboîte bien dans le raisonnement des auteurs précédents, puisqu'elle utilise les statistiques colligées par cet organisme pour démontrer que, malgré l'augmentation des échanges commerciaux entre les membres de l'organisation, ainsi qu'avec certains pays non membres, l'emploi dans l'espace de l'OCDE a subi des perturbations relativement faibles, compte tenu de l'accroissement du commerce international. En conclusion, les auteurs mettent l'accent sur la formation en tant que stratégie susceptible de faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre au nouvel environnement économique (OCDE, 1999). Ce constat rejoint celui de plusieurs autres spécialistes et, en particulier, l'analyse sectorielle de Treffer (1999), qui ont tendance à minimiser l'impact du libre-échange avec les États-Unis sur l'emploi au Canada. C'est aussi le cas de Hill (2000), qui attribue les pertes d'emploi consécutives à l'entrée en vigueur de l'ALENA, à des ajustements qui sont compensés par des gains en emploi ailleurs. Il faut également inclure dans cette catégorie la réflexion de Krugman (1998) qui rappelle que les politiques macroéconomiques et le développement technologique ont des effets beaucoup plus importants que le commerce international sur la création d'emploi.

En revanche, d'autres auteurs n'hésitent pas à remettre en question ce genre de conclusion optimiste concernant les effets du libre-échange sur l'emploi, comme c'est le cas pour Campbell du *Canadian Centre for Policy Alternatives*. En 2001, il a comparé les emplois créés dans les secteurs d'exportation avec l'évolution du nombre des emplois déplacés par les importations au Canada : « *Between 1989 and 1997, 870 700 export jobs were created, but during the same period 1 147 100 jobs were destroyed by imports. Thus, Canada's trade boom resulted in a net destruction of 276 000 jobs* » (Campbell, 2001, p. 23). Mais les auteurs sont bien conscients du fait qu'il est difficile d'imputer ce genre de résultats à l'ALE ou à

¹⁴ Schwanen précise que : « *it should be remembered that trade flows certainly do not explain everything. Thus, the largest employment losses in Canadian manufacturing in the past decade were registered among the group of industries which, although they were liberalized, nevertheless registered only a weak increase in external trade flows* ». (Schwanen, 2001, p. 3)

l'ALENA¹⁵. Par ailleurs, ils ont également étudié la situation au Mexique, qui a, pour sa part, connu une croissance de l'emploi dans les secteurs autres que l'agriculture, mais il semblerait que la situation là-bas serait liée surtout à l'enjeu de la précarité, avec une baisse du travail salarié en milieu urbain de 73,9 % à 61,2 % et avec une augmentation de 16,6 % à 22,8 % du travail autonome¹⁶. Quant aux États-Unis, l'analyse des données par région depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA permettrait d'évaluer la perte totale d'emplois entre 1993 et 2000 à 776 030¹⁷.

En 1999, Jackson avait comparé l'évolution des taux de chômage au Canada et aux États-Unis, et il avait montré que, de 1980 à 1996, le chômage ici était systématiquement supérieur à ce qu'il était là-bas, situation qui aurait été encore pire dans le cas canadien si on avait tenu compte du taux d'activité¹⁸. De plus, Jackson a relevé que libre-échange et emploi atypique¹⁹ vont de pair au Canada, une concomitance qui ne serait pas liée au hasard. Il écrit à ce propos que l'emploi atypique

is driven by employer competitiveness strategies of contracting-out and out-sourcing work, and making the hours of work highly variable in order to minimize the fixed costs of permanent, full-time workers who usually have access to benefits such as pensions and are frequently unionized. (Jackson, 1999, p. 101)

Selon Jackson, le libre-échange encouragerait cette évolution, conclusion à laquelle arrive également Appay qui a réalisé une étude sur la sous-traitance en 1998.

15 Campbell fait la liste de conditions qui rendent le développement du marché du travail difficile au Canada. L'élément de la liste qui est le plus relié à l'emploi est : « *NAFTA removes tariffs and other non-tariff barriers on all goods and services, thus impeding governments' ability to protect strategic or vulnerable sectors from import competition. These tariff restrictions also prevent governments from granting tariff or duty waivers to foreign multinationals in exchange for commitments to strengthen domestic capacity and employment.* » (Campbell, 2001, p. 25-26)

16 À quoi il faudrait ajouter une augmentation du travail non rémunéré en milieu urbain de 4,6 % à 12 %. Voir Campbell, 2001, p. 25-26.

17 Les États-Unis font l'objet d'une étude des emplois perdus par région en lien avec l'ALENA de 1993 à 2000. Les résultats pour le pays au complet indiquent une perte totale de 776 030 emplois durant cette période. La méthode utilisée consiste en une estimation des pertes d'emplois en utilisant les statistiques sur l'évolution de la production manufacturière par rapport aux intrants nécessaires à celle-ci à l'aide des données sur la productivité. Il s'agit de données brutes ne tenant pas compte des emplois créés dans d'autres secteurs du marché du travail. (Campbell, 2001, p. 25-26)

18 Le *taux d'activité* est un indicateur statistique dont l'utilité est de déterminer le nombre de personnes en emploi ou en recherche d'emploi par rapport à la population en âge de travailler. Statistique Canada définit cet indicateur de la façon suivante : « Le taux d'activité pour tous les âges correspond au rapport entre la population active totale (ou civile) et la population âgée de 15 à 64 ans. » (Statistique Canada, 2003)

19 La notion d'*emploi atypique* est empruntée à Tremblay (1997) et regroupe différentes catégories de travail soient, le travail à temps partiel, le travail occasionnel à durée déterminée et le travail autonome.

Sharpe (2001) a analysé les tendances du marché du travail au Canada et aux États-Unis de 1990 à 2000, afin de faire ressortir les similitudes et les disparités entre les deux pays. Parmi les similitudes, il relève les éléments suivants :

- une croissance de l'emploi dans le secteur des services,
- une croissance de l'emploi atypique,
- une croissance comparable de l'emploi au niveau des cadres et des professionnels,
- une augmentation des inégalités au sein du marché du travail, et
- une tendance à la baisse du taux de chômage sans que, pour autant, il y ait reprise de l'inflation²⁰.

Parmi les disparités, l'auteur retient les suivantes :

- un accroissement de l'écart entre les taux de chômage à l'avantage des États-Unis²¹,
- l'émergence d'un écart entre les taux d'activité dans les deux pays, et
- l'importance de l'emploi atypique au Canada par rapport aux États-Unis²².

Cependant, l'auteur conclut son étude en soutenant que nous aurions affaire à un déséquilibre entre les deux économies qui devrait se résorber à terme. (Sharpe, 2001).

Bennessaïeh et Deblock (1999) emploient une méthode d'analyse semblable à celle de Sharpe, mais arrivent à des conclusions moins nuancées. Pour ces auteurs, la croissance économique qu'a connue le Canada depuis l'entrée en vigueur de l'ALE a été plus faible que durant les

²⁰ Sharpe souligne que cette tendance est tout de même un peu plus marquée aux États-Unis qu'au Canada : « *In 2000 [aux États-Unis] the unemployment rate reached a 24 year low of 4.0 per cent yet the rate of increase in CPI was still below 3 percent.* » (Sharpe, 2001, p. 11).

²¹ Il semblerait que cet écart était de 2,2 % en 1989 pour passer à 4,5 % en 1993. Il a ensuite diminué à 4,2 % pendant cinq ans pour reculer à 3,4 % en 1999. (Sharpe, 2001)

²² Sharpe utilise les chiffres pour faire ressortir que : « *In 1989, the aggregate labour force participation rate in Canada was 67.2 per cent, 0.2 percentage points above that in the United States at 66.5 per cent. By 1999, the participation rate in Canada had fallen to 65.6 per cent while that in the United States had risen to 67.1 per cent, creating a 1.5 percentage point in favor of the United States.* » (Sharpe, 2001, p. 13) Le chercheur a déterminé que le travail autonome est passé de 36,6 % de la croissance nette d'emploi en 1989 à 42,7 % en 1999, ce qui représente une augmentation de 13,9 % à 16,2 % de l'emploi total durant la même période. Aux États-Unis, la situation est différente avec une augmentation de 0,8 %, dans les années 90, du travail autonome dans ce pays, ce qui représentait moins de 1 % de la croissance nette de l'emploi au pays. Cette catégorie de travail atypique a connu un déclin dans l'emploi total en passant de 9,3 % de l'emploi total en 1989 à 7,8 % en 1999. Au chapitre du travail à temps partiel, cette catégorie d'emploi a connu une hausse de 24,1 % dans les années 90 au Canada et a représenté 27,2 % de la création nette de l'emploi durant cette même période. Le travail à temps partiel est passé de 16,7 % de l'emploi total en 1989 à 18,1 % de l'emploi total en 1999. Aux États-Unis, la croissance de ce type d'emploi dans les années 90 a été semblable à celle du Canada avec un taux de 21,8 %, mais à cause de la croissance de l'emploi à temps plein, la part du travail à temps partiel dans la croissance nette de l'emploi est passée de 21,8 % en 1990 à 16,2 % en 1999. La part de ce type d'emploi dans l'emploi total est passée de 14,3 % en 1989 à 14,6 % en 1999 (Sharpe, 2001).

années précédentes et cette croissance ne s'est pas reflétée dans une augmentation de l'emploi à la hauteur des prévisions effectuées avant l'entrée en vigueur de l'accord. Bennessaïeh et Deblock font appel à la structure des emplois dans les filiales des firmes multinationales américaines établies au Canada et au commerce intra-firme pour montrer que les firmes multinationales américaines investissent moins au Canada depuis 1989 et que, par conséquent, le commerce intra-firme et l'emploi dans les filiales de firmes multinationales américaines établies au Canada diminueraient au profit de filiales situées au Mexique et ailleurs dans le monde.

À la suite de ce bref survol des études récentes, il apparaît indispensable de manipuler avec soin la relation entre le commerce international et l'emploi. À cet égard, les études qui tiennent compte du contexte économique, comme celles de Sharpe (2001), de Jackson (1999), de Bennessaïeh et Deblock, (1999), ainsi que celles de Harfi, Montet et Oulmane (1997) sont fort précieuses, mais il nous est apparu que l'approche de Daniel Schwanen (2001) était encore la plus intéressante à reprendre et à poursuivre, non seulement en vue d'approfondir la question de la relation entre commerce international et emploi, mais surtout en vue de cerner la relation entre l'emploi et la situation des femmes sur le marché du travail. Dans la sous-section suivante, nous étudierons l'emploi selon les différents secteurs d'activité et selon les régions, tout en tenant compte du commerce intrasectoriel et du commerce intra-firme.

Pour terminer, il convient de citer la synthèse fort intéressante des études consacrées aux incidences du commerce sur l'emploi qui a été effectuée à la demande du Sénat des États-Unis et publiée en août 2003 par la *U.S. International Trade Commission*. Le rapport en question avait été préparé en réponse à une exigence prévue dans la *Loi commerciale de 2002* qui accordait à la présidence des États-Unis l'*Autorisation de la promotion commerciale (Trade Promotion Authority, ou TPA)*, procédure auparavant connue sous le nom de « *fast track* ». L'aspect le plus intéressant de l'étude, pour notre propos en tout cas, est sans contredit l'étendue de la revue de littérature consacrée à l'estimation des effets directs et indirects de la politique commerciale des États-Unis sur l'économie, en général, et sur l'emploi, en particulier, même si la conclusion générale montre que les effets des accords de libre-échange sur l'emploi seraient minimes. Cependant, il ressort de cette étude qu'un des effets, sinon un des moteurs, de la négociation d'accords de libre-échange avec des pays moins développés serait l'impartition (« *outsourcing* ») qui apparaît décidément comme une stratégie centrale de réduction des coûts de main-d'œuvre.

3.2. Interprétation des résultats

Deux éléments orienteront l'analyse des résultats obtenus. Le premier concerne la situation de l'emploi dans les principaux secteurs exportateurs que nous comparerons à l'évolution de l'emploi dans les autres secteurs, afin de déterminer où la création d'emploi est la plus intense. Le second élément est la mobilité de la main-d'œuvre vers les secteurs considérés comme étant les moteurs des économies canadienne et québécoise²³. Pour vérifier ces principaux éléments, diverses données seront analysées, entre autres, celles sur l'utilisation du facteur travail dans la production, sur la tertiarisation des marchés du travail canadien et québécois, sur l'emploi par région, ainsi que sur l'emploi intrasectoriel et intrafirme. Le tout sera effectué en prenant en considération, dans la mesure du possible, la situation de l'emploi des femmes dans l'évolution récente du marché du travail.

3.2.1. *L'utilisation du facteur travail dans la production*

Trois variables seront retenues aux fins de notre étude concernant le marché du travail, à savoir :

- l'emploi annuel moyen par secteur,
- le nombre moyen d'heures travaillées par secteur, et
- le revenu moyen des travailleurs par secteur.

Le tableau suivant fait état de l'évolution du nombre de travailleurs par secteur au Canada²⁴. Il montre que l'emploi au Canada a connu une tendance à la hausse dans tous les secteurs, sauf l'agriculture, la foresterie, la pêche et les activités d'extraction. Il montre également que ce sont les secteurs de la fabrication ainsi que ceux des services, en particulier, le commerce, les services professionnels scientifiques et techniques, la gestion d'entreprises, les services administratifs et autres services de soutien, l'hébergement et les services de restauration, de même que l'assistance sociale, qui ont connu les plus fortes croissances de l'emploi avec des performances de l'ordre de 300 000 à 500 000 emplois créés de 1987 à 2002.

Cependant, la croissance de l'emploi est moins prononcée au Québec. Entre 1987 et 2002, la majorité des secteurs de l'économie québécoise a connu une croissance de l'emploi dans la fabrication et dans les services de l'ordre de 60 000 à 110 000 emplois environ. Parmi les secteurs en croissance, on retrouve le commerce, les services professionnels, scientifiques et

²³ Ce dernier élément avait été proposé par Benessaïch et Deblock (1999).

²⁴ Voir Tableau 10 et Tableau 11 pour les données complètes.

techniques, les soins de santé et l'assistance sociale, la gestion d'entreprise, les services administratifs et autres services de soutien, ainsi que l'information, la culture et les loisirs, de même que les soins de santé et l'assistance sociale. L'agriculture et la foresterie, la pêche et les activités extractives ont enregistré une baisse, comme ce fut le cas au Canada mais, contrairement à ce qui s'est passé là-bas, la construction, le transport et l'entreposage, ainsi que le secteur des autres services, ont connu des baisses d'emploi de l'ordre de 7 000 à 20 000 entre 1987 et 2002. Ces données n'affectent cependant pas la tendance à la hausse de l'emploi total au Québec.

Tableau 2 : Emplois par secteur d'activité (Québec-Canada, 1987-2002, , en milliers, en ordre d'importance en termes d'emploi au Québec)²⁵

Secteurs	Québec		Canada	
	Nombre 2002	Variation 1987-2002	Nombre 2002	Variation 1987-2002
Services publics	30	14 %	129,80	9 %
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	39	-6 %	279,20	-5 %
Agriculture	61	-26 %	309,80	-35 %
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	118	99 %	583,00	119 %
Transport et entreposage	145	-8 %	737,90	16 %
Construction	148	-10 %	862,30	18 %
Autres services	159	-4 %	696,50	10 %
Information, culture et loisirs	168	51 %	708,90	43 %
Finance, assurances, immobilier et location	201	13 %	880,30	16 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	203	97 %	978,30	104 %
Hébergement et services de restauration	209	21 %	1 008,10	44 %
Administrations publiques	210	9 %	779,00	1 %
Services d'enseignement	229	14 %	993,80	26 %
Soins de santé et assistance sociale	392	29 %	1 570,00	37 %
Commerce	594	23 %	2 434,70	23 %
Fabrication	652	14 %	2 292,30	12 %

Grâce à l'information disponible concernant le nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées et le coût hebdomadaire moyen par employé, il est possible de mesurer avec plus de précision l'utilisation du facteur travail dans la production au Canada. On remarque que les

²⁵ Voir Tableau 10 et Tableau 11 pour les données complètes.

revenus moyens par employé ont connu une tendance à la hausse et que l'horaire de travail tend à demeurer stable dans les secteurs où l'emploi à temps plein est plus répandu²⁶.

On remarque, en effet, que le revenu hebdomadaire moyen par employé et par employée augmente dans tous les secteurs, mais que cette augmentation est plus marquée dans certains d'entre eux, comme les activités extractives, les activités de fabrication, la finance, l'assurance et l'immobilier, ainsi que dans la fonction publique et la défense. La progression des revenus hebdomadaires a été de l'ordre de 200 \$ à 400 \$ de 1987 à 2002. L'augmentation a été plus faible dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que dans celui des services collectifs et individuels, où elle a été de l'ordre de 100 \$ environ sur la même période.

Tableau 3 : Salaire et heures hebdomadaires et salaire horaire moyen par secteur d'activité (Canada, 2001, en ordre croissant de salaire hebdomadaire)²⁷

	Salaire hebdomadaire	Heures moyennes	Salaire horaire moyen
Hôtels et restaurants	286,00 \$	24,9	11,49 \$
Services collectifs et individuels	496,43 \$	26,1	19,02 \$
Commerce de gros et de détail; réparations	545,82 \$	28,5	19,15 \$
Santé et services sociaux	581,29 \$	28,8	20,18 \$
Éducation	694,23 \$	28,4	24,44 \$
Finance, assurance, immobilier	721,96 \$	30	24,07 \$
Administration publique et défense	752,35 \$	34,8	21,62 \$
Transports et communications	754,52 \$	35,3	21,37 \$
Construction	801,31 \$	38,1	21,03 \$
Activités de fabrication	808,12 \$	39	20,72 \$
Agriculture, chasse et pêche	830,84 \$	38,8	21,41 \$
Électricité, gaz et eau	1 004,64 \$	39,1	25,69 \$
Activités extractives	1 153,12 \$	41,6	27,72 \$

Une autre remarque importante découlant du tableau précédent concerne la disparité des revenus selon les secteurs. En effet, le secteur des activités extractives, celui des activités de fabrication, l'électricité, le gaz et l'eau, et même celui de la construction, sont nettement mieux rémunérés que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, le commerce, les services sociaux, collectifs et individuels, de même que la santé et l'éducation. L'écart hebdomadaire entre les revenus moyens plus élevés et les revenus moyens moins élevés est de l'ordre de 500 \$

²⁶ Voir Tableau 12 et Tableau 13.

²⁷ Calculé à partir de Tableau 12 et Tableau 13.

à 1 000 \$ par semaine environ. Ces conclusions sont importantes, et elles devront être rappelées quand le temps sera venu de passer à l'analyse des disparités salariales selon le sexe.

Au chapitre du nombre moyen d'heures travaillées par semaine, la tendance est similaire, en ce sens que le nombre d'heures de travail moyen par semaine tend à être plus faible dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des services collectifs et individuels, de la finance, de l'assurance et de l'immobilier, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que du commerce. Entre 1987 et 2002, le nombre d'heures travaillées varie de 25 à 30 heures par semaine environ dans ces secteurs. En revanche, durant la même période, les secteurs privilégiés au chapitre de la rémunération semblent également favorisés en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées, puisque ce sont les activités extractives, les activités de fabrication, l'électricité, le gaz et l'eau, la construction, les transports et la communication, ainsi que la fonction publique et la défense, qui bénéficient d'un nombre d'heures de travail hebdomadaire de 35 à 40 heures environ.

C'est dire qu'il y a eu augmentation de l'emploi dans l'ensemble de l'activité économique canadienne et québécoise, bien que ce soit les secteurs liés aux services qui semblent avoir connu les plus hauts taux de création d'emplois. Il apparaît cependant que des disparités existent au niveau du revenu des employés et des employées, ainsi qu'au niveau des heures travaillées par semaine, et que ce sont les secteurs liés à l'économie tertiaire qui semblent à l'origine de ces disparités, puisqu'ils offrent des revenus moins élevés et des semaines de travail à temps partiel. Il semble que le Québec ne soit pas à l'abri de cette tendance, comme le montre le rapport rédigé par Bernier, Vallée et Jobin (2003) qui dresse un portrait préoccupant de l'emploi atypique au Québec.

3.2.2. *La tertiarisation du marché du travail*

Les informations consignées dans la section précédente donnaient déjà une bonne idée du mouvement de la main-d'œuvre canadienne et québécoise vers le secteur tertiaire de l'économie, et ce, malgré un regain de l'emploi dans les secteurs de l'extraction et de la fabrication. Ce sont cette fois-ci les données québécoises qui représentent le mieux cette évolution, illustrée dans la figure ci-dessous. La méthode choisie pour présenter l'information sur une longue période est probablement la plus efficace puisqu'elle permet de montrer l'évolution de l'année 1966 à l'année 2002. Il apparaît clairement que le secteur tertiaire est un secteur qui a servi de moteur à la création d'emplois depuis 1966 et cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2002, en dépit du fait que la croissance de l'emploi de ce secteur était plus intense entre 1966 et 1995.

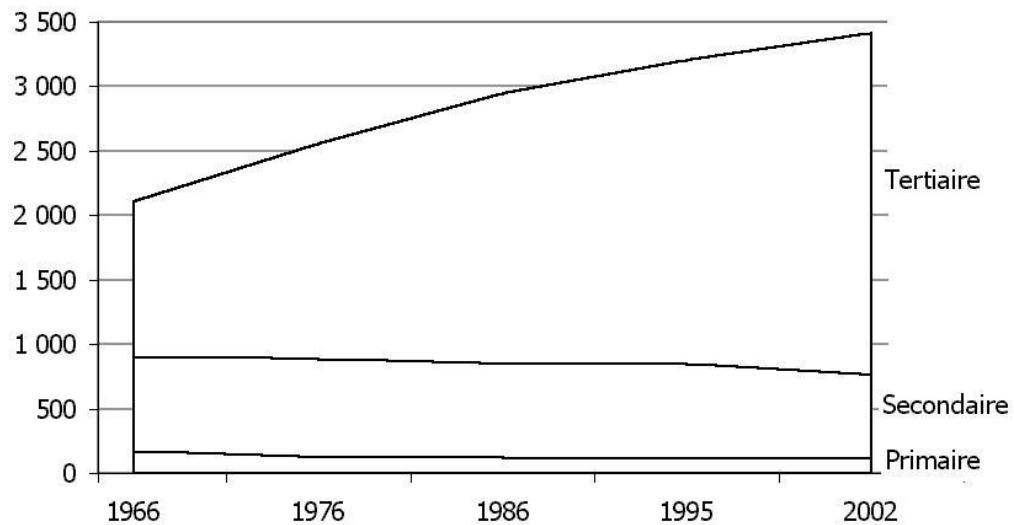


Figure 4 : Évolution de l'emploi par grand secteur (Québec, 1966-2002, en milliers)²⁸

Au Canada, le manque de données rend plus difficile le repérage d'une évolution à long terme, puisque les données sur l'emploi de l'OCDE débutent en 1978. C'est tout de même suffisant pour évaluer la parenté des tendances²⁹. Il existe cependant une différence notable entre les deux conjonctures, à savoir que l'évolution de l'emploi dans le secteur secondaire au Canada a connu une certaine croissance pour la période étudiée, ce qui laisse croire que la désindustrialisation est moins prononcée au Canada qu'elle ne l'est au Québec.

La plupart des analystes s'entendent pour imputer cette tendance vers la tertiarisation des marchés du travail, que l'on observe dans la majorité des pays industrialisés, au développement technologique qui a réduit la part de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'extraction, de l'agriculture et de l'industrie. (Rifkin, 1995; Krugman, 1998; Schwanen, 2001) Cette explication apparaît mieux fondée que celle qui impute la tertiarisation à l'accroissement du commerce international. Dans les cas qui nous concernent ici, il semble bien que cette explication tienne mieux la route, puisque l'évolution de l'emploi dans ces trois secteurs économiques, au Canada et au Québec, est demeurée la même avant et après l'entrée en vigueur de l'ALE, de l'ALENA, tout comme la croissance en question ne semble pas avoir été affectée par la création de l'OMC en 1995.

²⁸ Pour les données exactes, voir Tableau 14.

²⁹ Voir Tableau 15.

3.2.3. Perspective sur l'emploi des femmes

Pour donner une première idée de la place des femmes sur le marché du travail, il est indispensable de procéder au niveau des différents secteurs de l'économie canadienne et québécoise, afin de faire les recoupements qui s'imposent avec les données fournies précédemment. Cette démarche nous fait voir une nette féminisation dans la majorité des secteurs canadiens, en particulier dans ceux de la fabrication, du transport et de l'entreposage, mais surtout dans les services professionnels, scientifiques et techniques³⁰.

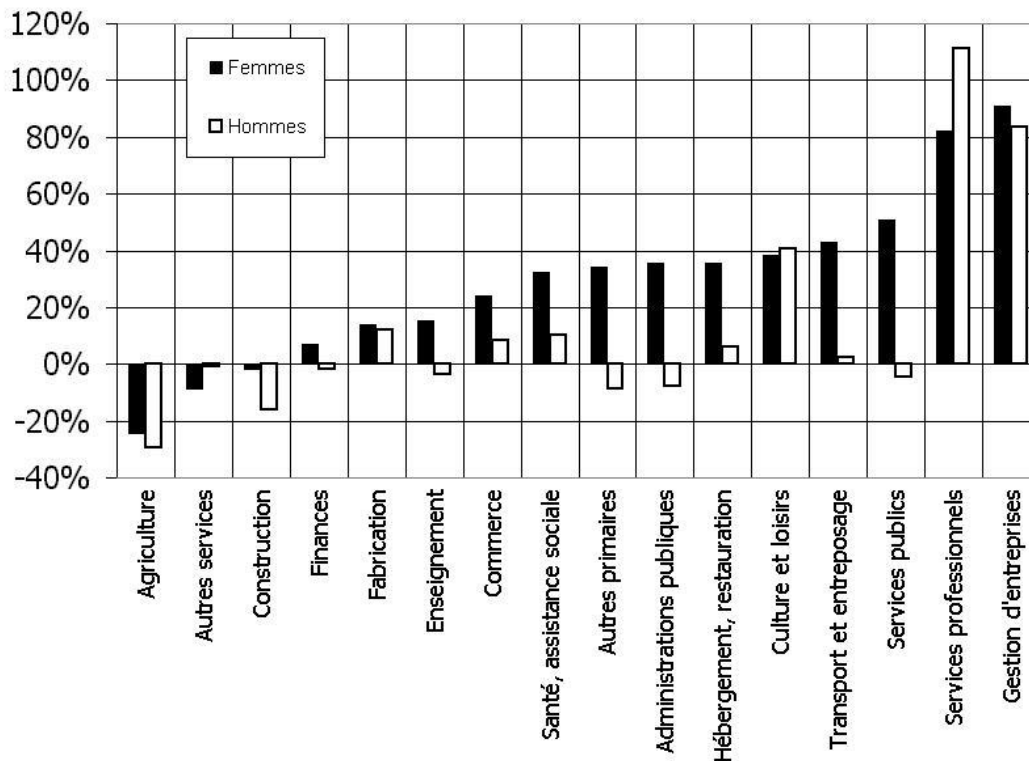


Figure 5 : Croissance de l'emploi de 1987 à 2001 par secteur (Québec, ordonné selon la croissance de l'effectif féminin)³¹

Les données québécoises illustrées par cette figure affichent une tendance similaire, malgré qu'on assiste, sur la longue durée, aussi bien au Canada qu'au Québec, à une forte concentration de femmes dans les secteurs du commerce, de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location, des services d'hébergement et de restauration, des soins de santé et d'assistance

³⁰ Voir Tableau 16 et Tableau 17.

³¹ Les catégories ont été abrégées. Voir Tableau 18 et Tableau 19.

sociale, ainsi que dans les services d'enseignement. La figure suivante fait le portrait du résultat de ces tendances en 2001.

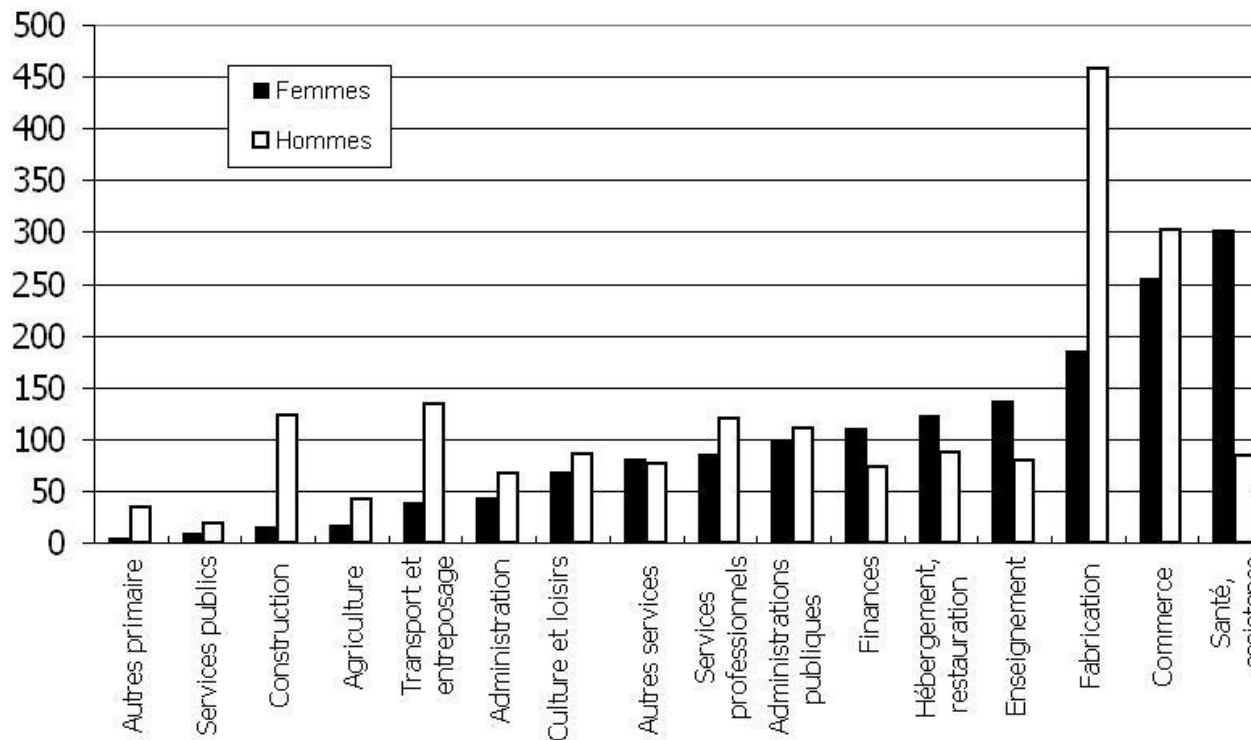


Figure 6 : Emploi annuel moyen par sexe et par secteur (Québec, 2001, ordonné selon l'effectif féminin, en milliers)³²

Les données sur les heures de travail, ainsi que celles sur les revenus hebdomadaires, montrent que les femmes travaillent en grande partie dans des secteurs où les heures de travail sont moins nombreuses et où les salaires tendent à augmenter à un rythme moins soutenu. À l'inverse, la main-d'œuvre masculine se retrouve surtout dans les secteurs où les salaires connaissent une progression plus prononcée et où les heures de travail tendent davantage vers le temps complet. On peut noter également que la présence des hommes est distribuée dans l'ensemble des secteurs de l'économie, tandis que celle des femmes a tendance à être concentrée dans certains services.

Ceci veut dire que les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel, ainsi que dans les emplois où la croissance des revenus est plus faible. Il faudra donc tenir compte de ces éléments en temps et lieux afin d'approfondir cet aspect de la question.

³² Les catégories ont été abrégées. Voir Tableau 18 et Tableau 19.

3.2.4. *L'emploi dans les secteurs exportateurs de l'économie*

Certains auteurs ont recours à l'expression de « secteur dynamique » pour désigner ces secteurs dont la production est en grande partie destinée à l'exportation. Il semble d'ailleurs raisonnable de supposer que les secteurs en question sont ceux où prévalent, plus qu'ailleurs, la maîtrise des savoirs et les technologies de pointe. Dans la présente section, nous allons comparer les secteurs exportateurs, ou secteurs dynamiques, avec les autres secteurs de l'économie, afin d'évaluer lesquels comptent le plus en termes de création d'emplois.

Les secteurs retenus aux fins de l'analyse, dont la liste apparaît dans le tableau ci-dessous, sont les principaux secteurs exportateurs, tels que définis par le ministère de l'Industrie et du commerce du Québec (MIC) et par Industrie Canada.

Tableau 4 : Liste comparative des *secteurs dynamiques* au Canada et au Québec

Secteurs dynamiques au Québec	Secteurs dynamiques au Canada
Autres produits minéraux non métalliques Meubles et articles d'ameublement Produits chimiques et pétroliers Services liés à l'énergie électrique Télécommunication Textiles, articles d'habillement, cuir et chaussures	Bois, articles en bois et en liège (sauf meubles) Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz Pâtes et papiers, imprimerie et édition Produits chimiques et pétroliers Produits métallurgiques de base
Secteurs dynamiques communs	
Agriculture Finance, assurances, immobilier et location Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien Information, culture et loisirs Matériel de transport Machines et matériel Produits alimentaires et boissons Services professionnels, scientifiques et techniques	

Les données montrent que, même s'il y a une importante création d'emplois dans les secteurs considérés comme dynamiques au niveau de l'économie québécoise, cette performance ne leur appartient pas en propre, puisque plusieurs secteurs qui ne comptent pas parmi les secteurs exportateurs ont connu des volumes de création d'emplois plus importants³³. Si, entre les années 1993 et 2002, ce sont 12 000 à 50 000 emplois environ qui ont été créés dans les secteurs exportateurs que sont l'agriculture, la finance, l'assurance, l'immobilier, la location, les services professionnels et techniques, la gestion d'entreprises, les services administratifs et autres services de soutien, ainsi que dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs, en revanche, ce sont entre 6 000 et 112 000 emplois environ qui ont été créés durant la même

³³ Voir Tableau 20 et Tableau 21.

période dans les secteurs où l'on exporte peu ou pas du tout, comme l'hôtellerie et la restauration, les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale, la construction, ainsi que le commerce. On voit alors que, malgré un taux de croissance de l'emploi supérieur dans les secteurs dynamiques, ce sont les secteurs dits « moins dynamiques » qui fournissent encore et toujours une bonne part de l'emploi au Québec. Les effectifs annuels moyens des principaux secteurs exportateurs sont tous surpassés par les ceux des autres secteurs considérés comme « moins dynamiques »³⁴.

Tableau 5 : Évolution comparative de l'emploi des secteurs dynamiques (Québec, 1993-2002)³⁵

	Emplois créés 1993-2002	Taux de variation 1993-2002	% du total en 1993
Secteurs dynamiques	228 800	43,7 %	24,3 %
Autres secteurs	200 300	10,3 %	75,7 %
Différence	28 500	33,4 %	

Par ailleurs, les données correspondantes pour le Canada permettent d'arriver à des conclusions similaires³⁶. En effet, il semble même qu'un certain nombre de secteurs exportateurs de l'économie canadienne aient connu de légères baisses d'emploi. C'est notamment le cas pour le secteur de l'agriculture, celui des activités extractives, celui des produits alimentaires et boissons, ainsi que pour le secteur des produits métallurgiques de base. Par ailleurs, les secteurs exportateurs de l'économie ne sont pas nécessairement les mêmes au Canada et au Québec.

Tableau 6 : Évolution comparative de l'emploi des secteurs dynamiques (Canada, 1987-2002)³⁷

	Emplois créés 1987-2001	Taux de variation 1987-2001	% du total en 2001
Secteurs dynamiques	1 184 500	28,6 %	43,3 %
Autres secteurs	1 549 600	22,4 %	56,7 %
Différence	28 500	33,4 %	

Pour ce qui est de la création d'emplois au Canada, comme l'indique le tableau précédent, c'est dans les secteurs de la gestion d'entreprise, des services administratifs et autres services de

³⁴ L'étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Science et de la Technologie sur l'évolution de l'emploi dans le secteur tertiaire confirme l'interprétation présentée en ces lignes (MIC, 1996).

³⁵ Les données de certains secteurs ne sont pas disponibles pour 2002, c'est pourquoi le poids de chaque catégorie est calculé pour l'année 1993. Voir le Tableau 20.

³⁶ Voir le Tableau 21.

³⁷ Voir le Tableau 21.

soutien, des services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que dans le secteur de l'information, la culture et les loisirs, que la création d'emplois a été la plus forte, avec des croissances de l'ordre de 215 000 à 500 000 emplois entre 1987 et 2002. Ces gains surpassent ceux des secteurs du transport et de l'entreposage, de l'hôtellerie et de la restauration, des services d'enseignement, ainsi que ceux des soins de santé et d'assistance sociale pour lesquels les gains en emplois ont été de l'ordre de 100 000 à 500 000 emplois environ sur la même période. Cela dit, il convient de noter que, en termes d'effectifs totaux, les secteurs où l'on exporte moins occupent une place plus importante dans l'emploi total au Canada.

3.2.5. *L'emploi par région au Québec*

Les données sur l'emploi par région au Québec sont limitées et elles ne permettent pas de tirer des conclusions pertinentes sur l'évolution de la situation³⁸. Dans l'ensemble, l'emploi progresse dans toutes les régions, sauf deux, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-St-Laurent. Ces régions ont en effet connu une baisse nette de l'ordre de 800 et de 1 500 emplois respectivement durant la période de 1987 à 2002.

Par ailleurs, une analyse plus approfondie montre que toutes les régions n'ont pas profité également des gains d'emplois dans la province. Il apparaît en effet que des régions comme le Centre-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord-Nord-du-Québec ont connu une progression relativement faible de l'emploi en comparaison avec des régions comme la Montérégie, Montréal, Lanaudière et les Laurentides, où la progression de l'emploi a été plus constante et plus prononcée. Cette différence ressort mieux quand on voit que la création d'emploi pour le Centre-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord-Nord-du-Québec est de l'ordre de 3 000 à 15 000 emplois environ, alors que la création d'emploi atteint 9 000 à 160 000 emplois environ pour la Montérégie, Montréal, Lanaudière et les Laurentides entre 1987 et 2002.

Il y a d'ailleurs des régions où la progression de l'emploi est relativement modeste quand on l'ajuste en tenant compte de la population totale. C'est le cas de Québec, qui n'a connu de hausse notable de l'emploi qu'en 2002, et c'est le cas également de l'Estrie, de Laval et de l'Outaouais qui ont connu une progression nette de l'emploi de l'ordre d'à peine 15 000 à 20 000 entre 1987 et 2002.

³⁸ Voir le Tableau 22.

Il est malheureusement impossible d'établir un lien entre le commerce international et l'évolution de l'emploi dans ces régions. Il faudrait, pour y arriver, pouvoir établir une liste exhaustive des secteurs régionaux qui sont impliqués dans le commerce international au Canada ou au Québec et analyser l'évolution de l'emploi pour chacun d'eux afin d'obtenir une corrélation à partir de laquelle il serait possible d'établir des liens entre ces variables.

3.2.6. *L'emploi, le commerce intrasectoriel et le commerce intrafirme*

Les données sur le commerce international sont sans doute trop générales pour qu'on puisse tirer grand-chose des liens entre le commerce et l'emploi, essentiellement parce que la notion de « commerce international » recouvre depuis peu des échanges de nature fort différente.

L'évolution actuelle du commerce international est induite par l'extension des pouvoirs des monopoles et par la complexification des processus de production qui font que les échanges de part et d'autre des frontières répondent de moins en moins au schéma « classique » d'échanges entre produits finis, mais qu'ils répondent de plus en plus au schéma d'échanges croisés. On calcule à l'heure actuelle que le tiers des exportations du Canada vers les États-Unis est constitué de produits ou de composantes préalablement importés.

C'est pourquoi il apparaît intéressant de tenir compte de deux dimensions ou de deux aspects du commerce international, celui qui est engagé entre firmes à l'intérieur d'un même secteur de production, c'est-à-dire le *commerce intrasectoriel*, et celui qui est engagé entre filiales à l'intérieur d'une même entreprise, c'est-à-dire le *commerce intrafirme*. Selon l'OCDE (2002), la libéralisation des échanges contribuerait significativement à la croissance de ces types d'échanges. Deux problèmes se posent cependant quand on veut étudier cette question, à savoir : la disponibilité des données récentes et la difficulté de ventiler les statistiques au niveau provincial. Il est tout de même possible de tracer un portrait général en utilisant les données disponibles. Car s'il y a peu de données précises sur le commerce intrafirme et intra-sectoriel au Québec, en revanche, il existe un indicateur de réexportation pour les secteurs secondaires de l'économie qui pourrait fournir des renseignements permettant d'identifier les secteurs où prévalent le commerce intrafirme et le commerce intrasectoriel du Québec, renseignements qui pourraient être utiles, à leur tour, pour analyser la création d'emploi dans les secteurs en question.

Les secteurs de réexportation retenus pour le Québec cumulent la création de 46 000 emplois de 1993 à 1998, pour un taux de croissance de 21,4 %³⁹. On assiste donc à une création d'emplois, mais ces hausses semblent modestes quand on les compare à celles que nous avons repérées plus tôt quand nous avons présenté les données sur les secteurs dont la production était destinée au marché intérieur.

Tableau 7 : Principaux secteurs de réexportation retenus⁴⁰

Québec	Canada
Matériel de transport	Activités extractives
Machines et matériel	Produits informatiques et électroniques
Produits informatiques et électroniques	Matériel de transport
Textiles, articles d'habillement, cuir et chaussures	Produits chimiques et pétroliers
Produits métallurgiques de base	Machines et matériel
Fabrication de meubles et de produits connexes	Produits alimentaires et boissons
Produits chimiques et pétroliers	Bois, articles en bois et en liège (sauf meubles)
	Autres produits minéraux non métalliques
<i>Croissance 1993-1998 : 21,4 %</i>	<i>Croissance 1997-2001 : 22,4 %</i>

Cependant, on peut tirer des interprétations plus intéressantes à partir des données portant sur le Canada, puisque les données sur l'emploi par secteur de la fabrication sont disponibles pour un grand nombre d'années d'une part, que l'OCDE publie des séries statistiques sur les exportations intrafirme de ses membres, d'autre part. La prudence reste toutefois de mise dans l'interprétation, puisque la notion de réexportation demeure floue et que les données sur les exportations intrafirme de l'OCDE ne couvrent que les années 1991 à 1994.

Cela dit, les données montrent que les secteurs où le commerce intrasectoriel et intrafirme se sont développés au Canada ont été créateurs d'emplois dans la plupart des cas répertoriés, encore que la croissance de l'emploi y soit faible⁴¹. On peut relever à cet égard la performance du secteur du matériel de transport où l'on a assisté à la création de 115 000 emplois environ entre 1987 et 2001, même si les autres secteurs ont connu des gains moins importants. Ces performances sont de l'ordre de 45 000 emplois dans le secteur des machines et du matériel, de 40 000 pour les activités extractives et de 35 000 emplois pour le secteur des produits chimiques et pétroliers entre les années 1987 et 2001. C'est peu en comparaison de la croissance enregistrée dans les secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier, du

³⁹ Voir le Tableau 23.

⁴⁰ Tiré de Tableau 23 et de Tableau 24.

⁴¹ Voir Tableau 24.

transport et des communications, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que celui de la santé et des services sociaux, où le nombre d'emplois créé est de l'ordre de 300 000 à 800 000 sur la même période.

Plusieurs questions demeurent toutefois en suspens, car il faudrait pouvoir évaluer l'effet de ce type d'échanges sur la création d'emplois, sur la mobilité de la main-d'œuvre, sur la productivité du travail et sa rémunération, ainsi que sur les moyens et autres stratégies développées par les STN pour réduire leurs coûts de production et pour contourner les contraintes inscrites dans les politiques nationales de développement économique et de redistribution des richesses. À leur tour, ces questionnements et les réponses qu'on peut leur apporter devraient permettre de lever le voile sur les incidences de ces échanges sur l'emploi et la rémunération de la main-d'œuvre féminine.

À cause des limites inscrites dans les instruments de mesure disponibles, il n'est pas possible pour le moment d'explorer plus avant les incidences du commerce intrasectoriel et du commerce intrafirme sur les conditions de travail et de vie des femmes, mais il n'en demeure pas moins que, compte tenu des hauts niveaux d'intégration entre les États-Unis, le Canada et le Québec, il arrivera très certainement que ces formes particulières d'échanges commerciaux iront en s'accroissant et qu'il deviendra de plus en plus important de mesurer l'effet de ce type d'échange sur l'ensemble des indicateurs de performance des économies canadienne et québécoise et, par voie de conséquence, sur les conditions de travail et de vie des Québécoises.

3.3. Conclusion

Il est indispensable, avant de conclure, de rappeler ce que nous avons souligné en première partie quand il était question d'établir des liens de causalité entre le commerce international et l'évolution des indicateurs de performance de l'économie nationale. Le commerce international en tant que tel ne compte pas plus que le développement technologique, les cycles économiques ou les interventions des gouvernements comme facteur des changements que connaît le marché du travail. Cependant, le degré et le niveau d'intégration de l'économie canadienne à celle des États-Unis nous autorisent à croire que le commerce international joue dans ce cas-ci un rôle déterminant et, à ce titre, il a un impact particulier sur l'emploi au Canada et au Québec. Cela dit, notre conclusion nous permettra de faire trois remarques portant respectivement sur le commerce international et l'emploi des femmes, sur l'emploi en général au regard du commerce international et, enfin, sur la mobilité de la main-d'œuvre.

En premier lieu, à cause de leur situation sur le marché du travail et à cause de la nature des emplois qu'elles occupent, les femmes seraient moins touchées par le commerce international que ne le sont les hommes. En effet, un fort pourcentage de la main-d'œuvre féminine se retrouve dans des secteurs moins exposés au commerce international, comme la vente de gros et de détail, l'hôtellerie et la restauration, ainsi que la santé et les services sociaux. En revanche, l'emploi des femmes est en hausse dans les secteurs de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location, ainsi que dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques. L'augmentation de l'emploi des femmes dans ces deux secteurs a été de l'ordre de 75 000 et 210 000 au Canada, et de l'ordre de 8 000 et 40 000 au Québec. Or, si certains de ces secteurs comptent parmi ceux à l'intérieur desquels on assiste à une nette progression du revenu, d'autres, comme la finance, les assurances, l'immobilier et la location, comptent également parmi les secteurs les plus touchés par l'emploi à temps partiel. Il apparaît donc essentiel, avant de conclure à propos des effets bénéfiques ou pas du commerce international sur l'emploi et les conditions de vie des femmes, de quitter le domaine des analyses d'ensemble pour se concentrer sur quelques secteurs-clés.

En deuxième lieu, même si les secteurs exportateurs, portés et soutenus par la mondialisation ou par la globalisation de l'économie et du savoir sont créateurs d'emplois au Canada et au Québec, les autres secteurs n'en conservent pas moins un rôle très important et supérieur, en termes d'effectifs et en termes de création d'emploi, à celui qu'occupent les premiers. Ces résultats sont propres à nuancer le contenu de certains discours dithyrambiques sur les vertus du libre-échange comme stratégie de prédilection pour la création d'emplois. Cependant, les données sur les heures de travail et les revenus confirment que les traitements sont plus élevés et que l'emploi à temps plein est plus important dans les secteurs exportateurs de l'économie.

En troisième lieu, il semblerait que l'argument cher à l'Organisation internationale du travail (OIT) selon lequel une main-d'œuvre qualifiée aurait tendance à se diriger vers les secteurs « plus dynamiques » ou « exportateurs » de l'économie ne se vérifierait que partiellement au Canada et au Québec, puisqu'une part importante de la main-d'œuvre dans ces cas-ci s'est plutôt orientée vers le secteur de services⁴². Or, il pourrait s'agir là d'une évolution importante pour comprendre la relation entre le commerce international et l'emploi des femmes. Une des hypothèses à retenir consisterait à voir si la main-d'œuvre féminine n'aurait pas été touchée de manière particulière par les destructions d'emplois intervenues dans les secteurs importateurs

⁴² Ce point de conclusion est inspiré de Benessaïeh et Deblock (1999) qui mettent en doute la notion de réinsertion de la main-d'œuvre dont les emplois ont été détruits par le commerce international vers des secteurs plus dynamiques de l'économie suite à une brève période de requalification.

de l'économie, avec le résultat qu'une partie de cette main-d'œuvre se serait ensuite déplacée vers des secteurs moins exposés au commerce international, où l'offre d'emploi était supérieure à celle qui émanait des secteurs exportateurs⁴³. À ce propos, il conviendrait d'explorer plus à fond les impacts du commerce intrasectoriel et du commerce intrafirme sur la création d'emplois et sur la féminisation de la main d'œuvre dans certains secteurs économiques.

⁴³ C'est une conclusion qui pourrait également s'appliquer à une partie de la main-d'œuvre masculine. Comme le montrent le Tableau 17 et le Tableau 19, beaucoup d'hommes ont également profité de la création d'emploi dans des secteurs ne figurant pas parmi les principaux secteurs d'exportation.

4. Les femmes et l'emploi

4.1. Portrait général de l'emploi des femmes au Québec de 1988 à 2002

Dans cette section, nous présenterons quelques données générales sur l'emploi total des femmes et des hommes au Québec. Dans la section suivante, nous examinerons l'emploi des femmes et des hommes par secteur industriel, après quoi nous chercherons à concentrer l'analyse sur quelques secteurs précis. Cet exercice devrait nous permettre de cerner les grandes tendances en matière d'emploi pour les femmes depuis l'entrée en vigueur de l'ALE et de l'ALENA respectivement.

Tout d'abord, à un niveau très général, mentionnons que *L'enquête sur la population active* (Statistiques Canada, 2001) confirme une tendance lourde qui remonte à la Deuxième Guerre à savoir l'accroissement constant de la participation des femmes dans la *population active*, qui, entre 1988 et 2002, passe de 42,5 % à 45,4 %, ce qui représente une variation positive de 2,9 %. Le pourcentage de femmes dans la population employée à temps plein augmente aussi, de manière légèrement plus rapide, passant de 37,3 % à 40,8 %, une augmentation de 3,5 %⁴⁴. Donc, globalement, les femmes continuent de constituer moins que la moitié de la population occupant un emploi à temps plein, mais le rattrapage semble se faire de manière soutenue⁴⁵.

À partir des données générales⁴⁶, il convient de remarquer trois choses :

- *Premièrement*, la progression constante de la part des femmes dans le secteur public, dont la proportion passe de 50,86 % en 1988 à 58,50 % en 2002.
- *Deuxièmement*, le rattrapage que les femmes font du côté du secteur privé où leur proportion totale passe de 42,01 % en 1988 à 44,16 % en 2002.
- *Troisièmement*, si la part du travail indépendant dans l'emploi total reste sensiblement la même entre 1988 et 2002 (autour de 13 %), le nombre de travailleuses indépendantes y a cru de 33,5 %, alors que le nombre de travailleurs indépendants masculins n'a augmenté que de 8,8 %.

⁴⁴ Calculé à partir du Tableau 26.

⁴⁵ Pour prendre la mesure sociale réelle de cette progression sur le marché du travail par rapport à la transformation des conditions de vie des femmes, il faudrait la mettre en parallèle avec la progression des responsabilités financières des femmes dans les ménages. Par exemple, il se pourrait très bien que la charge financière des femmes dans les ménages ait augmenté dans une proportion supérieure aux revenus qu'elles peuvent tirer d'une participation accrue au marché du travail (voir Chevrier et Tremblay, 2003). Une analyse du nombre d'heures qu'elles passent au travail rémunéré et de celles consacrées aux travaux domestiques et aux soins aux proches serait aussi un aspect important à explorer.

⁴⁶ Voir le Tableau 25 et le Tableau 26.

En termes d'augmentation de la proportion de femmes dans le travail indépendant, elles sont passées de 28,61 % en 1988 à 33,52 % en 2002, avec un sommet à 34,45 % en 2000. C'est donc dans les secteurs publics et indépendants que la proportion de femmes a le plus augmenté, comme le montre la figure suivante. Toutefois, en termes de nombre d'emplois, c'est le secteur privé qui demeure le plus important pour les femmes, avec une augmentation nette de 211 000 du nombre d'emplois entre 1988 et 2002, comparativement à 908 000 pour le secteur public et à 41 700 pour le secteur indépendant⁴⁷.

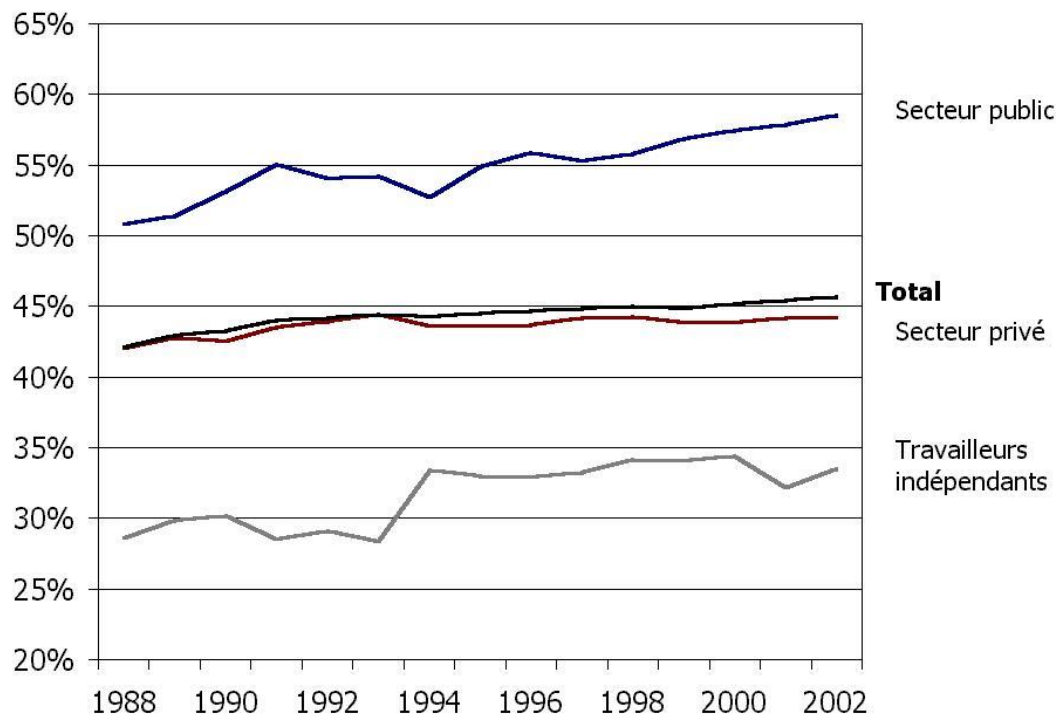


Figure 7 : Pourcentage de femmes dans l'emploi total par type de propriété (Québec, 1988-2002)⁴⁸

En nombres absolus, l'emploi à temps partiel⁴⁹ a tendance à fluctuer constamment d'une année à l'autre, ce qui pourrait indiquer que ces emplois sont souvent précaires, créés et supprimés selon la conjoncture. Les femmes continuent d'occuper la plus grande part de ces emplois, avec

⁴⁷ Pour préciser la signification de ces données, il faudrait pouvoir savoir la proportion des emplois du secteur public, privé et indépendant qui sont à temps plein ou partiel, permanents ou temporaires, ainsi que les différences de rémunérations. On pourrait ainsi vérifier l'hypothèse selon laquelle l'augmentation des emplois précaires et à temps partiel est principalement le fait du secteur privé. Pouvoir vérifier cette hypothèse permettrait peut-être par la suite de préciser certains liens avec les grandes tendances en ce qui concerne la privatisation, la déréglementation et la libéralisation.

⁴⁸ Calculé à partir du Tableau 25.

⁴⁹ Au sein de l'Enquête sur la population active, Statistiques Canada considère à temps partiel tout emploi cumulant en moyenne moins de 30 heures par semaine.

le plus haut taux en 1989 (70,7 %) et le plus bas en 1993 (66,6 %). Si la proportion de femmes dans l'emploi à temps partiel ne semble pas connaître la même augmentation constante que dans l'emploi à temps plein, cela n'exclut pas que le nombre d'emplois à temps partiel augmente et même que l'importance de l'emploi à temps partiel augmente par rapport à l'emploi total. En effet, la figure suivante nous révèle que la proportion d'emplois à temps partiel par rapport à l'emploi total augmente de 2,7 % entre 1988 et 2002, passant de 15,2 % à 17,9 %⁵⁰. Cela affecte un nombre plus important de femmes que d'hommes, puisqu'elles continuent de constituer la grande majorité des employés à temps partiel.

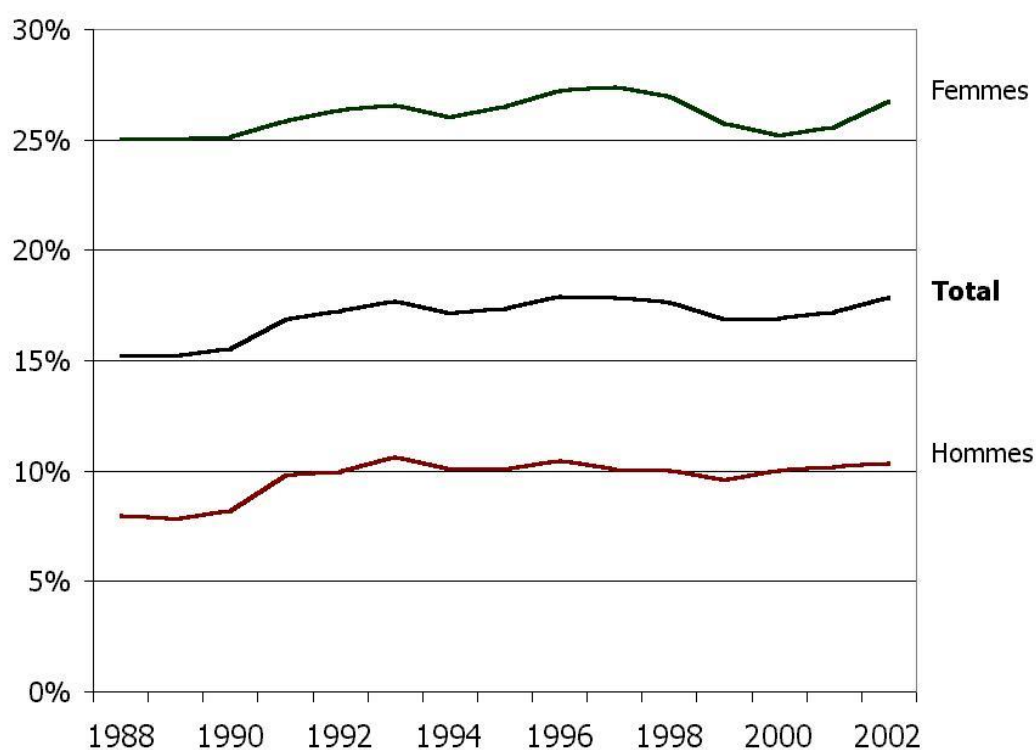


Figure 8 : Proportion d'emplois à temps partiel par sexe (Québec, 1988-2002)⁵¹

Nous avons mentionné que les fluctuations du nombre d'emplois à temps partiel d'une année à l'autre pourraient être un indicateur de précarité. Pour l'instant, les données de l'enquête sur la population active ne permettent pas de recouper la permanence de l'emploi avec l'emploi à temps partiel ou à temps plein⁵², mais les données sur la permanence de l'emploi selon le sexe

⁵⁰ Calculé à partir du Tableau 26.

⁵¹ Calculé à partir du Tableau 26.

⁵² Éventuellement, Statistiques Canada pourrait peut-être fournir des recoupements pour les tableaux 282-0011, 282-0008, 282-0071 et 282-0079.

montrent que la proportion de femmes dans les emplois permanents a augmenté de seulement 1 % depuis 1997, tandis qu'elle a augmenté de 2,2 % dans les emplois temporaires, de 2,5 % dans les emplois à terme ou à contrat et de 2,0 % dans les emplois occasionnels⁵³. Autrement dit, les emplois précaires croissent à une vitesse supérieure que les postes permanents, bien que ces derniers continuent de représenter la majorité des emplois créés de 1997 à 2002. Cela aboutit, en 2002, comme le montre la figure suivante, à la situation où le pourcentage d'emploi des femmes dans les emplois à temps partiel (68,4 %) et occasionnels (59,4 %) est largement supérieur au taux global de participation des femmes à l'emploi (45,7 %).

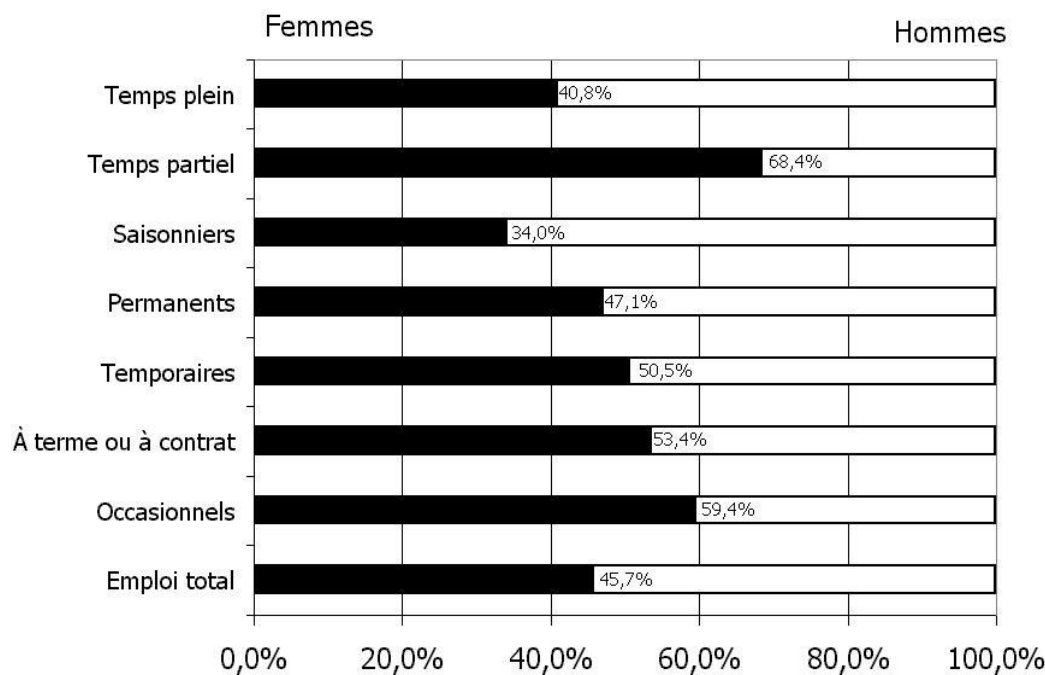


Figure 9 : Proportion de femmes par statut d'emploi et par permanence (Québec, 2002)⁵⁴

De plus, en ce qui concerne les salaires, on observe que de 1997 à 2002, les femmes continuent en moyenne de gagner entre 77,65 % et 79,19 % du salaire des hommes, lorsqu'il s'agit d'un emploi à temps plein. Par contre, les femmes gagnent plus que les hommes dans les emplois à temps partiels⁵⁵. Cela peut signifier que les emplois à temps partiel occupés par des hommes ne sont pas majoritairement des emplois principaux, mais plutôt des sources de revenus

⁵³ Calculé à partir du Tableau 27.

⁵⁴ Calculé à partir du Tableau 27.

⁵⁵ Voir le Tableau 28.

supplémentaires par rapport à un emploi principal⁵⁶. Pour les femmes, l'emploi à temps partiel constituerait majoritairement le seul emploi occupé. Il serait donc justifié, pour mesurer l'écart des revenus entre hommes et femmes, de considérer également le salaire hebdomadaire moyen des hommes et des femmes, sans faire la distinction entre emploi à temps plein et emploi à temps partiel, ce qui situe le salaire des femmes entre 71,3 % et 72,8 % de celui des hommes, selon les années, entre 1997 et 2002. Le fait que l'emploi dans son ensemble révèle un plus grand écart de salaires entre les hommes et les femmes est évidemment dû au fait qu'il y ait un plus grand nombre de femmes que d'hommes dans les emplois à temps partiel.

D'autre part, on peut observer un certain nombre de fluctuations d'emplois durant la période 1988-2002⁵⁷. Tout d'abord, du côté du secteur privé, les principales pertes d'emploi pour les hommes sont survenues en 1991, 1992 et 1993. De 1989 à 1993, ils ont perdu 110 300 emplois, ce qui représente une baisse de 9,4 % par rapport au niveau initial de 1989. Pour les femmes, les pertes d'emploi de cette période se sont échelonnées sur une plus longue période, soit de 1990 à 1993. Durant ces quatre années, les femmes ont perdu 26 000 emplois, ce qui représente une baisse de 3,1 %. Au début de la décennie 1990, des emplois ont donc été perdus et pour les hommes et pour les femmes, mais en plus grande proportion du côté des hommes⁵⁸. Dans le secteur public, les principales pertes d'emploi ont eu lieu au milieu de la décennie 1990, soit de 1995 à 1999 pour les hommes et de 1996 à 1998 pour les femmes. Ces pertes d'emploi se situent du côté des emplois à temps plein. Le travail à temps partiel, quant à lui, tout comme le travail indépendant, augmente régulièrement tout au long de la période⁵⁹.

En somme, ces tendances pourraient signifier trois choses :

⁵⁶ Pour vérifier cela, on pourrait aller voir les données sur les heures effectivement travaillées, si elles sont ventilées par le statut de travail (temps plein ou partiel). Si les heures effectivement travaillées par les femmes étaient de l'ordre de 25 à 35, par exemple, et que celles travaillées par les hommes étaient de l'ordre de 10 à 20, on pourrait en déduire que l'emploi à temps partiel des femmes constitue majoritairement un emploi principal, tandis que pour les hommes il constitue un emploi secondaire. Une autre manière de vérifier cette hypothèse serait d'extraire un tableau sur le salaire horaire moyen (tableau 282-0071): si le salaire horaire moyen des hommes est égal ou supérieur à celui des femmes, cela signifierait nécessairement que ceux-ci travaillent moins d'heures et donc que l'emploi à temps partiel pourrait être un deuxième emploi. Il y a aussi des tableaux disponibles dans l'enquête sur la population active sur les personnes occupant plus d'un emploi (tableau 282-0031).

⁵⁷ Voir le Tableau 25, voir aussi l'illustration de ce phénomène à la Figure 1.

⁵⁸ La perte d'emplois à temps plein des hommes pourrait-elle contribuer à la progression des femmes dans la population active, en exerçant sur elles une plus grande pression pour augmenter les revenus des ménages, comme cela s'observe dans les pays « en développement »? Cette question mériterait d'être investiguée.

⁵⁹ Voir le Tableau 26.

- **Premièrement que les femmes sont plus touchées que les hommes par la précarisation de l'emploi en termes de permanence et de durée de l'emploi, que ce soit dans le cadre d'emplois à temps plein ou à temps partiel.**
- **Deuxièmement, qu'entre 1988 et 2002, le tiers des emplois créés sont des emplois à temps partiel, dont près des deux tiers sont occupés par des femmes.**
- **Troisièmement, que le désavantage salarial des femmes par rapport aux hommes pourrait se maintenir malgré la lente progression de l'idée de parité (salaire égal pour travail égal) à cause de la diminution du nombre d'heures travaillées par les femmes comparativement aux hommes à travers le travail à temps partiel, ainsi qu'à l'augmentation du risque de périodes sans revenus pour les femmes à travers la précarisation⁶⁰.**

Nous verrons dans la section suivante que l'emploi des femmes reste concentré dans des secteurs économiques précis (que l'on appelle communément des « ghettos d'emplois »), tandis que la présence des hommes est répartie dans presque tous les secteurs d'emplois. Cela rend évidemment la main-d'œuvre féminine plus vulnérable aux restructurations lorsque celles-ci affectent les secteurs dans lesquels elles sont concentrées.

4.2. Emplois selon le type de propriété de 1988 à 2002

Une des premières questions qu'il est intéressant de poser est celle de la répartition des emplois entre les secteurs public, privé et indépendant pour chacun des principaux secteurs d'activité pour les femmes⁶¹. Ces données nous permettent de voir, par exemple, la variation des parts des différents secteurs dans l'emploi des femmes dans le grand domaine des services : le secteur privé fournissait 60,0 % de l'emploi des femmes en 1988 et 59,8 % en 2002 ; le secteur public, 31,1 % en 1988 et 30,1 % en 2002 ; le secteur indépendant 8,9 % en 1988 contre 10,1 % en 2002. Nous avons relevé, dans la section précédente, que le pourcentage de femmes par rapport aux hommes avait beaucoup augmenté dans le secteur public, mais malgré cela, le secteur privé continue d'employer deux fois plus de femmes que le secteur public dans le domaine des services. La progression des femmes dans le secteur public n'empêche pas que nous assistions à une progression légèrement supérieure du secteur privé dans l'emploi total du domaine des services, où la part du privé est passée de 57,9 % en 1988 à 59,6 % en 2002.

L'emploi indépendant a donc connu un plus grand taux de croissance que l'emploi dans les secteurs privé et public – ce qui reflète la tendance générale que nous avons détectée

⁶⁰ L'ensemble des hypothèses suggérées dans ce paragraphe gagneraient à être comparées aux constats du rapport Bernier (Bernier, Vallée, Jobin, 2003).

⁶¹ Voir le Tableau 29.

dans l'emploi total. À l'intérieur du secteur des services, la progression de l'emploi indépendant pour les femmes peut être principalement attribuée au secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, au secteur de la gestion d'entreprise et des services administratifs, ainsi qu'au secteur des soins de santé et d'assistance sociale.

Une autre tendance majeure révélée par ces données est la progression importante du secteur privé dans le domaine des soins de santé et de l'assistance sociale. En effet, la part du privé dans l'emploi total relié à ce secteur est passée de 31,0 % à 36,1 % entre 1988 et 2002, ce qui représente une augmentation de pas moins de 5,1 %. Pour l'emploi des femmes dans ce secteur, la progression de la part de l'emploi privé a été légèrement supérieure à celle de l'emploi total, soit de 5,6 %⁶².

4.3. Examen de l'emploi des femmes par secteur industriel

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, la main-d'oeuvre féminine est concentrée dans certains secteurs d'activité. Le nombre d'emploi féminin pour les plus importants est illustré dans la figure suivante :

⁶² L'examen de la progression du secteur privé dans le domaine des soins de santé et d'assistance sociale serait important à faire, à cause du rôle que joue la privatisation de services publics dans la politique économique actuelle du gouvernement. En prévision d'une telle analyse, il serait intéressant de relier les données sur l'emploi au virage ambulatoire, ainsi qu'au travail non-rémunéré des « aidantes naturelles ».

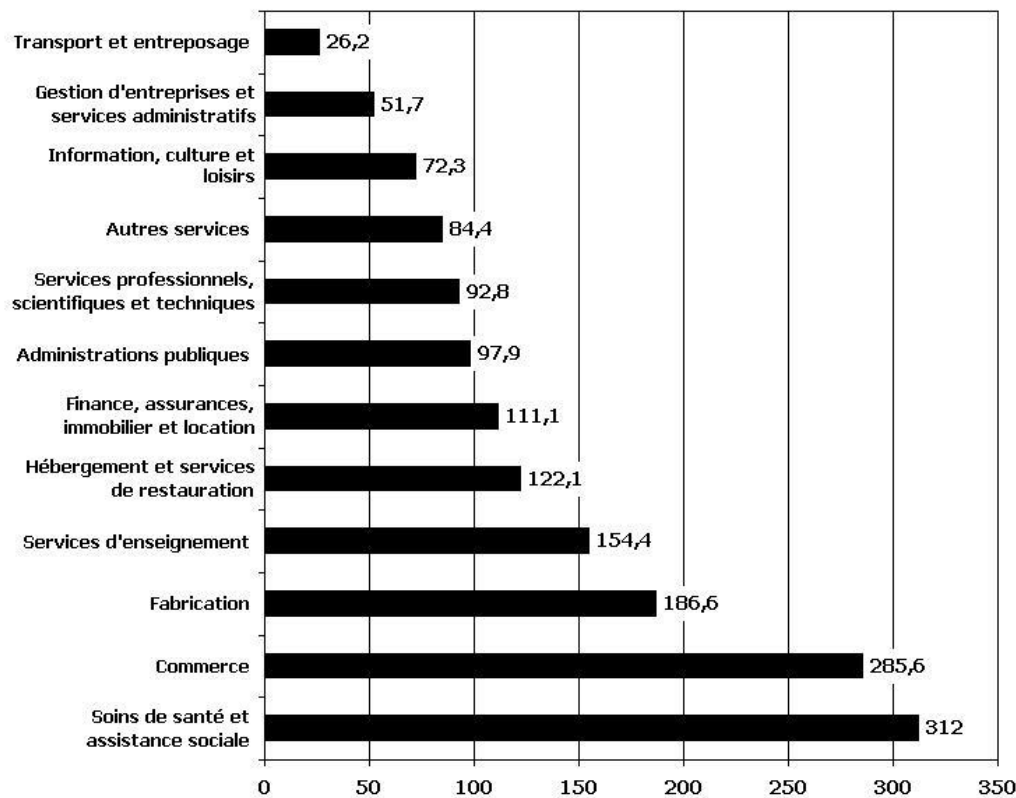


Figure 10 : Emplois des femmes par secteur d'activité (Québec, 2001, en milliers)⁶³

La suite de la présente section devrait nous permettre d'analyser plus en détail la situation de l'emploi des femmes dans quelques secteurs industriels relevant principalement du secteur privé⁶⁴. Après un bref examen de l'évolution de l'emploi féminin dans l'ensemble des secteurs industriels de 1988 à 2002, nous allons nous pencher plus en détail sur six secteurs qui semblent particulièrement intéressants aux fins de la présente étude. Nous avons choisi les secteurs qui présentent des variations importantes du taux de participation des femmes à l'emploi total, soit à la hausse soit à la baisse.

Aux fins de l'examen de l'évolution de l'emploi des femmes dans l'ensemble des secteurs industriels, nous avons choisi trois périodes de référence⁶⁵. La première couvre les années 1988-1994 et correspond à celle durant laquelle les effets de l'ALE, en vigueur à partir de 1989, auraient dû se faire sentir de la manière la plus significative en ce qui a trait à l'emploi. Il est

⁶³ Voir le Tableau 29.

⁶⁴ Ce choix exclut d'emblée deux secteurs d'emploi très importants pour les femmes, soit les services d'enseignement, où la part du privé est très inférieure à la part du public, et le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, où la part du privé a connu une augmentation très importante, mais où la part du public est encore supérieure.

⁶⁵ Voir le Tableau 30.

toutefois à noter l'interférence que provoque la récession de 1990-1992 lorsqu'il s'agit de mesurer les effets du libre-échange canado-américain sur l'emploi durant cette période. La seconde, s'étalant de 1994 à 2002, est celle qui suit l'entrée en vigueur de l'ALENA. Enfin, la troisième nous permettra d'effectuer un survol des années 1988-2002.

Tableau 8 : Indicateurs choisis par grands secteurs (Québec, 1988-1994-2002)⁶⁶

	Variation de la part des femmes dans l'emploi total 1988-2002	Variation du nombre d'emploi des femmes 1988-2002	Variation de l'emploi total 1988-2002	Variation de l'emploi total 1988-1994	Variation de l'emploi total 1994-2002
Secteur de la production de biens	0,6 %	7,5 %	4,2 %	-9,3 %	14,0 %
Secteur des services	3,4 %	27,0 %	20,5 %	4,9 %	16,6 %
Total, toutes les industries	3,5 %	23,9 %	15,6 %	0,6 %	15,9 %

Dans l'ensemble des industries, le taux de participation des femmes à l'emploi a progressé de 3,5 % entre 1988 et 2002, avec une hausse plus importante entre 1988 et 1994. L'emploi des femmes a en effet progressé plus vite que l'emploi des deux sexes (23,9 % contre 15,6 %). Le grand domaine de la production de biens a peu contribué à cette progression. En fait, si on prend l'exemple du secteur de la fabrication, particulièrement affecté par l'ALE, on constate qu'il y a eu une perte de 19 500 emplois pour les femmes entre 1988 et 1994 (11,6 % des emplois) ainsi qu'une perte de 32 000 emplois pour les hommes (7,6 % des emplois). La perte d'emplois a donc été proportionnellement plus grande pour les femmes. Après 1994, les niveaux d'emplois ont remonté et dépassé leur niveau initial de 1988 de 18 400 emplois pour les femmes et de 52 200 pour les hommes. Au total, durant cette période de 15 ans, la part d'emploi des femmes par rapport à l'emploi des deux sexes dans le secteur de la fabrication a chuté de 0,3 %⁶⁷.

⁶⁶ Calculés à partir du Tableau 29.

⁶⁷ Voir le Tableau 30.

Tableau 9 : Emplois (total et féminins) et taux de participation des femmes selon le secteur d'activité (Québec, 2002)⁶⁸

Secteur	Nombre d'emploi en 2002 (milliers de personnes)		Part des femmes dans l'emploi en 2002
	Total	Femmes	
Secteur de la production de biens	946,3	232	24,5 %
Agriculture	62,3	19,3	31 %
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	40,5	4,9	12,1 %
Services publics	30,1	7,4	24,6 %
Construction	158,1	13,7	8,7 %
Fabrication	655,2	186,6	28,5 %
Secteur des services	2646,5	1410,4	53,3 %
Commerce	593,6	285,6	48,1 %
Transport et entreposage	149,8	26,2	17,5 %
Finance, assurances, immobilier et location	191,9	111,1	57,9 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	214,2	92,8	43,3 %
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	121,4	51,7	42,6 %
Services d'enseignement	237,1	154,4	65,1 %
Soins de santé et assistance sociale	404,1	312	77,2 %
Information, culture et loisirs	159,7	72,3	45,3 %
Hébergement et services de restauration	206,6	122,1	59,1 %
Autres services	160,8	84,4	52,5 %
Administrations publiques	207,5	97,9	47,2 %
Total, toutes les industries	3592,7	1642,3	45,7 %

C'est le grand domaine des services qui a le plus contribué à l'augmentation totale du nombre d'emplois de 1988 à 2002 et qui est responsable de 97 % de l'augmentation de la part d'emploi des femmes par rapport à l'emploi des deux sexes. Le secteur du commerce, qui est le plus gros employeur des femmes dans le domaine des services, particulièrement le commerce de détail, a connu une augmentation constante du nombre d'emploi entre 1988 et 2002. Le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, un autre employeur important de la main-d'œuvre féminine, a lui aussi connu une hausse constante du taux de participation des femmes à l'emploi. Le secteur des administrations publiques a lui aussi connu une hausse de cet indicateur, bien que n'étant pas un employeur important de la main-d'œuvre féminine en termes de nombre d'emplois. Le secteur du transport et de l'entreposage, traditionnellement plus masculin, n'a connu ni hausse ni baisse significative de la part des femmes dans l'emploi.

⁶⁸ Calculé à partir du Tableau 30.

Le secteur des finances, de l'assurance, de l'immobilier et de la location et le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que le secteur de l'information, de la culture et du loisir, présentent un profil semblable : une hausse du taux de participation des femmes à l'emploi de 1988 à 1994, suivie d'un recul de ce même indicateur de 1994 à 2002. Pour les secteurs de la gestion d'entreprises, des services administratifs et des autres services de soutien, celui des services d'enseignement, ainsi que celui de l'hébergement et de la restauration, c'est l'inverse qui se produit : après une diminution de 1988 à 1994, le taux de participation féminin à l'emploi a augmenté entre 1994 et 2002. Le bilan de toutes les années de 1988 à 2002 a tendance à aplanir ces variations. En effet, sur cette période élargie, seuls les secteurs de la construction, de la fabrication, de la finance et des assurances et des autres services présentent des reculs de l'emploi féminin par rapport à l'emploi des deux sexes.

Dans le grand domaine de la production de biens, c'est le secteur de la fabrication qui sera retenu aux fins d'un examen plus détaillé, en raison de son importance pour les femmes en termes de nombre d'emplois et de son lien direct avec le commerce d'exportation. Dans le secteur des services, nous retiendrons d'abord le commerce pour les mêmes raisons. Ensuite, les secteurs de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques en raison de la baisse du taux de participation féminin à l'emploi qu'ils semblent avoir connus depuis 1994. La gestion d'entreprises, les services administratifs et autres services de soutien, ainsi que les services d'hébergement et de restauration, seront retenus pour des raisons inverses, c'est-à-dire une baisse du taux de participation des femmes à l'emploi de 1988 à 1994, suivie d'une hausse marquée de 1994 à 2002⁶⁹.

4.3.1. *Le secteur de la fabrication*

Pour le secteur de la fabrication, notre analyse se fera du général au particulier, en s'appuyant d'abord sur le secteur de la fabrication en général, pour ensuite tenter de voir dans quelle mesure les tendances se confirment ou se renforcent dans des sous-secteurs où la concentration de femmes est plus grande, soit le sous-secteur de la fabrication de biens non durables, et celui de la fabrication de vêtements.

C'est le secteur de la fabrication qui a le plus souffert au début des années 1990 et qui a le plus contribué aux pertes d'emplois que nous avons observées ci-dessus dans l'examen des

⁶⁹ Calculé à partir du Tableau 30.

fluctuations de l'emploi total au cours de la période 1988-2002. Mais deux dimensions principales différencient l'emploi dans le secteur de la fabrication de l'emploi total au cours de cette période : d'une part, les niveaux d'emplois ont mis plus de temps à revenir à ce qu'ils étaient en 1989 après les pertes d'emplois du début de la décennie 1990 (comme l'illustre la figure suivante), et d'autre part, ce sont les femmes qui ont essuyé les pertes les plus lourdes, ce qui fut mentionné dans la section précédente. Nous verrons aussi que dans le secteur de la fabrication, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont beaucoup plus prononcés que dans les autres secteurs.

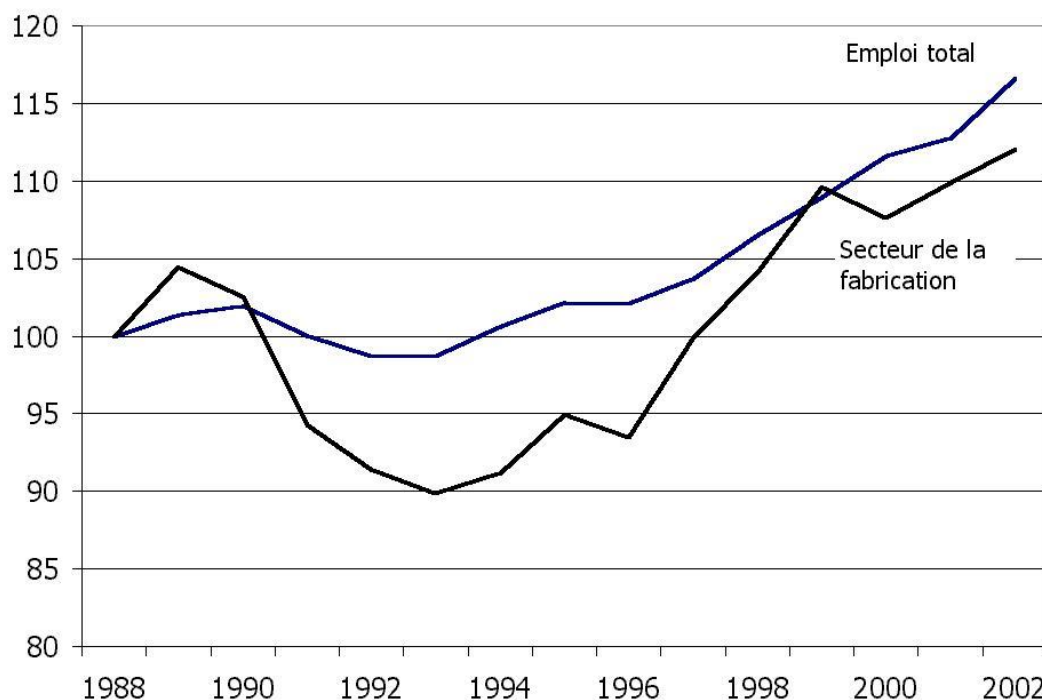


Figure 11 : Évolution comparée de l'emploi du secteur de la fabrication par rapport à l'emploi total (Québec, 1988=100)

Tout comme pour l'emploi total, la période au cours de laquelle les emplois ont été perdus est plus allongée pour les femmes que pour les hommes. En effet, c'est entre 1990 et 1993 qu'ont eu lieu la majeure partie des pertes d'emploi des hommes. Si on prend cette période plutôt que la période 1988-1994 examinée dans la section précédente, les pertes d'emplois sont encore plus lourdes (puisque de 1988 à 1989, 12 000 emplois avaient été créés pour les hommes et 14 000 pour les femmes). Cela ramène les pertes d'emploi à 55 000 pour les hommes, soit 12,8 %. En revanche, pour les femmes, la période sur laquelle les emplois ont été massivement perdus s'étend de 1990 à 1994 et les pertes totalisent 33 900, soit 18,6 % des emplois de 1989. Précisons ici qu'il s'agit surtout d'emplois à temps plein, car le nombre d'emploi à temps

partiel n'a pas chuté durant cette période, même si sa croissance a été ralentie. Par ailleurs, de manière générale, l'emploi à temps partiel est sujet à des fluctuations ponctuelles.

Il semblerait ainsi que l'entrée en vigueur de l'ALE en 1989 marque le début d'une période de pertes d'emplois, et que ce sont les femmes qui ont essuyé les pertes les plus lourdes. Cependant, il convient de rappeler que la fin des années 1980 est marquée par une récession, et que c'est sans doute ce facteur qui influe sur les niveaux d'emplois, d'avantage que le libre-échange lui-même.

Pour ce qui est des salaires, l'écart entre les hommes et les femmes y est plus marqué que dans l'ensemble de l'économie⁷⁰. En effet, les salaires des femmes y sont inférieurs à ceux des hommes dans l'emploi à temps plein et dans l'emploi à temps partiel. Dans l'emploi à temps plein, le salaire des femmes oscille entre 68,08 % du salaire des hommes (en 1997) et 73,59 % (en 2002), alors que dans l'ensemble de l'économie il oscille entre 77,65 % et 79,19 %. Pour ce qui est du salaire des travailleuses à temps partiel, il a reculé par rapport à celui des hommes, ce qui est contraire à la tendance au rattrapage graduel du salaire des femmes observée dans l'ensemble de l'économie.

En ce qui a trait à la précarité⁷¹ de l'emploi des femmes, nous remarquons des disparités selon le statut de l'emploi occupé. Alors qu'elles occupent 28,5 % de tous les emplois du secteur de la fabrication, les femmes occupent un pourcentage systématiquement supérieur dans les emplois plus précaires, soit les emplois à temps partiel (52,5 %), temporaires (38,8%), saisonniers (37,9 %), à terme ou à contrat (41,5%). À l'inverse, elles sont sous-représentées dans les emplois à temps plein (27,6 %) et dans les emplois permanents (28,2 %). Cette inégale répartition est conforme à ce qui fut observé pour l'ensemble de l'économie.

⁷⁰ Comparer le Tableau 28 et le Tableau 32.

⁷¹ Notez bien que lorsqu'il sera question de précarité dans la suite de ce rapport, nous nous référons à la permanence de l'emploi des salariés, sur le modèle des données qui sont présentées au Tableau 27. Cette catégorie n'inclut *pas* les travailleurs indépendants, dont la précarité est d'une autre nature et pour laquelle nous ne disposons pas de données dans le cadre du présent rapport.

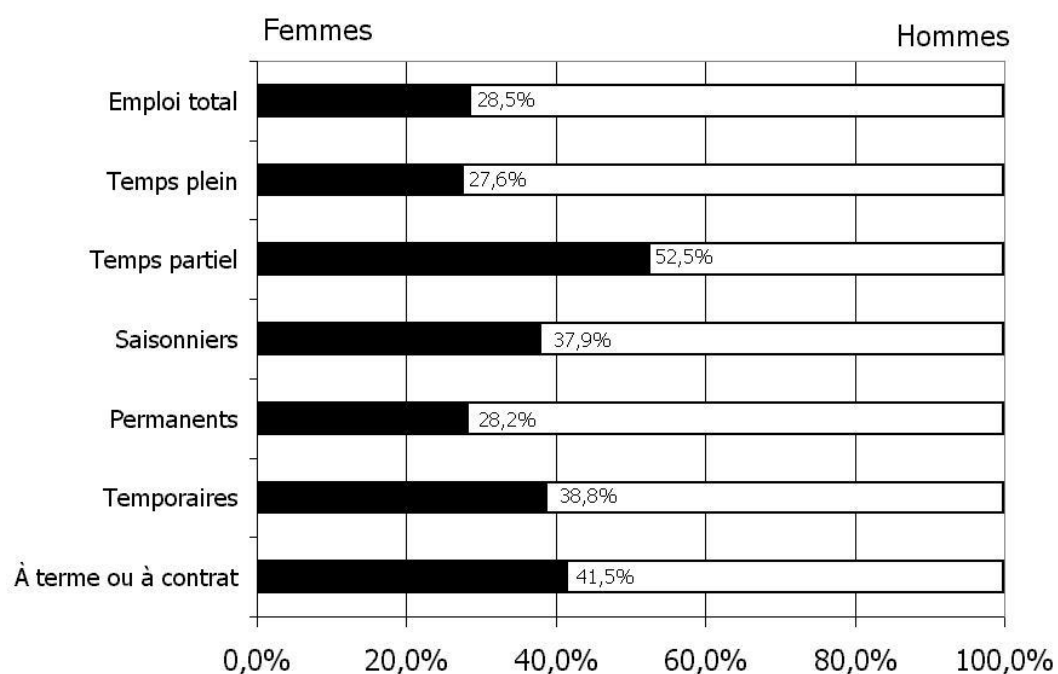


Figure 12 : Secteur de la fabrication - Proportion de femmes par permanence et statut d'emploi (Québec, 2002)⁷²

Cependant, il convient de mentionner que seuls 6 % des emplois des femmes dans le secteur sont des emplois à temps partiel, ce qui est très peu comparativement aux 36,5% qui prévalent dans l'ensemble de l'économie. Ce faible pourcentage mérite toutefois d'être comparé aux seuls 2 % d'hommes dans ce secteur qui occupent des emplois à temps partiel. Cette même réserve s'applique à la permanence, et on peut remarquer que 84 % des femmes qui travaillent dans le secteur occupent un emploi permanent contre 89 % pour les hommes. Dans l'ensemble de l'économie, ces taux s'établissent à 73 % et 75 %.

En somme, la fabrication est un secteur où certains aspects des conditions de travail semblent supérieurs à l'ensemble de l'économie, mais où les femmes sont beaucoup moins présentes, et semblent les premières touchées lors de baisses d'emploi dans le secteur. Cela se reflète particulièrement clairement dans la proportion de femmes chômeuses dans ce secteur, où elles représentent un peu plus de la moitié des chômeurs, tout en constituant moins du tiers de la population active.

⁷² Calculé à partir du Tableau 31 et du Tableau 33.

Cette conclusion nous amène à étudier le sous-secteur de la fabrication des biens non durables, où les femmes sont surreprésentées. En 2002, 67,4 % des femmes employées dans le secteur de la fabrication étaient concentrées dans la fabrication des biens non durables. Selon le recensement de 2001⁷³, des 197 865 femmes formant la population active féminine du secteur de la fabrication, 47 130 se trouvaient dans la fabrication de vêtements, soit 23,8 %. Le secteur de la fabrication d'aliments vient en second, avec 23 375 femmes dans la population active et vient ensuite la fabrication de produits informatiques et électroniques avec 12 495. Ces trois sous-secteurs concentrent 41,9 % de la population active féminine du secteur de la fabrication. Par comparaison, les trois sous-secteurs qui comptent le plus de population active masculine ne concentrent que 28,7 % de la population active masculine du même secteur. En outre, dans les trois sous-secteurs employant le plus de femmes, le nombre d'emplois diminue presque de la moitié entre le premier en importance et le second, et ensuite entre le second et le troisième. Tandis que du côté des sous-secteurs employant le plus d'hommes, la différence n'est que de 8,2 % entre le premier et le second, et de 4,6 % entre le second et le troisième. Ces données montrent clairement à quel point la main-d'œuvre féminine est concentrée dans le secteur de la fabrication de vêtements, comparativement à la main d'œuvre masculine, qui est beaucoup mieux répartie parmi les 21 sous-secteurs manufacturiers⁷⁴.

La figure suivante montre que le sous-secteur de la fabrication de biens non durables, qui comprend entre autres la fabrication de vêtements et d'aliments, les deux plus gros employeurs des femmes, a souffert de pertes d'emplois plus marquées que l'ensemble du secteur de la fabrication. En effet, dans l'ensemble du secteur de la fabrication, les niveaux d'emploi ont fini par rattraper puis dépasser leur niveau de 1989 à partir de 1998 pour les hommes et 1999 pour les femmes. Dans le sous-secteur de la fabrication de biens non durables, les niveaux d'emplois ne sont jamais revenus à ce qu'ils étaient en 1989. Ces emplois ont donc été supprimés de manière définitive.

⁷³ Statistiques Canada, recensement de 2001, numéros de catalogue 97F0012XCB01010 et 97F0012XCB01011

⁷⁴ Dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), à un niveau d'agrégation qui correspond aux codes à trois chiffres, le secteur de la fabrication est divisé en 21 sous-secteurs.

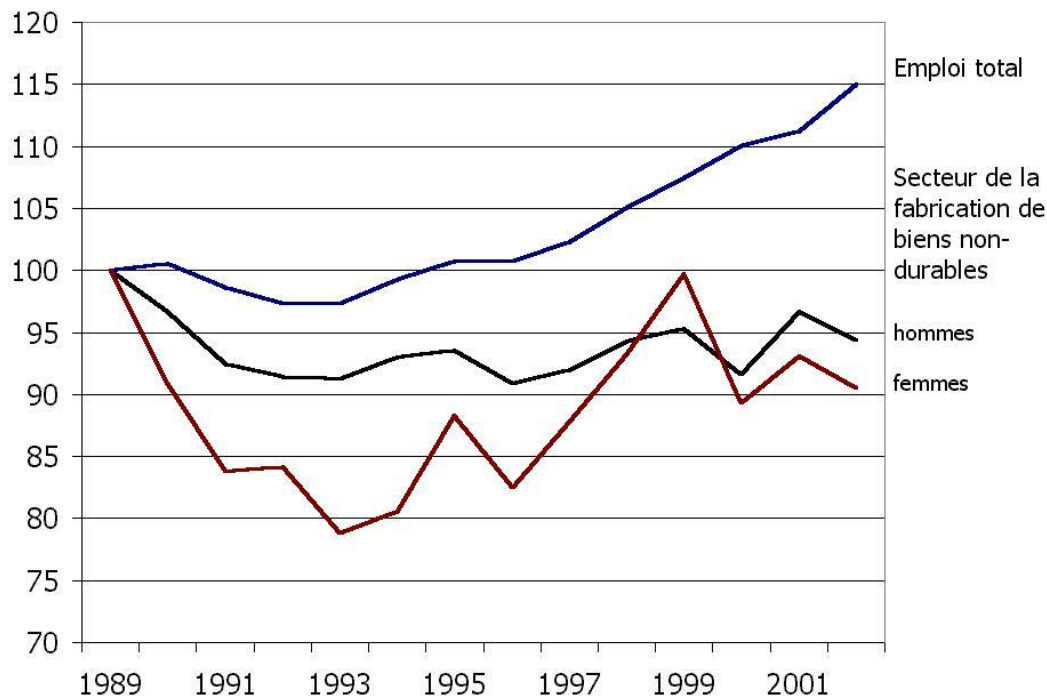


Figure 13 : Secteurs des biens non durables — Évolution comparée de l'emploi par sexe par rapport à l'emploi total (Québec, 1989=100)

En ce qui concerne la fabrication de vêtements⁷⁵, qui est un sous-secteur de la fabrication de biens non durables, les données confirment que les femmes y sont majoritaires (62,6 % de la population active et 61,4 % des personnes occupées), et ce sont elles qui ont écopé de 80 % des pertes d'emplois entre 1986 et 2001. Le plus frappant dans les données est l'écart de salaires entre les hommes et les femmes. En effet, en 1996, le salaire moyen annuel des femmes était de 18 473 \$ tandis que celui des hommes était de 32 980 \$, ce qui signifie que les femmes gagnaient à peine 56,0 % du salaire des hommes. Par comparaison, dans l'ensemble de l'économie en 1997, les femmes gagnaient 71,6 % du salaire des hommes⁷⁶.

⁷⁵ Voir le Tableau 35.

⁷⁶ Comparer le Tableau 35 au Tableau 28.

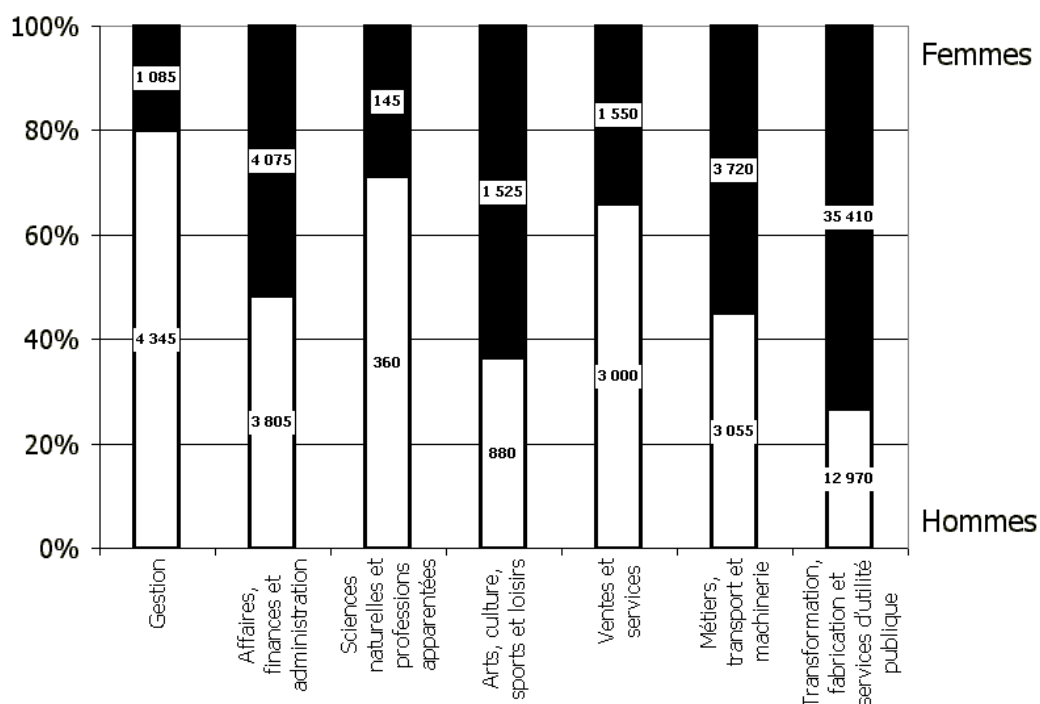


Figure 14 : Secteur du vêtement - Emplois par sexe et par profession (Québec, 2002)⁷⁷

La répartition des professions selon les sexes dans ce domaine telles qu'illustrée par la figure précédente⁷⁸, nous indique que les femmes occupent le cinquième des postes de cadres (gestion), tandis qu'elles représentent la moitié du personnel administratif et les trois quarts du personnel de fabrication. Par ailleurs, les femmes y représentent 65,8 % des personnes qui n'ont aucun diplôme ou certificat postsecondaire, et 44,3 % des employé-e-s de ce secteur sont des immigrant-e-s, dont plus de la moitié sont des femmes. En somme, on pourrait conclure que ce secteur industriel emploie beaucoup de femmes sous-scolarisées ou immigrantes, que celles-ci sont mal payées et qu'elles ont été les premières à souffrir de la restructuration de l'industrie au début des années 1990.

4.3.2. Le secteur du commerce

D'une manière générale, le secteur du commerce a connu un creux au cours des années 1990, avec une perte de 19 800 emplois en 1992 pour les femmes (8,4 % des emplois) et de 23 300 pour les hommes en 1993 (8,1 % des emplois). Les niveaux ont ensuite remonté graduellement, pour atteindre de nouveau et dépasser les niveaux antérieurs, à partir de 1999 pour les hommes

⁷⁷ Tiré du Tableau 37.

⁷⁸ Voir aussi le Tableau 36.

et de 2000 pour les femmes. Le commerce de détail a été beaucoup moins affecté : il a connu quelques pertes d'emplois en 1992 pour les femmes et 1993 pour les hommes, qui ont été rattrapées l'année suivante.

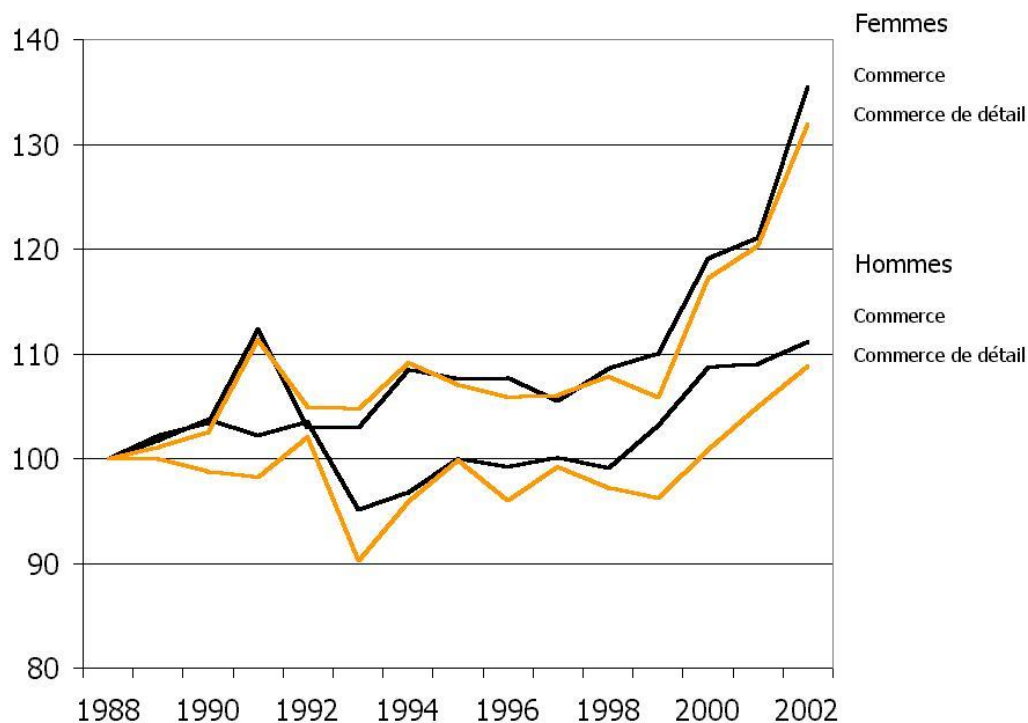


Figure 15 : Commerce et commerce de détail – Emploi selon le sexe (Québec, 1988-2002)⁷⁹

Le secteur du commerce fournissait 17,4 % de tout l'emploi féminin au Québec en 2002⁸⁰. Après le secteur des soins de santé et d'assistance sociale, le commerce est le plus gros employeur des femmes au Québec en termes de nombre d'emplois. Tout comme le domaine des services en général, le secteur du commerce se féminise : la proportion de femmes y est passée de 43,2 % en 1988 à 48,1 % en 2002, ce qui représente une augmentation de 4,9 %. Fait notable, la proportion de femmes dans les emplois à temps plein a augmenté à ce même rythme, tandis que la proportion de femmes dans les emplois à temps partiel n'a augmenté que de 1,2 % sur cette même période. On note les mêmes tendances dans le sous-secteur du commerce de détail, où l'augmentation de la proportion de femmes dans les emplois à temps plein a aussi été plus forte (5,0 %) que dans les emplois à temps partiel (1,2 %). Malgré cela, les femmes n'en continuent pas moins d'occuper, sur toute la période, entre 62,0 % et 65,9 % des emplois à

⁷⁹ À partir du Tableau 38 et du Tableau 41.

⁸⁰ Voir le Tableau 38.

temps partiel. En fait, la variation positive de l'emploi à temps plein de 1988 à 2002 est plus significative que celle de l'emploi à temps partiel, car le premier augmente régulièrement sur toute la période, tandis que le deuxième, plus instable, fluctue soit dans un sens soit dans l'autre, selon les années.

Il est à noter que le sous-secteur du commerce de détail concentrait en 1988 86,8 % de la main-d'œuvre féminine travaillant dans le commerce, contre 84,6 % en 2002. Cette légère évolution à la baisse de la concentration des femmes dans le commerce de détail signifie que les femmes ont réussi, au cours de cette période, à occuper plus d'emplois dans le commerce de gros. Cette légère variation n'empêche pas le commerce de détail de rester, et de loin, le principal employeur des femmes du secteur du commerce. Les tendances qu'on observe dans l'emploi féminin dans ce secteur sont donc majoritairement attribuables au commerce de détail⁸¹.

En termes de salaires⁸², l'écart entre les hommes et les femmes en emploi à temps plein n'a pas diminué entre 1997 et 2002, il a même augmenté très légèrement (de 0,85 %). Dans le cas du temps partiel, les salaires des femmes continuent d'être plus élevés⁸³, et ont même augmenté de 6,76 % par rapport à ceux des hommes travaillant à temps partiel, ce qui pourrait signifier que les femmes travaillant à temps partiel ont tendance à augmenter leurs heures de travail.

Au niveau de la permanence des emplois⁸⁴, le secteur du commerce compte légèrement plus d'employé-e-s permanents que l'ensemble de l'économie (88,3 % contre 85,5 %). De 1997 à 2002, la proportion de femmes dans les emplois permanents du commerce a augmenté sensiblement de la même manière que dans l'emploi temporaire (respectivement 3,4 et 3,5 % d'augmentation). Elles demeurent toutefois surreprésentées dans les emplois temporaires (54,2 %), à contrat (53,6 %) et surtout occasionnels (61,6 %). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une augmentation de 8,3 % entre 1997 et 2002, surtout attribuable à l'année 2002.

Le secteur du commerce compte une plus grande part de travailleurs indépendants que tous les autres secteurs que nous examinons ici. Celle-ci a toutefois diminué de 1988 à 2002. En effet, le nombre d'hommes travailleurs indépendants a chuté de 9,5 % et le nombre de femmes de 8,1 %. Mais c'est évidemment le secteur privé qui fournit l'immense majorité des emplois dans ce secteur. Les emplois dans le commerce reliés au secteur privé ont d'ailleurs augmenté de

⁸¹ Voir le Tableau 41.

⁸² Voir le Tableau 39.

⁸³ Voir l'interprétation de ce phénomène qui a été faite à la section 4.1.

⁸⁴ Voir le Tableau 40.

16,8 % pour les hommes et de 39,6 % pour les femmes au cours de cette période, ce qui est une augmentation plutôt spectaculaire⁸⁵.

4.3.3. Autres secteurs des services

Quatre secteurs du domaine des services ont retenu notre attention lors de l'examen de l'ensemble des secteurs industriels en raison de leur situation particulière, soit en matière de taux de participation des femmes des femmes à l'emploi, ou en ce qui a trait à la variation de l'emploi total.

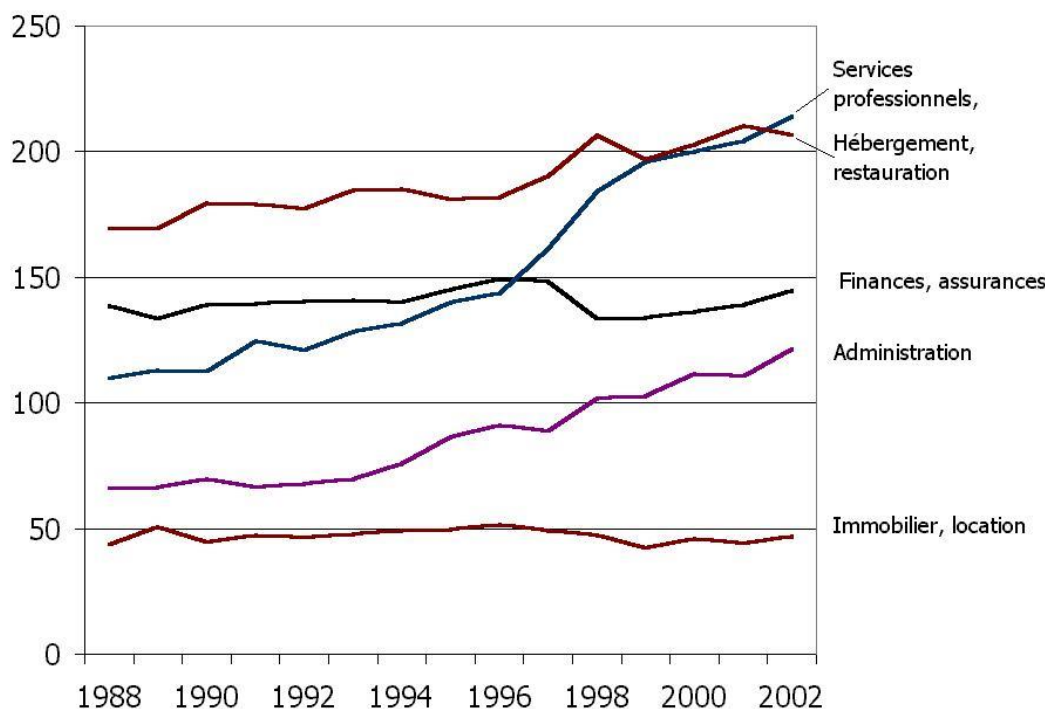


Figure 16 : Variation du nombre d'emplois pour les 4 secteurs des services choisis (Québec, 1988-2002, en milliers)⁸⁶

De plus, ces choix ont été faits en fonction de l'intérêt qu'ils pourraient représenter en prévision d'un approfondissement de la recherche. En effet, les trois premiers sont des secteurs qui pourraient offrir des perspectives d'emploi intéressantes, alors que le quatrième, l'hébergement

⁸⁵ Les données sur les emplois dans le commerce reliés au secteur public étant manquantes, nous ne pouvons calculer la part respective de chacun des types de propriété dans l'emploi total. Voir le Tableau 29.

⁸⁶ Voir le Tableau 42, le Tableau 43, le Tableau 46, le Tableau 49 et le Tableau 52.

serait plutôt le prototype de secteur en croissance mais dont les conditions d'emplois sont moins intéressantes.

Dans cette section, nous allons tenter d'examiner ces secteurs plus en détail, et de mieux cerner l'évolution de la place des femmes dans ces différents secteurs durant la période 1988-2002, toujours à l'aide de données sur l'emploi.

Finances, assurances, immobilier et location

Ce secteur avait été choisi pour faire l'objet d'un examen plus attentif en raison de la diminution de 3,8 % du taux de participation des femmes à l'emploi de 61,7 % en 1994 à 57,9 % en 2002⁸⁷. Nous disposons pour ce faire de données sur l'emploi pour d'une part, le sous-secteur de la finance et des assurances et d'autre part pour le sous-secteur de l'immobilier et de la location. Les données sur les salaires et la permanence de l'emploi agrègent les deux sous-secteurs. Nous verrons ci-dessous que le déclin apparent de la proportion de femmes travaillant dans ce secteur de 1994 à 2002 n'apparaît pas de manière aussi nette lorsqu'on examine l'ensemble des années, que les deux sous-secteurs concernés présentent des caractéristiques passablement différentes, et que le portrait qu'on peut en tracer diffère si on les considère ensemble ou séparément.

⁸⁷ Voir le Tableau 30.

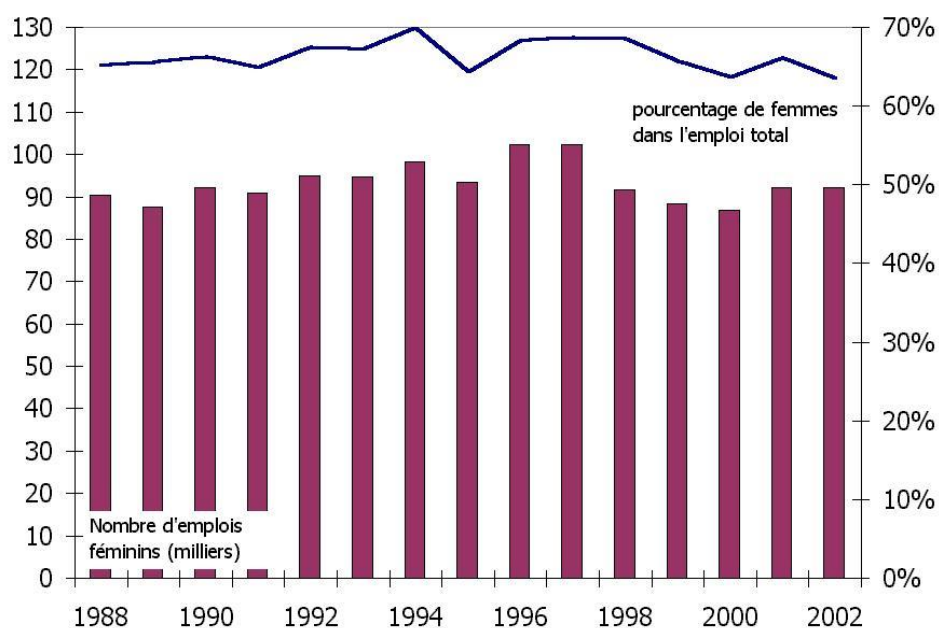


Figure 17 : Secteur de la finance et de l'assurance - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)⁸⁸

⁸⁸ Tiré du Tableau 42. Noter que l'échelle des 5 graphiques sectoriels suivants a été harmonisée pour faciliter la comparaison.

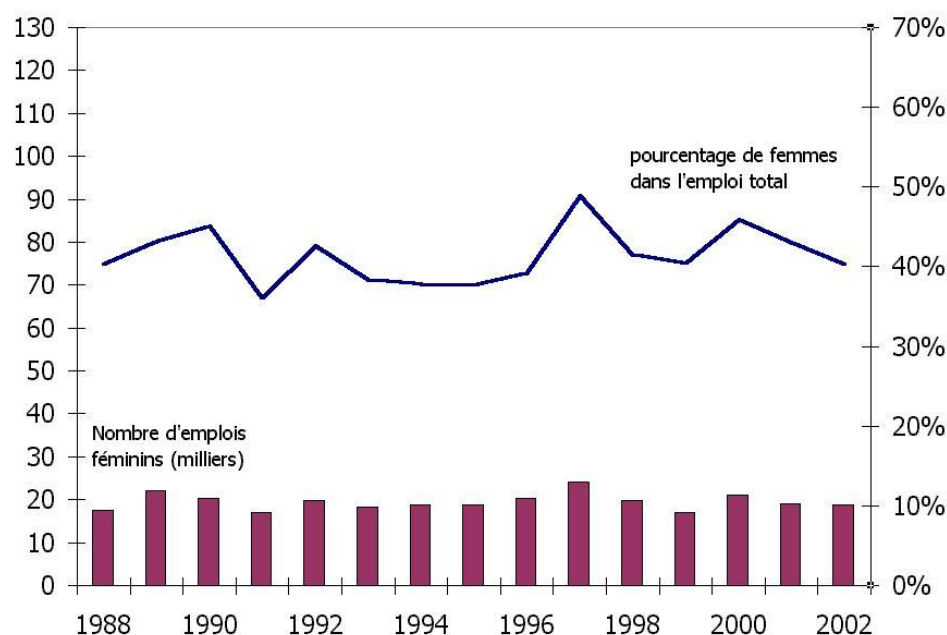


Figure 18 : Secteur de l'immobilier et de la location - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)⁸⁹

L'examen consécutif des données sur l'emploi des deux sous-secteurs fait ressortir tout d'abord l'importance relative plus élevée de la finance et des assurances en termes de nombres d'emplois pour les femmes (presque le double du sous-secteur de l'immobilier et de la location). Ensuite, nous voyons que les deux sous-secteurs présentent des caractéristiques passablement différentes. En effet, on retrouve une majorité de femmes dans le secteur de la finance et des assurances, c'est-à-dire entre 63,6 % et 70,0 %, ce qui est significativement plus élevé que dans l'ensemble de l'économie, où le taux de participation de la main-d'œuvre féminine à l'emploi passe de 42,2 % à 45,7 % en 15 ans. Dans l'immobilier et la location, cette proportion oscille entre 36,1 % et 49,0 %.

Pour les deux sous-secteurs, la proportion de femmes en emploi ne montre pas le profil de hausse graduelle et continue qu'on observe dans l'ensemble de l'économie. Elle a plutôt tendance à fluctuer, et il est notable que dans la finance et l'assurance, l'année où la proportion de femmes est la plus forte est 1994, et l'année où elle est la plus faible est 2002. Cela a pu donner l'apparence d'une hausse de la participation féminine de 1988 à 1994, et d'une baisse de 1994 à 2002. Mais cette apparence est en grande partie un effet des fluctuations, car pour l'ensemble des autres années, on remarque qu'elle s'est située autour de 66 % de 1988 à 1993,

⁸⁹ Tiré du Tableau 43.

et autour de 68 % de 1995 à 2001, ce qui est une augmentation plus légère que les 3,8 % mentionnés en introduction de cette section. Dans ces deux sous-secteurs, l'emploi des hommes comme des femmes a fluctué constamment d'une année à l'autre et ne présente pas de croissance significative sur l'ensemble de la période.

Une autre caractéristique frappante du sous-secteur de la finance et de l'assurance est la proportion très élevée de femmes dans les emplois à temps partiel. Dans l'ensemble de l'économie, cette proportion a été assez stable au cours de la période à l'étude et tourne autour de 68 %. Elle est légèrement plus faible dans le sous-secteur de l'immobilier et de la location (autour de 60 % en moyenne, avec des fluctuations selon les années). Dans le sous-secteur de la finance et de l'assurance par contre, cette proportion a oscillé entre 75,8 % en 1999 et 90,1 % en 2001, se situant en moyenne autour de 83 %.

Du côté des salaires, pour lesquels les données disponibles agrègent les deux sous-secteurs, on observe certaines particularités⁹⁰. Tout d'abord, il s'agit d'un secteur où les salaires sont plutôt élevés si on les compare à l'ensemble de l'économie, et ce, particulièrement pour les hommes. Les salaires des femmes sont aussi plus élevés que dans l'ensemble de l'économie, mais dans une moindre mesure.

On observe aussi que les salaires des hommes fluctuent de manière plus importante que ceux des femmes. Ainsi, les variations importantes qu'on observe dans le salaire des femmes à temps plein en pourcentage du salaire des hommes à temps plein sont surtout dues aux fluctuations du salaire des hommes, sauf pour l'année 1998 où le salaire moyen des hommes a augmenté tandis que celui des femmes baissait, ce qui a donné aux femmes seulement 64,12 % du salaire des hommes, alors que pour les autres années ce chiffre se situe plutôt en moyenne à 72 %.

Les fluctuations plus importantes dans les salaires des hommes indiquent peut-être que ceux-ci ont accès à des bonus plus importants, à des primes sur les ventes effectuées, tandis que les femmes seraient peut-être plus nombreuses dans des emplois à salaires fixes. Ces fluctuations importantes sont aussi présentes dans le salaire des hommes à temps partiel, tandis que le salaire des femmes à temps partiel fluctue moins et suit une progression plus constante.

Quant à la précarité⁹¹, on constate que les femmes ont perdu du terrain du côté des emplois permanents depuis 1997 (-7,7 %). La proportion de femmes dans les emplois temporaires a

⁹⁰ Voir le Tableau 44.

⁹¹ Voir le Tableau 45.

aussi chuté, mais l'examen de la progression d'une année à l'autre montre que cela est attribuable à l'augmentation du nombre d'hommes occupant des emplois temporaires, alors que le nombre de femmes est resté plutôt constant, à l'exception d'un creux en 1999-2000.

D'une manière générale, il semble s'agir d'un secteur plutôt volatil, et il n'est pas aisé de discerner si, sur l'ensemble de la période retenue, les femmes ont connu des avancées ou des reculs. Au niveau de la variation par type de propriété, la part du travail indépendant a progressé de 2,4 % de 1988 à 2002, le secteur public de 1,4 %, aux dépens du secteur privé qui a reculé de 3,9 %⁹².

Services professionnels, scientifiques et techniques

Ce secteur présente un profil général tout à fait différent des autres⁹³. La croissance de l'emploi, chez les hommes comme chez les femmes, a été assez constante tout au long de la période, à la fois pour l'emploi à temps plein et pour l'emploi à temps partiel. La proportion de femmes y est semblable à celle qui prévaut dans l'ensemble de l'économie, avec une très légère tendance à la hausse : elle a oscillé entre 39,3 % en 1992 et 46,6 % en 1994, tandis que pour les autres années, leur proportion est relativement stable, tournant autour d'une moyenne de 42,6 %. C'est donc la crête momentanée qu'a connue la proportion de femmes dans ce secteur en 1994 qui a donné l'impression d'une perte de terrain des femmes entre 1994 et 2002, lors de l'examen de l'ensemble des secteurs⁹⁴. Notons au passage que c'est une baisse du nombre de femmes en emploi à temps plein qui a été déterminante pour l'année où la proportion de femmes a été la plus basse, tandis que c'est une hausse du travail à temps partiel qui a été déterminante pour l'année où cette proportion a été la plus haute.

⁹² Voir le Tableau 29.

⁹³ Voir le Tableau 46.

⁹⁴ Voir le Tableau 30.

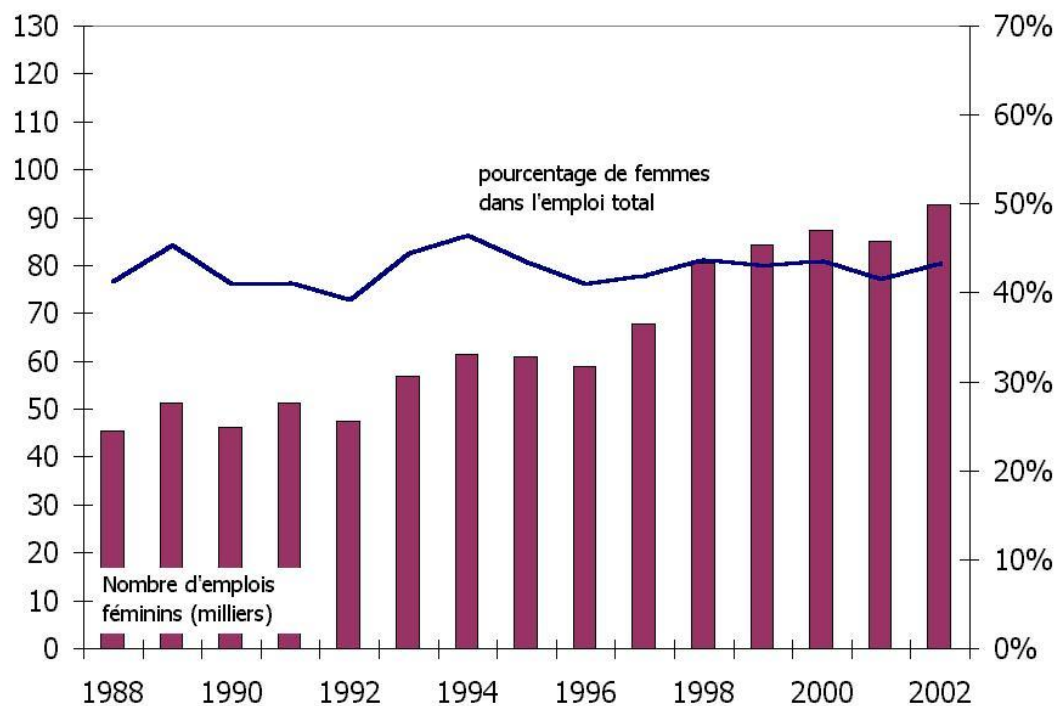


Figure 19 : Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes⁹⁵

Il s'agit d'un secteur où les salaires sont significativement plus élevés que dans l'ensemble de l'économie⁹⁶. Les salaires de l'emploi à temps plein ont crû de manière constante de 1997 à 2002, sauf pour un creux en 1998-1999 qu'a connu l'emploi masculin, mais que n'ont pas connu les femmes. Par contre, comme pour le secteur de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location examiné précédemment, les salaires des hommes présentent un écart positif plus grand que celui des femmes par rapport à l'ensemble de l'économie. En effet, en 1997, les salaires des hommes à temps plein du secteur étaient de 23,0 % plus élevés que les hommes à temps plein dans l'ensemble de l'économie. Cette différence s'élevait à 25,2 % en 2002, ce qui représente un gain de 2,2 %. Du côté des femmes à temps plein, leurs salaires dans le secteur en 1997 n'étaient que de 8,4 % plus élevés que de la moyenne des tous les emplois féminins à temps plein, contre 13,1 % en 2002, ce qui représente un gain de 4,7 % par rapport à la moyenne québécoise⁹⁷. On pourrait dire que les femmes travaillant dans ce secteur rattrapent les hommes dans l'écart qui les sépare du reste des travailleurs et travailleuses, et que l'écart entre les salaires des professionnels et ceux de l'ensemble des travailleurs a

⁹⁵ Tiré du Tableau 46.

⁹⁶ Voir le Tableau 47.

⁹⁷ Comparer le Tableau 47 et le Tableau 28.

tendance à s'accroître. Pourtant, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes travaillant dans ce secteur se maintient, et le salaire des femmes stagne autour de 74 % de celui des hommes. Pour ce qui est des salaires à temps partiel, les données disponibles montrent que ceux des femmes ont tendance à fluctuer, et ont connu un creux appréciable de 1998 à 2000.

En termes de précarité⁹⁸, on observe une tendance un peu semblable à celle du secteur examiné précédemment, à savoir que les femmes ont perdu un peu de terrain du côté des emplois permanents depuis 1997, tandis qu'elles occupent une moins grande proportion des emplois temporaires, non pas à cause de la diminution de leur nombre dans ce type d'emploi (au contraire, il augmente), mais bien parce que le nombre d'hommes y augmente plus rapidement.

Quant à l'évolution de la part des secteurs privés et indépendants dans le domaine des services professionnels, scientifiques et techniques, elle va dans le sens d'une augmentation du travail indépendant, qui a progressé de 2,4 % de 1988 à 2002. En fait, il s'agit d'un domaine où le travail indépendant était déjà assez important en 1988, le second secteur en importance pour le travail indépendant après le commerce. Entre 1988 et 2002, l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants a été de l'ordre de 71,6 % pour les hommes et de 261,2 % pour les femmes, passant de 6 000 à 21 700 travailleuses. Ce secteur est d'ailleurs devenu le deuxième en importance pour le travail indépendant féminin, derrière le secteur des soins de santé et d'assistance sociale⁹⁹.

Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien

Ce secteur n'est pas un gros employeur des femmes (ni des hommes) en termes de nombre, mais il a été retenu aux fins de l'étude car la proportion de femmes y travaillant semble avoir tendance à augmenter, surtout depuis 1995. En fait, il s'agit d'un secteur en croissance, car depuis le milieu des années 1990, le nombre d'emplois dans ce domaine a augmenté régulièrement, tant pour les hommes que pour les femmes, le nombre de femmes augmentant toutefois légèrement plus rapidement. En effet, celles-ci occupaient 35,2 % des emplois en 1988, contre 39,1 % en 2001 et 42,6 % en 2002. Cette proportion est toutefois inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble de l'économie, où elle était de 45,7 % en 2002.

⁹⁸ Voir le Tableau 48.

⁹⁹ Le nombre d'emplois dans le secteur public n'est pas disponible pour ce secteur. Voir le Tableau 29.

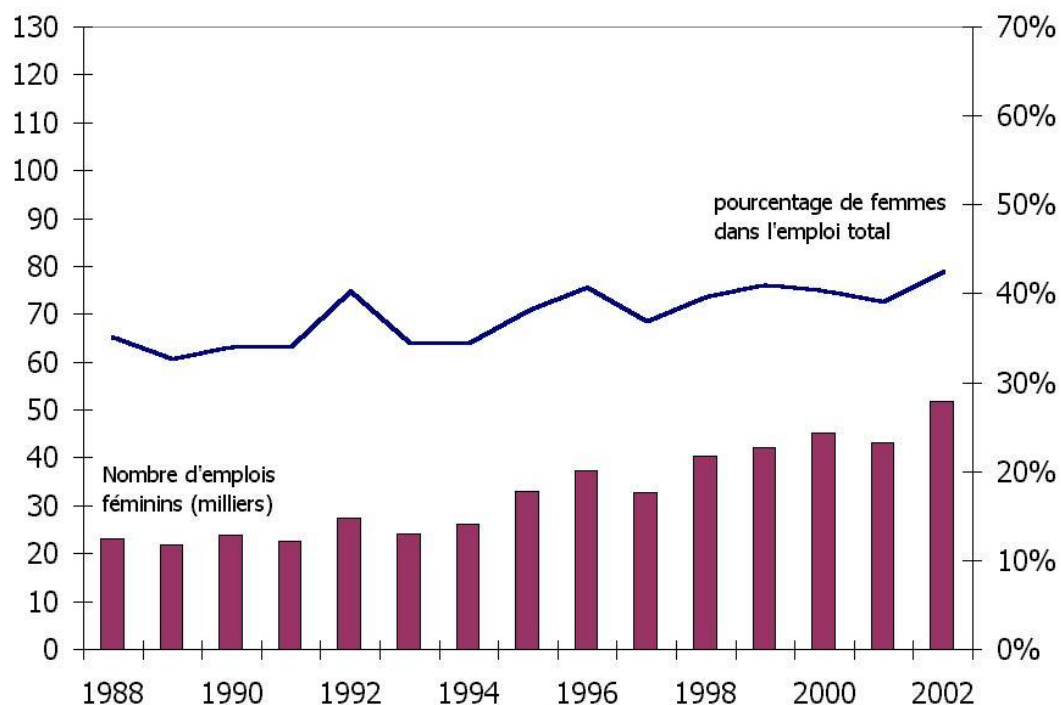


Figure 20 : Secteur de la gestion d'entreprise, des services administratifs et des autres services de soutien - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)¹⁰⁰

Dans ce secteur, les salaires sont plutôt bas, de l'ordre de 26 % inférieurs à ce qu'ils sont dans l'ensemble de l'économie pour les hommes à temps plein et de 22 % inférieurs pour les femmes à temps plein en 2002¹⁰¹. Les salaires à temps partiel sont de 15,4 % inférieurs pour les hommes et de 16,4 % inférieurs pour les femmes. Quant au salaire des femmes par rapport à celui des hommes (temps plein), il stagne autour de 83 %. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres secteurs où le salaire des femmes à temps partiel est supérieur à celui des hommes, dans ce secteur, les deux moyennes sont pratiquement équivalentes¹⁰². Du point de vue de la précarité¹⁰³, on observe que les femmes ont progressé à la fois dans les emplois permanents et dans les emplois temporaires, ce qui reflète, d'une manière générale,

¹⁰⁰ Voir le Tableau 49.

¹⁰¹ Comparer le Tableau 50 et le Tableau 28.

¹⁰² Comme il a été mentionné dans la première partie de ce chapitre, il faudrait voir le nombre d'heures effectivement travaillées par les hommes et les femmes ainsi que le salaire horaire moyen pour mieux cerner la réalité du travail à temps partiel des hommes et des femmes.

¹⁰³ Voir le Tableau 51.

l'augmentation de leur présence dans ce secteur d'emploi. Leur progression a toutefois été supérieure dans les emplois temporaires.

Ce secteur a lui aussi connu une augmentation de l'importance du travail indépendant. Le nombre de travailleurs indépendants y a augmenté de 99,0 %, tandis que le nombre de travailleuses indépendantes y a augmenté de 178,9 %. En termes de nombres, cela représente une augmentation de 9 800 travailleurs et de 6 800 travailleuses¹⁰⁴.

Hébergement et services de restauration

Le secteur de l'hébergement et des services de restauration s'est féminisé tout au long de la période 1988-2002. S'il a semblé que la présence des femmes avait diminué de 1988 à 1994¹⁰⁵, c'est en fait que l'année 1994 est celle où la proportion de femmes a été la plus basse (53,3 %), au cours d'une courte période (1994-1996) où la proportion de femmes avait momentanément baissé. Mais ce secteur étant un des plus féminins de tous, même l'année la plus basse en termes de proportion de femmes reste largement au-dessus de l'année la plus haute dans l'ensemble de l'économie. Au total, la proportion de femmes dans ce secteur est passée de 55,7 % en 1988 à 59,1 % en 2002, ce qui représente une progression de 3,4 %. La proportion de femmes occupant un emploi à temps plein dans ce secteur en 2002 est de 12,1 % au dessus de celle de l'ensemble de l'économie, tandis que la proportion de femmes dans les emplois à temps partiel y est légèrement inférieure. C'est donc un secteur où, exceptionnellement, les hommes occupent une proportion d'emplois à temps partiel qui reflète à peu près leur nombre relatif. Ce secteur a été en croissance lente tout au long de la période, avec un ralentissement de 1994 à 1996.

¹⁰⁴ Le nombre d'emplois dans le secteur public n'est pas disponible pour ce secteur. Voir le Tableau 29.

¹⁰⁵ Comme l'indiquait le Tableau 30.

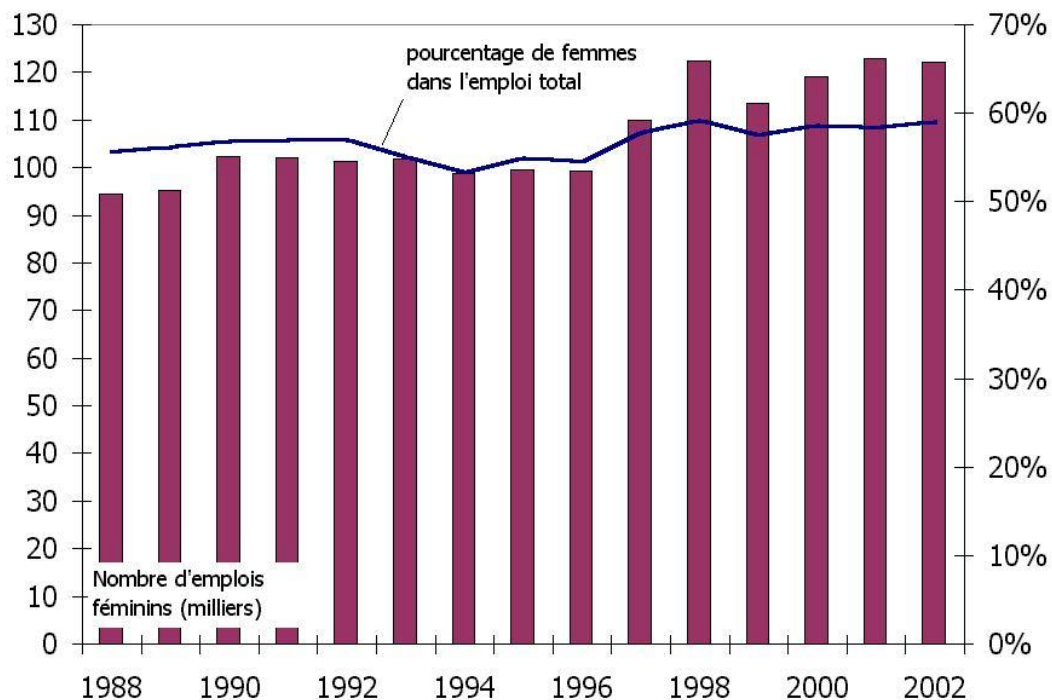


Figure 21 : Secteur de l'hébergement et de la restauration - Nombre d'emplois et pourcentage de femmes (Québec, 1988-2002)¹⁰⁶

La présence importante des femmes dans ce secteur, ou plutôt la faible présence des hommes, peut sans doute s'expliquer par les salaires. En effet, de tous les secteurs que nous avons considérés, c'est dans celui-ci que les salaires sont les plus bas. En 2002 pour les hommes à temps plein, ils sont de 41,7 % inférieurs à ce qu'ils sont dans l'ensemble de l'économie, ils sont de 37,6 % inférieurs pour les femmes à temps plein, de 26,2 % inférieurs pour les hommes à temps partiel et de 36,4 % inférieurs pour les femmes à temps partiel¹⁰⁷. En 2002, les salaires des femmes représentent 84,9 % de ceux des hommes, ce qui constitue un gain de 6,2 % depuis 1997. Tout comme pour le secteur de la gestion d'entreprises et des services administratifs où les salaires sont aussi très bas, les salaires entre hommes et femmes à temps partiel y sont presque à égalité, les salaires des femmes étant toutefois très légèrement supérieurs à ceux des hommes.

En termes de précarité¹⁰⁸, les femmes ont pratiquement la même présence dans les emplois permanents que dans les emplois temporaires, soit respectivement 61,7 % et 59,9 %. Tout

¹⁰⁶ Voir le Tableau 52.

¹⁰⁷ Comparer le Tableau 53 avec le Tableau 28.

¹⁰⁸ Voir le Tableau 54.

comme dans d'autres secteurs que nous avons examinés, leur proportion a baissé dans les emplois occasionnels, non pas par ce que leur nombre a diminué, mais par ce que le nombre des hommes y a augmenté.

Par ailleurs, le nombre de travailleurs indépendants augmenté dans ce secteur, de 47,5 % pour les femmes et de 15,9 % pour les hommes, ce qui représente respectivement 9 000 travailleuses indépendantes et 13 100 travailleurs indépendants en 2002¹⁰⁹.

4.4. Le libre échange et l'emploi des femmes

S'il est difficile de dégager une conclusion simple de ces tendances statistiques sur l'emploi des femmes depuis l'entrée en vigueur des accords de libre-échange, il serait encore plus hasardeux d'établir à ce stade-ci de l'analyse des relations de cause à effet entre les deux variables. D'autant que les restructurations sectorielles induites par les nouvelles opportunités d'exportations et les pressions qui s'exercent sur les importations s'inscrivent à l'intérieur d'une stratégie de libéralisation mise en place par les gouvernements au nom de la compétitivité de l'économie nationale. D'ailleurs, à tous ces facteurs, il convient d'en ajouter un autre, qui est l'effet économique d'une récession assez sévère qui se fait sentir à compter de la fin des années quatre-vingt.

Cependant, une fois ces mises en garde effectuées, on peut quand même identifier certaines tendances générales concernant l'emploi des femmes sur cette période. On peut d'abord évoquer l'augmentation régulière de leur part dans la population active et dans l'emploi total depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de sorte que si les femmes occupent toujours moins de la moitié des emplois, le rattrapage semble se faire de façon soutenue.

Par ailleurs, il faut rappeler que le tiers des emplois créés de 1988 à 2002 sont des emplois à temps partiel, dont près des deux tiers sont occupés par des femmes. La proportion de femmes dans les emplois temporaires et occasionnels augmente d'ailleurs plus rapidement que dans les emplois permanents, de sorte que, minoritaires dans l'emploi total, les femmes sont majoritaires dans les emplois occasionnels, à terme ou à contrat, ainsi que dans les emplois temporaires. Elles occupent surtout les deux tiers des emplois à temps partiel qui ont tendance à fluctuer grandement au gré des aléas de la conjoncture économique.

Ainsi, malgré la lente progression de l'équité salariale entre hommes et femmes, l'iniquité risque de s'établir désormais par le biais de la disparité des heures de travail, que ce soit à

¹⁰⁹ Le nombre d'emplois dans le secteur public n'est pas disponible pour ce secteur. Voir le Tableau 29.

travers le travail à temps partiel des femmes, ou par suite des risques de mise à pied découlant de leur surreprésentation dans les emplois précaires.

Pour leur part, les études sectorielles ont mis en lumière la grande disparité des dynamiques et des situations. Pour pouvoir faire le lien entre ces situations variées et les accords de libre-échange, il aurait fallu établir un lien direct entre les conditions d'emploi et le commerce international. Pour ce faire, il faut établir une pondération entre les divers facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi dans les différents secteurs de manière à isoler l'effet particulier des baisses tarifaires consécutives à l'entrée en vigueur des accords de libre-échange.

Des travaux déjà consacrés à de telles estimations, il ressort que l'effet des baisses tarifaires est à la fois très réduit et surtout, peu significatif, essentiellement parce que la situation peut changer du tout au tout d'un secteur à l'autre, d'une région à l'autre, d'une entreprise ou d'un conglomérat à l'autre. Pour combler ces lacunes, il faut alors procéder différemment et choisir de travailler sur des secteurs précis qu'on aura retenus non seulement en raison de leur fragilité face au commerce international, mais aussi pour des raisons stratégiques et politiques.

En attendant, on peut retenir de ces portraits sectoriels que le domaine de la fabrication aurait été plus durement touché par les effets combinés du libre-échange et de la récession entre 1988 à 1994. Hommes et femmes n'écopent pas dans la même mesure, puisqu'on assiste à une baisse de 7,6% des emplois masculins et à une baisse de 11,6% des emplois féminins, ce qui contribuera à réduire la part des femmes dans le secteur de 0,3%. Or, la fabrication, bien que fortement ébranlée, est tout de même un secteur où certains aspects des conditions de travail sont supérieurs à ceux que l'on rencontre dans l'ensemble de l'économie, encore que les femmes y soient moins présentes et qu'elles soient aussi les premières touchées par les baisses d'emplois.

Enfin, il faut surtout retenir de cette analyse que l'emploi des femmes est plus concentré dans certains secteurs économiques, par rapport à l'emploi masculin qui est, quant à lui, mieux réparti, ce qui rend les premières plus vulnérables lorsque leurs secteurs sont victimes de restructurations ou de compressions consécutives aux fluctuations du commerce international. Ce sont donc ces ghettos d'emploi féminins, particulièrement ceux qui sont étroitement liés au commerce international, qui devront faire l'objet d'une plus grande attention au cours des étapes ultérieures de la recherche. Ce qui nous conduit à relever que le secteur le plus propice à servir d'étude de cas concernant l'influence du libre-échange sur l'emploi des femmes est celui de la fabrication du vêtement qui supporte mal la levée des barrières qui le protégeaient. Ce secteur fortement féminin (à 73% en 2001), où les femmes ont subi 80% des pertes d'emplois de 1986 à 2001, est le lieu de grandes disparités, les femmes y gagnant à peine 56% du salaire des

hommes. Malgré le répit accordé aux travailleuses et aux travailleurs par suite de la volte face du gouvernement Charest qui n'abrogera finalement pas les normes sectorielles qui le protégeaient, ce secteur risque de continuer à être mis à rude épreuve par les importations.

5. Conclusion

Au terme de nos analyses, quelles conclusions pouvons-nous tirer concernant le lien entre le libre-échange, la libéralisation et l'emploi des femmes au Québec? La première et la principale conclusion est que le lien entre le libre-échange et l'emploi est mince, voire ténu, comme l'a bien montré la revue de littérature et les données générales présentées en troisième partie. Cette conclusion s'applique à l'ALE, puis à l'ALENA, tels qu'ils ont été mis en œuvre par les gouvernements au cours des quinze et des dix dernières années. Cette conclusion ne veut surtout pas dire qu'une éventuelle réouverture de l'ALENA et le passage à une intégration en profondeur n'aurait pas plus d'impacts sur l'emploi, en général, et sur l'emploi des femmes, en particulier. Bien au contraire, dans l'éventualité où cet accord imposerait une *ouverture* institutionnelle et normative à des pans entiers de l'économie, comme la santé, l'éducation et les services publics, qui avaient jusque là été abrités des contraintes de la libéralisation, il y a tout lieu de croire qu'un tel approfondissement aurait des conséquences majeures sur l'emploi. Mais même dans cette éventualité, nous voyons que ce n'est pas le libre-échange *en lui-même* qui est *directement* impliqué dans la question de l'emploi, mais bien la libéralisation à laquelle procèdent les gouvernements qui mettent en œuvre les dispositions de l'accord.

Cela nous conduit à notre deuxième conclusion à l'effet que, si le lien entre le libre-échange et l'emploi est ténu, par contre, celui entre la libéralisation et l'emploi ne l'est pas. En d'autres mots, la libéralisation a un impact majeur sur l'emploi. Et quand nous évoquons l'idée d'« impact majeur », c'est moins l'effet de la libéralisation sur la création d'emplois qu'il faut avoir à l'esprit, mais bien l'effet de la libéralisation sur les secteurs dans lesquels ces emplois sont créés, d'une part, ses effets sur les conditions d'emploi, ainsi que sur la qualité des emplois créés, d'autre part. Nous avons vu que le taux d'emploi et le taux d'activité des femmes croissent constamment depuis la Deuxième Guerre. L'incidence successive du providentialisme, puis celle du néo-libéralisme, ne semblent pas avoir joué de rôle déterminant sur la création d'emploi elle-même, mais plutôt sur la part respective des secteurs public et privé dans lesquels ces emplois ont été créés, de même que sur la plus grande concentration des emplois féminins dans certains sous-secteurs.

En somme, il ressort des analyses effectuées que nous assistons à une très nette *hétérogénéisation* de la situation des femmes sur les marchés de l'emploi. En effet, au lieu d'assister à une progression d'ensemble à l'échelle de tous les secteurs d'emploi pour les femmes, nous assistons au contraire à la multiplication de situations différentes les unes des autres, que ce soit en termes de stabilité, de précarité ou de rémunération. Parallèlement, ces

différenciations affectent les inégalités entre hommes et femmes au niveau de la rémunération où le peu de gains obtenus dans certains sous-secteurs ne sont pas compensés par les plafonnements, voire les pertes subies, dans de nombreux autres. En ce sens, comme nous l'annoncions en première partie, le recours aux moyennes générales s'avère de plus en plus trompeur et c'est bien aux niveaux de certains secteurs, voire aux niveaux des sous-secteurs, qu'il faut approfondir l'analyse, si on veut avoir une vue d'ensemble de l'impact du libre-échange et de la libéralisation des marchés sur l'emploi des femmes.

Il apparaît toutefois que les transformations en cours au niveau du marché du travail, que ce soit en termes de conditions d'emploi et de rémunération, comme nous venons de le souligner, sont moins imputables au libre-échange en tant que tel, mais bien à *des* politiques de libéralisation menées en parallèle par les pouvoirs publics et par les entreprises. Les données colligées tout au long de cette étude le confirment. Cependant, il reste encore d'autres travaux à faire pour mieux comprendre comment les nouvelles politiques économiques accroissent la discrimination systémique à l'endroit des femmes et pourquoi elles conduisent à l'accroissement de l'hétérogénéité entre *des* marchés du travail.

Tout ce que nous pouvons avancer, pour le moment, confirme ce que d'autres travaux ont déjà démontré, à savoir que le déclin du secteur public et la croissance du secteur privé accroissent et renforcent cette discrimination systémique contre les femmes, dans leur ensemble, ce qui n'empêche pas que certaines femmes puissent être avantagées par l'évolution en cours. Par ailleurs, les données colligées en troisième partie nous porteraient à croire que nous assisterions à la reconstitution de *ghettos d'emplois féminins* dans certains secteurs libéralisés de l'économie.

En prévision de la poursuite de la recherche du côté de l'analyse des conditions de vie, nous consacrerons nos remarques finales à souligner l'importance de la relation de travail dans l'établissement des liens de *sociation*, c'est-à-dire dans l'inclusion des femmes à l'intérieur des réseaux de relations sociales.

Comme l'a montré Robert Castel, une bonne part de la détérioration de la solidarité, en général, et de l'aggravation des phénomènes d'exclusion est sans doute imputable au déclin de ce qu'il appelle la «société salariale» qui, hier encore, apparaissait comme la société d'inclusion par excellence, même si on peut et on doit émettre plusieurs réserves concernant les modalités d'application du providentialisme comme nous l'avons souligné en première partie. Or, société salariale et inclusion allaient de pair essentiellement parce que les pouvoirs publics jouaient alors un rôle actif à deux niveaux :

- au niveau normatif, en encadrant le marché du travail de manière à promouvoir l'égalité et la parité entre les sexes ;
- au niveau institutionnel, en favorisant l'embauche de la main d'œuvre féminine dans le secteur public.

À son tour, le déclin de la société salariale conduit à la démultiplication des formes d'exclusion qui regroupent des phénomènes aussi différents que la difficulté d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail, la précarité, la ségrégation, la relégation et la désaffiliation, un ensemble de notions qui désignent des formes différentes d'exclusion et qu'il pourrait s'avérer utile de mettre à contribution afin de mieux cerner la complexification des processus d'intégration eux-mêmes, d'une part, afin de mieux saisir la différenciation croissante entre les trajectoires d'insertion ou de désinsertion face *aux* marchés du travail, d'autre part. Car la notion d'exclusion est sans doute trop vague pour comprendre la pluralité des fractures sociales qui sont le résultat direct ou indirect de politiques de libéralisation des marchés du travail et de l'emploi.

Le lien social a de tout temps été fragile et les trajectoires individuelles sont en grande partie aléatoires, de telle sorte que c'est sans doute par déformation que certains analystes ont été conduit à hypostasier un passé récent et à monter en épingle l'équilibre social qui prévalait sous l'égide de l'État-providence et de ses politiques de solidarité sociale. En effet, les soi-disant « Trente glorieuses », pour reprendre l'expression de Jean Fourastié, ont été des années marquées par la Guerre froide et la décolonisation au niveau international, ainsi que par la montée des revendications portées par les mouvements féministes, entre autres, au niveau national, ce qui montre que la recherche d'une plus grande cohésion sociale est un enjeu permanent dans la constitution des sociétés.

Ceci dit, il ne fait pas de doute que la relation de travail agissait, et agit toujours, en tant que support privilégié d'inscription dans la structure sociale, une mise en situation qui conduit à établir une corrélation forte entre la place occupée dans la division sociale du travail, la division sexuelle du travail et la participation aux réseaux de sociabilité et aux systèmes de protections qui couvrent et encadrent les individus face aux aléas de l'existence. D'où l'intérêt de reprendre la démarche de Castel qui propose de construire ce qu'il appelle des « zones de cohésion sociale » qui permettraient de lier l'association entre un travail stable et une insertion relationnelle solide à l'intérieur d'une « zone d'intégration » ¹¹⁰. En corollaire, l'absence d'inscription dans un rapport de travail, ou même l'inscription dans certains types de travaux

¹¹⁰ R. Castel, *Métamorphose de la question sociale*, p.13

précaires, conduiraient à une forme ou à une autre d'exclusion, c'est-à-dire à de la désaffiliation, de la ségrégation, de la relégation ou de la précarité. Ce genre de démarche nous permettrait ainsi d'étudier le lien entre la libéralisation et l'emploi femmes et, ce faisant, de répondre à la question posée au départ, à la condition, bien sûr, qu'on inscrive la question de la division sexuelle du travail au cœur de l'analyse, ce que Castel n'a pas fait.

Enfin, et ce sera notre dernière remarque, il faudrait pousser l'analyse du côté des trajectoires. En effet, les facteurs qui incitent les femmes à entrer sur le marché du travail, *au départ*, diffèrent de moins en moins de ceux qui ont incité et qui incitent les hommes à y entrer. En revanche, les conditions d'interruption de travail ne sont pas les mêmes et, par conséquent, les conditions du retour ne le sont pas non plus. Il faudrait alors introduire cette dimension dans l'analyse pour établir le lien entre le statut des femmes, en tant que mères surtout, et les marchés du travail. Or les instruments que nous avons utilisés sont beaucoup trop rudimentaires pour nous permettre d'aborder des questions aussi importantes que celle-là.

Recommandations

Recommandation 1

La recherche sur les effets de la libéralisation et du libre-échange sur l'emploi des femmes devrait être poursuivie. Notons à ce propos que les données sur le recensement de 2001 sont disponibles depuis janvier 2004, et que ces données pourraient s'avérer fort pertinentes pour la suite de l'étude.

Recommandation 2

Il apparaît important d'approfondir la recherche en retenant surtout les secteurs ou sous-secteurs à l'intérieur desquels il semble se développer, ou se confirmer, des *ghettos d'emplois*. En ce sens, la stratégie qui consisterait à lier les conditions de travail aux conditions de vie, en particulier, pourrait s'avérer déterminante pour saisir l'ampleur des effets négatifs de la libéralisation des marchés sur les femmes.

Recommandation 3

La FFQ et l'IREF pourraient joindre leurs efforts à ceux d'autres organismes et exiger de la part des autorités compétentes qu'elles revoient les mandats confiés à leurs agences de collectes de données (Statistiques Canada, entre autres) de manière à ce que la variable « sexe » soit introduite systématiquement aussi bien dans la collecte que dans le

traitement des données. En effet, tout au long de la recherche, nous avons rencontré d'énormes difficultés pour obtenir une information statistique de base qui nous aurait permis de cerner de manière plus précise la place des femmes sur le marché du travail et d'établir un état des lieux des différences en termes de stabilité d'emploi, de précarité et de rémunération entre les femmes et les hommes.

Recommandation 4

Aux Etats-Unis, le Sénat a exigé de la présidence qu'elle lui fournisse des indications claires sur les effets des accords commerciaux sur les gouvernements étatiques et locaux.

Pourquoi ne pas s'inspirer de la même approche pour imposer ce genre d'exigence aux gouvernements fédéral et provincial qui auraient alors à assumer le fardeau de la preuve concernant les effets éventuels de la libéralisation des marchés et du libre-échange sur les politiques sociales, sur l'emploi, sur les salaires et sur l'égalité entre hommes et femmes ?

Annexe – Tableaux

Sauf indications, toutes les données suivantes proviennent de Statistiques Canada (lorsque connu, le code du tableau d'où proviennent les données est indiqué entre parenthèses, EPA y désignant l'« Enquête sur la population active »)

Tableaux – Section 3

Tableau 10 : Emplois selon le secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2002
Agriculture	476,6	442	417,8	410,5	309,8
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	293,2	281,6	298,8	268,2	279,2
Services publics	118,9	126,5	116,6	115,8	129,8
Construction	731,6	728,2	730	775,7	862,3
Fabrication	2 039,5	1 820,1	2 022,2	2 217,5	2 292,3
Commerce	1 987,2	2 077,0	2 128,6	2 248,4	2 434,7
Transport et entreposage	638,4	649,9	697,8	744,6	737,9
Finance, assurances, immobilier et location	755,9	833,7	874,2	862,9	880,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	479,7	641,3	779,5	905,1	978,3
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	266	366,8	443,6	506,7	583
Services d'enseignement	788,4	929,3	914,1	983	993,8
Soins de santé et assistance sociale	1 148,3	1 367,3	1 390,0	1 444,4	1 570,0
Information, culture et loisirs	494,2	541,8	606,3	629,7	708,9
Hébergement et services de restauration	700,8	806,6	874,3	925,2	1 008,1
Autres services	630,7	657,2	684,5	721,6	696,5
Administrations publiques	769,3	840,7	795,2	774,3	779

Tableau 11 : Emplois selon le secteur d'activité (Québec, 1987-2002, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2002
Agriculture	83	74	62,9	62,7	61,3
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	40,9	43	41,6	37,7	38,5
Services publics	26,1	33,3	31,1	26,6	29,7
Construction	163,8	146,4	126,6	132,8	147,6
Fabrication	570,5	533,3	584,3	640,8	651,8
Commerce	484,6	496,8	499,7	518,4	593,8
Transport et entreposage	158,3	144,7	153,2	162,9	145,1
Finance, assurances, immobilier et location	177,5	189,4	197,7	176,7	201,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	103,1	131,8	161,4	196,2	203,2
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	59,3	75,9	88,8	103	118,3
Services d'enseignement	201,4	216,2	219,4	233,5	229,2
Soins de santé et assistance sociale	304,2	343,2	332,8	347,8	391,6
Information, culture et loisirs	111,1	113,5	134,3	142,6	167,5
Hébergement et services de restauration	172,7	185,2	190,1	197	208,6
Autres services	165,7	164,1	165,9	178,9	158,7
Administrations publiques	192,2	209,7	204,6	200,9	210

Tableau 12 : Revenu hebdomadaire moyen par secteur d'activité (Canada, 1987-2001, dollars canadiens courants)¹¹¹

	1987	1994	1997	1999	2001
Agriculture, chasse et pêche	----	700,01	786,46	773,42	830,84
Activités extractives	728,68	955,8	1047,19	1101,04	1153,12
Activités de fabrication	521,31	705,67	752,42	782,43	808,12
Électricité, gaz et eau	715,43	883,8	928,62	982,48	1004,64
Construction	535,64	734,77	786,76	782,27	801,31
Commerce de gros et de détail; réparations	327,21	476,16	508,73	531,83	545,82
Hôtels et restaurants	188,71	252,32	259,65	259,54	286
Transports et communications	550,81	673,01	710,49	727,49	754,52
Finance, assurance, immobilier	410,5	591,18	663,75	673,94	721,96
Services collectifs et individuels	----	428,78	455,88	465,93	496,43
Administration publique et défense	569,52	732,69	725,14	736,71	752,35
Éducation	531,5	677,3	660,55	664,74	694,23
Santé et services sociaux	375,33	531,32	545,48	544,68	581,29

Tableau 13 : Nombre moyen d'heures travaillées par secteur d'activité (Canada, 1987-2001)¹¹²

	1987	1994	1997	1999	2001
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	----	40	42,4	40,9	38,8
Activités extractives	39,6	40	42,4	40,9	41,6
Activités de fabrication	38,7	39,1	39,4	38,9	39
Électricité, gaz et eau	41	41,3	39,9	38,6	39,1
Construction	38,1	38,1	38,3	37,7	38,1
Commerce de gros et de détail; réparations	28,6	28,4	28,4	29,4	28,5
Hôtels et restaurants	24,2	24,2	23,8	24,3	24,9
Transports et communications	36,8	34,1	34,6	34,3	35,3
Finance, assurance, immobilier	28,6	28,9	29,9	31,1	30
Services collectifs et individuels	----	25,1	26,5	25	26,1
Administration publique et défense	31,1	29,1	30,7	30,6	34,8
Éducation	34,1	23,8	22,7	24,3	28,4
Santé et services sociaux	28,5	28,7	29	28	28,8

¹¹¹ LABORSTA (OIT), 2003¹¹² LABORSTA (OIT), 2003.

Tableau 14 : Emplois par grand secteur économique (Québec, 1966-2002, en milliers)¹¹³

	1966	1976	1986	1995	2002	variation
Secteur primaire	173	126	123	112	111	-62
Secteur secondaire	736	764	723	737	655	-81
Secteur tertiaire	1199	1664	2101	2355	2647	1448

Tableau 15 : Emplois par grand secteur économique (Canada, 1978-2001, en milliers)

	1978	1988	1995	1998	2001	variation
Agriculture	584	573	546	543	435	-149
Secteur secondaire	2 958	3 192	2 924	3 143	3 428	470
Secteur tertiaire	6 668	8 945	9 887	10 454	11 214	4 546

Tableau 16 : Emplois des femmes par secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2002
Agriculture	135	137,6	129	130,4	97,9
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	38,4	39,9	41,7	36,6	42,4
Services publics	24,9	35,8	31,2	28	32,5
Construction	67,5	76,7	78,7	79,2	88
Fabrication	560,6	491,1	563,4	628,1	668,4
Commerce	933	989,5	1 005,9	1 076,2	1 183,50
Transport et entreposage	127	143,8	158,2	163	168,1
Finance, assurances, immobilier et location	448,5	504,9	531,4	515,1	514,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	211,7	284,8	335,8	385,7	424,5
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	115,6	147,6	199,4	238,5	277,1
Services d'enseignement	456,6	560,6	569,1	628	667,4
Soins de santé et assistance sociale	914,9	1 100,2	1 126,6	1 173,3	1 320,7
Information, culture et loisirs	233,6	253,7	288,5	295,6	336,3
Hébergement et services de restauration	399,3	453,3	517,1	550,7	605
Autres services	332,3	339	341,1	378,2	359,3
Administrations publiques	300,5	375,7	349,1	358,8	363,6

Tableau 17 : Emplois des hommes par secteur d'activité (Canada, 1987-2002, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2002
Agriculture	341,8	304,4	288,7	279,9	232,1
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	254,9	241,9	257,3	230,9	229,6
Services publics	94	90,7	85,5	87,8	99
Construction	663,6	651,7	650,9	695,6	794,7
Fabrication	1 479,3	1 329,2	1 459,1	1 589,2	1 657,80
Commerce	1 054,8	1 088,1	1 122,9	1 172,1	1 246,50
Transport et entreposage	511,6	506,1	539,7	581,5	588,1
Finance, assurances, immobilier et location	307,6	329	343	347,8	380,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	268,1	356,5	443,8	519,4	568,8
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	150,5	218,9	243,6	268,7	314,3
Services d'enseignement	331,7	368,3	345	354,6	348,4
Soins de santé et assistance sociale	233,6	267,6	264	271,1	286,3
Information, culture et loisirs	260,9	288	317,8	334,4	368,5
Hébergement et services de restauration	301,5	353,9	357,5	374	398,9
Autres services	298,5	318,2	343,3	343,4	333,8
Administrations publiques	468,8	465,1	446,1	415,4	414,4

Tableau 18 : Emplois des femmes par secteur d'activité (Québec, 1987-2001, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2001
Agriculture	22,7	24,9	19,5	19,8	17,2
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	3,8	3,9	4,2	4,7	5,1
Services publics	5,9	8,2	9,3	6,3	8,9
Construction	16,1	17	13,4	12	15,8
Fabrication	162,5	148,7	174,7	190,8	185,1
Commerce	206,1	228,9	222,5	232,2	255,4
Transport et entreposage	27,6	26,9	32,2	35,4	39,5
Finance, assurances, immobilier et location	103,9	116,9	126,3	105,6	111,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	46,6	61,4	67,7	84,3	85
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	22,6	26,2	32,8	42,2	43,2
Services d'enseignement	119,3	123,2	134,3	147,8	137,8
Soins de santé et assistance sociale	227,9	262,1	256,1	261,8	302,1
Information, culture et loisirs	49,6	52,4	61,7	64,2	68,7
Hébergement et services de restauration	90,6	98,8	110	113,5	122,9
Autres services	88,8	85,4	77,2	91,7	81,1
Administrations publiques	72,7	88,8	91,3	95,4	98,6

Tableau 19 : Emplois des hommes par secteur d'activité (Québec, 1987-2001, en milliers)

	1987	1994	1997	1999	2001
Agriculture	60,3	49,2	43,3	42,8	42,6
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	37,1	39,1	37,5	33	33,9
Services publics	20,3	25	21,8	20,4	19,4
Construction	147,8	129,4	113,2	120,6	123,8
Fabrication	408,2	384,5	409,7	449,9	457,4
Commerce	278,6	268,2	277,4	286,1	302,3
Transport et entreposage	130,8	117,8	121	127,5	133,9
Finance, assurances, immobilier et location	73,7	72,5	71,4	71,1	72,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	56,6	70,5	93,8	111,7	119,6
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	36,7	49,8	56,1	60,8	67,4
Services d'enseignement	82,1	92,8	85,3	85,7	79,1
Soins de santé et assistance sociale	76,5	81,2	76,7	85,8	84,4
Information, culture et loisirs	61,5	61	72,8	78,5	86,4
Hébergement et services de restauration	82,2	86,5	80,2	83,5	87,4
Autres services	76,9	78,7	88,7	87,2	76,3
Administrations publiques	119,5	120,9	113,2	105,4	110,5

Tableau 20 : Comparaison des principaux secteurs dynamiques et des autres secteurs en matière d'emploi (Québec, 1993-2002, en milliers)¹¹⁴

	1993	1998	2002
SECTEURS DYNAMIQUES			
Agriculture	27	40,9	62,3
Produits alimentaires et boissons	50,1	54,9	----
Textiles, articles d'habillement, cuir et chaussures	68,1	73,2	----
Meubles et articles d'ameublement	15,7	22,4	----
Produits chimiques et pétroliers	20,3	28,8	----
Autres produits minéraux non métalliques	11,7	12,9	----
Matériel de transport	34,6	41,5	----
Machines et matériel	13	17,5	----
Services liés à l'énergie électrique	32,2	27	----
Télécommunication	62,8	64,6	----
Finance, assurance, immobilier et location	189	180,8	201,3
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	69,7	101,9	118,3
Information, culture et loisirs	109,6	135,5	167,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	128,5	184,2	203,2
AUTRES SECTEURS			
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	37,1	45,7	38,5
Produits métallurgiques de base	25,9	27,9	----
Pâtes et papiers, imprimerie et édition	70,1	79	----
Bois, articles en bois et en liège (sauf meubles)	25,3	39	----
Construction	140,8	122,9	147,6
Transport et entreposage	142,3	159,8	145,1
Commerce	481	503,7	593,8
Restauration et hôtellerie	184,8	206,6	208,6
Services d'enseignement	208,6	229,2	229,2
Soins de santé et assistance sociale	344,3	330,6	391,6
Administration publique	222,7	198,1	210,1
Services publics	33,1	30,4	29,7
Autres services	157,9	173,6	158,7

¹¹⁴ Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, 2003; Statistique Canada, 2003.

Tableau 21 : Comparaison des principaux secteurs dynamiques et des autres secteurs en matière d'emploi au (Canada, 1987-2001, en milliers)¹¹⁵

	1987	1994	1997	1999	2001
SECTEURS DYNAMIQUES					
Agriculture	476,6	442	417,8	410,5	309,8
Foresterie, pêche, mine et extraction de gaz	293,2	281,6	298,8	268,2	279,2
Matériel de transport	232,7	240,8	273,5	308,4	347,3
Produits alimentaires et boissons	258,2	240,4	247,8	256,4	260,7
Bois, articles en bois et en liège (sauf meubles)	113,9	119,6	131	143,2	155,7
Pâtes et papiers, imprimerie et édition	204	198,7	200,2	213,6	197
Produits chimiques et pétroliers	219,2	201	228,3	252,3	255,8
Produits métallurgiques de base	122	100,5	110,6	104,7	99,3
Machines et matériel	226,9	176,6	215,9	242,2	271,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	479,7	641,3	79,5	905,1	978,3
Information, culture et loisirs	494,2	541,8	606,3	629,7	708,9
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	266	366,8	443,6	506,7	583
Finance, assurances, immobilier et location	755,9	833,7	874,2	862,9	880,3
AUTRES SECTEURS					
Textiles, articles d'habillement, cuir et chaussures	67,2	45,4	51,2	59,2	51,1
Autres produits minéraux non métalliques	58,2	49,4	49,6	53,4	55,3
Services publics	118,9	126,5	116,6	115,8	129,8
Transport et entreposage	638,4	649,9	697,8	744,6	737,9
Commerce	1987,2	2077	2128,6	2 248,4	2434,7
Hôtellerie et restauration	700,8	806,6	874,3	925,2	1008,1
Administrations publiques	769,3	840,7	795,2	774,3	779,8
Services d'enseignement	788,4	929,3	914,1	983	993,8
Soins de santé et assistance sociale	1148,3	1367,3	1390	1444,4	1570
Autres services	630,7	657,2	684,5	721,6	696,5

Tableau 22 : Emplois par région administrative (Québec, 1987-2002, en milliers)

¹¹⁵ Industrie Canada, 2003 (données de 2002); LABORSTA (OIT), 2003; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2003.

	1987	1993	1994	1997	1999	2002
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	35,7	30,6	31,7	33,2	33,5	34,9
Bas-Saint-Laurent	80,1	75,2	79,1	81,1	86,9	78,6
Québec	260,6	268	282,6	275,9	286	318,7
Chaudière-Appalaches	160,8	168,9	173,4	184,5	180,4	202,9
Estrie	113,2	115,3	118,5	121,9	132	145,5
Centre-du-Québec	86,7	92,1	97	97	96	101,9
Montréal	540,3	558,9	581,3	610,8	645,7	703,8
Montréal	864,4	777,4	777,4	767,3	818,4	873,2
Laval	146,9	150,6	146,1	168	166,5	182,9
Lanaudière	128,8	152,5	153	175,1	184,4	210,7
Laurentides	147,3	179,4	191,2	204,4	225,9	246,5
Outaouais	126	143	144,6	140,8	150,3	160,2
Abitibi-Témiscamingue	58,9	59,2	61,2	65,6	65,9	67
Mauricie	107,8	109,4	107,8	104,2	109,7	117,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	107	106,5	102,7	112,9	122,2	121,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec	51,1	52,8	53,2	52,4	53,5	54,6

Tableau 23 : Emplois dans les principaux secteurs de réexportation (Québec, 1993-1998, en milliers)¹¹⁶

	1993	1998
Matériel de transport	34,6	41,5
Machines et matériel	13	17,5
Produits informatiques et électroniques	37	49,3
Textiles, articles d'habillement, cuir et chaussures	68,1	73,2
Produits métallurgiques de base	25,9	27,9
Fabrication de meubles et de produits connexes	15,7	22,4
Produits chimiques et pétroliers	20,3	28,8

¹¹⁶ Industrie Canada, 2003 ; Ministère de l'industrie et du Commerce du Québec.

Tableau 24 : Emplois dans les principaux secteurs de réexportation et de commerce intra-firmes (Canada, 1987-2001, en milliers)¹¹⁷

	1987	1994	1997	1999	2001
Activités extractives	147	140	161	158	187
Produits informatiques et électroniques	63,4	52,4	56,8	75,8	82,6
Matériel de transport	232,7	240,8	273,5	308,4	347,3
Produits chimiques et pétroliers	219,2	201	228,3	252,3	255,8
Machines et matériel	226,9	176,6	215,9	242,2	271,7
Produits alimentaires et boissons	258,2	240,4	247,8	256,4	260,7
Bois, articles en bois et en liège (sauf meubles)	113,9	119,6	131	143,2	155,7
Autres produits minéraux non métalliques	58,2	49,4	49,6	53,4	55,3

Tableaux – Section 4

Tableau 25 : Emplois selon le type de propriété et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0011

Type de propriété	Total		Employés du secteur public		Employés du secteur privé		Travailleurs indépendants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	1 781,7	1 298,9	331,0	342,6	1 157,7	838,8	293,0	117,4
1989	1 782,1	1 341,6	329,5	348,4	1 165,0	870,7	287,5	122,5
1990	1 782,6	1 358,7	325,0	369,1	1 167,7	864,3	289,9	125,3
1991	1 723,5	1 358,1	312,1	381,8	1 110,3	856,2	301,1	120,1
1992	1 696,1	1 345,4	322,7	379,4	1 076,0	843,7	297,5	122,3
1993	1 689,7	1 350,2	322,9	383,1	1 057,4	844,7	309,4	122,3
1994	1 727,0	1 373,6	330,0	368,6	1 117,2	864,5	279,8	140,5
1995	1 746,1	1 401,5	308,7	376,0	1 131,4	874,9	306,0	150,6
1996	1 740,2	1 405,7	298,3	377,6	1 123,0	871,4	318,9	156,6
1997	1 762,0	1 433,1	298,8	370,3	1 138,7	900,9	324,4	161,9
1998	1 805,1	1 476,5	290,0	365,9	1 180,5	936,7	334,6	173,9
1999	1 850,0	1 507,5	284,0	374,5	1 227,6	957,9	338,3	175,0
2000	1 884,3	1 553,4	293,4	396,8	1 255,7	980,5	335,1	176,1
2001	1 896,9	1 577,6	300,5	412,4	1 279,5	1 015,1	316,9	150,1
2002	1 950,4	1 642,3	307,4	433,4	1 327,3	1 049,8	315,6	159,1

¹¹⁷ OCDE, 2001 ; Industrie Canada, 2003 ; LABOSTA (OIT), 2003.

Tableau 26 : Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers)
EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	1 958,1	1 445,4	1 781,7	1 298,9	1 639,0	973,4	142,7	325,5
1989	1 970,4	1 485,6	1 782,1	1 341,6	1 642,7	1 005,9	139,4	335,7
1990	1 986,0	1 518,3	1 782,6	1 358,7	1 635,8	1 017,3	146,8	341,5
1991	1 972,2	1 535,0	1 723,5	1 358,1	1 554,5	1 007,0	169,0	351,1
1992	1 959,3	1 524,0	1 696,1	1 345,4	1 526,6	990,5	169,5	354,9
1993	1 964,9	1 540,3	1 689,7	1 350,2	1 509,8	991,2	179,9	359,0
1994	1 986,6	1 550,6	1 727,0	1 373,6	1 552,7	1 015,7	174,3	357,9
1995	1 980,3	1 574,1	1 746,1	1 401,5	1 570,1	1 030,1	176,0	371,4
1996	1 988,0	1 581,2	1 740,2	1 405,7	1 558,2	1 023,1	182,0	382,6
1997	2 002,3	1 603,9	1 762,0	1 433,1	1 584,2	1 040,2	177,8	392,9
1998	2 019,3	1 640,9	1 805,1	1 476,5	1 623,4	1 078,5	181,6	398,0
1999	2 048,2	1 653,5	1 849,9	1 507,5	1 672,2	1 119,4	177,7	388,1
2000	2 061,9	1 691,3	1 884,3	1 553,5	1 694,7	1 161,7	189,6	391,8
2001	2 083,5	1 723,4	1 896,9	1 577,6	1 703,6	1 173,8	193,3	403,9
2002	2 144,7	1 785,3	1 950,4	1 642,3	1 747,7	1 203,1	202,6	439,3

Tableau 27 : Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers)
EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	1 437,50	1 470,4	1 511,60	1 549,10	1 580,00	1 634,80
	F	1 271,20	1 302,60	1 332,50	1 377,30	1 427,50	1 483,20
Permanents	H	1 260,70	1 288,20	1 319,10	1 348,00	1 369,10	1 410,50
	F	1 091,30	1 107,40	1 139,80	1 167,90	1 196,10	1 254,00
Temporaires	H	176,9	182,2	192,6	201,2	210,9	224,3
	F	180	195,2	192,6	209,4	231,5	229,2
Saisonniers	H	54,6	52,1	50,9	57	61,9	66,9
	F	26,9	26,8	27,7	30,2	29,8	34,5
À terme ou à contrat	H	76,3	79,8	87,2	89,7	98,6	108,6
	F	88,8	98	95,8	111,5	130,7	124,6
Occasionnels	H	41,8	46,3	51	51,2	47,6	45,9
	F	61,1	64,7	65	63,2	67,6	67,2
Autres emplois temporaires	H	4,2	4	x	x	x	2,8
	F	x	5,7	4,1	4,4	x	x

Tableau 28 : Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002)
EPA 282-0079

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes	Emploi total		Femmes/ Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	680,43 \$	532,27 \$	78,23 %	204,81 \$	240,08 \$	117,22 %	632,72 \$	453,18 \$	71,62 %
1998	691,93 \$	537,28 \$	77,65 %	196,82 \$	236,79 \$	120,31 %	642,51 \$	458,16 \$	71,30 %
1999	700,4 \$	544,35 \$	77,72 %	205,21 \$	237,56 \$	115,76 %	653,04 \$	466,67 \$	71,46 %
2000	718,06 \$	561,65 \$	78,22 %	199,63 \$	241,37 \$	120,91 %	666,25 \$	481,65 \$	72,29 %
2001	740,55 \$	576,99 \$	77,91 %	215,04 \$	254,63 \$	118,41 %	685,90 \$	494,42 \$	72,08 %
2002	752,64 \$	595,98 \$	79,19 %	215,9 \$	258,97 \$	119,95 %	696,81 \$	506,92 \$	72,75 %
Variation 1997-2002			0,96 %			2,73 %			1,13 %

Tableau 29 : Emplois selon le secteur d'activité, le type de propriété et le sexe (Québec, 1988 et 2002, en milliers) EPA 282-0011

1988	Secteur public		Secteur privé		Travail indépendant	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur de la production de biens	37,6	6,6	550,7	191,2	108,1	21,1
Fabrication	3,5	x	387,3	163,8	25,6	4,0
Secteur des services	293,4	336,0	607,0	647,7	184,9	96,3
Commerce	3,6	x	216,8	187,7	56,8	22,3
Finance, assurances, immobilier et location	4,4	5,7	56,3	98,3	13,5	4,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	x	x	40,1	39,2	24,3	6,0
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services	x	x	32,4	19,3	9,9	3,8
Services d'enseignement	75,4	105,2	6,9	15,9	x	x
Soins de santé et assistance sociale	48,2	128,2	17,5	75,8	12,2	24,1
Hébergement et services de restauration	x	x	63,5	88,3	11,3	6,1
2002	Secteur public		Secteur privé		Travail indépendant	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteur de la production de biens	27,6	8,6	593,6	206,7	93,1	16,7
Fabrication	x	x	447,8	182,2	19,8	4,2
Secteur des services	279,8	424,8	733,7	843,1	222,5	142,5
Commerce	x	3,2	253,2	262,0	51,4	20,5
Finance, assurances, immobilier et location	5,4	7,8	58,0	97,5	17,4	5,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	x	x	79,4	70,0	41,7	21,7
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	x	x	48,8	40,3	19,7	10,6
Services d'enseignement	74,3	139,2	6,5	11,4	x	3,8
Soins de santé et assistance sociale	49,8	158,8	25,1	121,0	17,3	32,2
Hébergement et services de restauration	x	x	71,4	112,9	13,1	9,0

Tableau 30 : Emplois selon le secteur d'activité et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0011

Secteur d'activité	Sexe	1988	1994	2002	Croissance de l'emploi des femmes (et des deux sexes)
Secteur de la production de biens	Hommes	696,4	627,2	714,3	7,5 (4,2)
	Femmes	218,8	202,8	232	
Agriculture	Hommes	54,7	49,2	43	-0,7 (-16,9)
	Femmes	21,4	24,9	19,3	
Foresterie pêche mines et extraction de pétrole et de gaz	Hommes	38,3	39,1	35,6	23,6 (0,3)
	Femmes	4,6	3,9	4,9	
Services publics	Hommes	21	25	22,7	34,5 (12,1)
	Femmes	6,3	8,3	7,4	
Construction	Hommes	166	129,4	144,4	-9,4 (-12,3)
	Femmes	18,3	17	13,7	
Fabrication	Hommes	416,4	384,4	468,6	13,1 (12,4)
	Femmes	168,2	148,7	186,6	
Secteur des services	Hommes	1 085,30	1 099,80	1 236,10	27 (20,5)
	Femmes	1 080,00	1 170,80	1 410,40	
Commerce	Hommes	277,2	268,2	308	32,2 (20,3)
	Femmes	210,9	228,9	285,6	
Transport et entreposage	Hommes	141,3	117,8	123,6	-5,5 (-12,2)
	Femmes	31,5	26,9	26,2	
Finance assurances immobilier et location	Hommes	74,1	72,5	80,8	4,9 (6)
	Femmes	108	116,9	111,1	
Services professionnels scientifiques et techniques	Hommes	64,8	70,5	121,4	79,1 (69,5)
	Femmes	45,4	61,4	92,8	
Gestion d'entreprises services administratifs et autres services de soutien	Hommes	42,7	49,8	69,7	93 (64,8)
	Femmes	23,2	26,2	51,7	
Services d'enseignement	Hommes	82,8	92,8	82,7	25 (15,6)
	Femmes	122,4	123,2	154,4	
Soins de santé et assistance sociale	Hommes	78	81,2	92,1	32,4 (28,8)
	Femmes	228,1	262,1	312	
Information culture et loisirs	Hommes	62,7	61	87,4	48,3 (39,8)
	Femmes	45,8	52,4	72,3	
Hébergement et services de restauration	Hommes	75,1	86,5	84,5	27,6 (20,7)
	Femmes	94,4	98,8	122,1	
Autres services	Hommes	75	78,7	76,4	-2,2 (-0,4)
	Femmes	89,2	85,4	84,4	
Administrations publiques	Hommes	111,6	120,9	109,6	20,8 (7,8)
	Femmes	81,2	88,8	97,9	
Total toutes les industries	Hommes	1 781,70	1 727,00	1 950,40	23,9 (15,6)
	Femmes	1 298,90	1 373,60	1 642,30	

Tableau 31 : Secteur de fabrication – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	445,2	190,6	416,4	168,2	409,2	154,8	7,2	13,3
1989	461,5	198,9	428,0	182,6	419,7	168,4	8,3	14,2
1990	468,7	196,8	426,6	172,8	417,3	162,6	9,3	10,2
1991	436,1	184,3	393,1	158,3	383,7	146,2	9,3	12,1
1992	411,9	183,2	373,4	161,1	364,5	147,2	8,9	13,8
1993	414,9	168,4	375,6	149,7	365,7	137,8	9,9	11,8
1994	417,6	166,1	384,5	148,7	374,0	137,1	10,4	11,7
1995	422,3	179,9	391,6	163,5	380,9	149,2	10,7	14,2
1996	425,4	172,8	390,5	156,1	379,7	141,3	10,8	14,7
1997	436,6	188,7	409,7	174,7	401,0	161,3	8,6	13,5
1998	459,5	195,0	431,1	177,9	420,1	166,1	11,0	11,8
1999	478,0	208,1	449,9	190,8	440,2	178,8	9,7	12,1
2000	467,7	201,3	442,6	186,4	432,4	175,0	10,2	11,4
2001	489,1	201,9	457,4	185,1	444,5	172,7	13,0	12,4
2002	498,6	204,0	468,6	186,6	458,0	174,9	10,6	11,7

Tableau 32 : Secteur de la fabrication - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
	Hommes (\$)	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	671,7 \$	457,32 \$	68,08 %	184,53 \$	178,89 \$	96,94 %
1998	670,1 \$	480,59 \$	71,72 %	176,19 \$	194,14 \$	110,19 %
1999	675,19 \$	486,47 \$	72,05 %	196,92 \$	178,87 \$	90,83 %
2000	697,07 \$	502,96 \$	72,15 %	206,39 \$	186,36 \$	90,30 %
2001	725,34 \$	504,28 \$	69,52 %	234,24 \$	203,75 \$	86,98 %
2002	724,66 \$	533,3 \$	73,59 %	228,5 \$	215,32 \$	94,23 %
Variation 1997-2002			5,51 %			-2,71 %

Tableau 33 : Secteur de la fabrication – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	388,2	403,4	427,8	422,2	435,6	448,8
	F	167	169,4	182,9	178,5	177,9	182,5
Permanents	H	369,2	380,8	403,2	395,7	412,4	422,8
	F	152,6	156,7	169,1	164,5	162,6	165,9
Temporaires	H	19,1	22,5	24,7	26,5	23,2	26
	F	14,4	12,7	13,7	14,1	15,3	16,5
Saisonniers	H	x	5,8	5,7	6	7,8	8,2
	F	x	x	x	x	x	5
À terme ou à contrat	H	9,6	11,4	11,9	13,2	10	12
	F	7,4	7,3	6,9	8,8	7,9	8,5
Occasionnels	H	3,5	4,1	6,3	6,2	5,1	4,8
	F	3	x	3,9	x	3,9	x
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Tableau 34 : Secteur de la fabrication des biens non-durables – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	211,4	145,2	198,0	128,3	193,9	118,4	4,1	9,9
1989	223,6	151,8	205,2	138,8	200,3	128,3	4,9	10,4
1990	217,3	144,9	198,4	126,2	192,3	118,2	6,0	8,0
1991	209,8	136,3	189,7	116,3	184,0	107,6	5,8	8,8
1992	205,3	134,5	187,6	116,9	182,1	107,3	5,6	9,6
1993	205,7	123,8	187,2	109,4	180,1	100,4	7,0	8,9
1994	205,4	125,7	190,8	111,9	184,0	102,3	6,8	9,7
1995	207,3	134,9	192,1	122,6	185,6	112,1	6,5	10,5
1996	203,4	127,8	186,5	114,5	179,7	103,1	6,8	11,3
1997	201,5	133,2	188,8	121,9	183,6	111,7	5,2	10,2
1998	205,5	143,7	193,5	129,5	187,0	120,7	6,5	8,8
1999	207,6	151,1	195,6	138,4	190,0	129,4	5,6	9,0
2000	198,8	135,1	188,0	124,0	182,4	116,3	5,6	7,8
2001	211,8	142,2	198,4	129,3	192,8	121,4	5,7	7,9
2002	207,0	137,1	193,8	125,7	189,5	118,0	4,4	7,7

Tableau 35 : Secteur de la fabrication de vêtements - Population active totale selon le sexe (Québec, 1986-2001)¹¹⁸

Année/Sexe	1986	1991	1996	2001	Variation 1986 à 2001	Revenu d'emploi moyen en 1996
Femmes	63 670	57 505	47 580	47 130	-16 540	\$18 473
Hommes	21 245	20 030	28 445	17 225	-4 020	\$32 980

Tableau 36 : Secteur de la fabrication de vêtements - Portrait socio-démographique (Québec, 1996, en milliers)¹¹⁹

Donnée socio-démographique	Hommes	Femmes	Femmes en % du total des deux sexes
Population active totale	28 445	47 580	62,6
Personnes occupées	25 430	40 450	61,4
Chômeur(euse)s	3 015	7 130	70,3
Inactif(ive)s	2 595	6 120	70,2
Employé(e)s	24 795	45 070	64,5
Travailleur(euse)s autonomes¹²⁰	3 525	2 415	40,7
Population des immigrant(e)s	15 000	18 655	55,4
Population des minorités visibles	10 800	10 270	48,7
Aucun diplôme ou certificat postsecondaire	20 115	38 630	65,8
Diplôme ou certificat postsecondaire	8 330	8 955	51,8
Revenu moyen d'emploi	\$32 980	\$18 473	35,9 ¹²¹

¹¹⁸ Statistiques Canada. Recensements 1991 et 1996 : CTI grand groupe 24; recensement 2001 : SCIAN 315

¹¹⁹ Statistiques Canada. Recensement 1996

¹²⁰ Dans ce tableau, la catégorie « travailleurs(euses) autonomes » comprend les deux sous-catégories de travailleurs(euses) autonomes, soit les entreprise constituée en société et les entreprises non constituées en société.

¹²¹ Ce chiffre correspond au salaire des femmes en pourcentage du salaire des deux sexes, calcul où la référence de l'égalité est 50 %. Le calcul du salaire des femmes en pourcentage du salaire des hommes place la référence de l'égalité est 100 %. Dans la fabrication de vêtements, les femmes gagnent seulement 56,0 % du salaire des hommes.

Tableau 37 : Secteur de la fabrication de vêtements – Emplois selon la profession et le sexe (Québec, 1996) (Recensement 1996)

Profession	Hommes	Femmes	Femmes en % du total des deux sexes
Gestion	4 345	1 085	20,0
Affaires, finances et administration	3 805	4 075	51,7
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	360	145	28,7
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	30	20	40,0
Arts, culture, sports et loisirs	880	1 525	63,4
Ventes et services	3 000	1 550	34,1
Métiers, transport et machinerie	3 055	3 720	54,9
Professions propres au secteur primaire	0	40	100,0
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	12 970	35 410	73,2

Tableau 38 : Secteur du commerce - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	297,8	230,9	277,2	210,9	238,5	142,6	38,7	68,3
1989	303,0	238,3	282,0	215,5	242,0	146,6	40,0	68,9
1990	308,6	241,1	287,7	218,1	250,4	147,5	37,3	70,5
1991	311,3	258,4	283,3	237,1	240,3	157,9	43,0	79,2
1992	312,2	240,0	286,9	217,3	241,8	140,4	45,1	77,0
1993	291,5	238,9	263,6	217,3	219,1	139,0	44,5	78,3
1994	290,3	248,2	268,2	228,9	222,9	148,7	45,3	80,2
1995	299,4	246,9	277,1	226,9	234,0	149,9	43,1	77,0
1996	294,7	244,1	275,0	227,1	233,4	146,9	41,5	80,2
1997	295,7	238,0	277,4	222,5	236,9	144,6	40,5	77,9
1998	290,8	246,6	274,9	229,1	234,3	152,7	40,6	76,4
1999	303,7	245,2	286,1	232,2	243,2	154,4	42,9	77,9
2000	315,8	264,9	301,3	251,3	253,8	174,1	47,4	77,2
2001	318,4	271,2	302,3	255,4	252,4	169,3	49,9	86,0
2002	325,7	301,9	308,0	285,6	254,8	187,0	53,1	98,6

Tableau 39 : Secteur du commerce - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002)(EPA 282-0071)

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	676,02 \$	547,03 \$	75,12 %	206,21 \$	243,46 \$	105,62 %
1998	692,87 \$	549,45 \$	74,42 %	198,47 \$	238,96 \$	111,48 %
1999	705,23 \$	556,79 \$	70,00 %	207,98 \$	240,5 \$	109,04 %
2000	720,39 \$	573,49 \$	72,78 %	199,71 \$	244,14 \$	108,41 %
2001	742,62 \$	590,29 \$	72,25 %	212,22 \$	257,21 \$	116,62 %
2002	755,17 \$	609,36 \$	74,26 %	214,71 \$	261,69 \$	112,38 %
Variation 1997-2002			-0,85 %			6,76 %

Tableau 40 : Secteur du commerce – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	220	216.2	229.2	251.3	249.4	256.5
	F	198.1	205.8	209.7	227.6	238.3	265.1
Permanents	H	196.8	194.4	205.6	222.4	219.7	228.3
	F	174.2	178.7	182	199.8	203.5	231.7
Temporaires	H	23.2	21.8	23.6	28.9	29.7	28.2
	F	23.9	27	27.7	27.8	34.7	33.4
Saisonniers	H	x	x	x	x	6	5.7
	F	x	x	x	x	x	x
À terme ou à contrat	H	7.2	7.9	7.6	10.2	11.6	12.1
	F	8.8	10	9.2	9.9	17.1	14
Occasionnels	H	10.5	9.6	11.4	13.6	12	10.1
	F	12	13.5	14.8	14.6	13	16.2
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Tableau 41 : Secteur du commerce de détail - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	220,9	201,0	204,7	183,0	168,8	117,9	35,9	65,1
1989	221,3	204,8	204,8	185,1	167,9	121,7	36,8	63,4
1990	218,2	207,7	202,1	187,6	167,7	121,2	34,4	66,4
1991	222,6	222,1	201,1	203,9	162,2	128,4	38,9	75,5
1992	227,4	210,4	209,0	192,1	167,6	119,5	41,3	72,6
1993	206,6	210,4	184,8	191,6	145,7	117,3	39,1	74,3
1994	212,2	215,6	196,3	199,7	155,7	123,1	40,7	76,6
1995	222,3	212,9	204,4	195,9	165,7	123,1	38,8	72,8
1996	211,3	207,9	196,6	193,8	160,1	118,0	36,4	75,8
1997	216,8	207,8	203,2	194,1	166,2	120,3	37,0	73,8
1998	210,9	212,8	199,0	197,3	162,1	125,7	37,0	71,7
1999	209,5	205,0	197,1	193,8	157,3	119,9	39,8	74,0
2000	217,2	225,9	206,5	214,5	163,3	141,9	43,2	72,6
2001	227,4	232,9	214,8	220,2	169,3	138,8	45,5	81,4
2002	236,9	255,3	222,8	241,5	174,7	149,3	48,2	92,2

Tableau 42 : Secteur de la finance et des assurances - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	49,1	94,9	48,2	90,4	46,2	79,0	2,0	11,5
1989	47,9	91,1	45,9	87,7	44,7	77,7	x	9,9
1990	48,0	96,7	46,8	92,2	44,5	78,6	2,2	13,6
1991	50,2	96,5	48,9	90,8	46,1	77,5	2,8	13,3
1992	47,6	99,8	45,6	94,9	42,8	81,8	2,8	13,1
1993	48,6	98,9	46,2	94,8	43,0	79,7	3,2	15,1
1994	43,4	103,7	42,0	98,2	40,3	84,7	1,7	13,6
1995	53,3	96,9	51,8	93,5	49,4	78,0	2,4	15,5
1996	49,1	105,0	47,4	102,2	44,7	87,2	2,7	14,9
1997	47,8	104,8	46,3	102,2	43,2	85,9	3,1	16,3
1998	43,8	93,1	41,9	91,6	39,3	77,0	2,6	14,5
1999	47,0	90,6	45,9	88,4	41,5	75,0	4,3	13,5
2000	50,2	89,3	49,4	86,8	46,7	73,9	2,8	13,0
2001	48,3	94,1	47,2	92,2	45,6	77,5	1,6	14,6
2002	54,8	94,5	52,8	92,2	48,8	77,2	4,0	15,0

Tableau 43 : Secteur de l'immobilier et de la location - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	27,6	18,5	26,0	17,6	23,7	14,4	2,2	3,1
1989	31,0	23,1	28,9	22,0	25,5	15,7	3,4	6,3
1990	26,4	22,2	24,6	20,2	21,4	16,0	3,2	4,2
1991	33,7	18,7	30,3	17,1	24,8	12,6	5,5	4,5
1992	28,3	20,5	26,6	19,8	23,9	15,0	2,8	4,8
1993	31,3	20,2	29,5	18,4	24,9	11,7	4,6	6,7
1994	32,3	20,6	30,6	18,7	27,0	13,5	3,5	5,2
1995	32,0	20,5	31,0	18,8	26,1	13,1	4,9	5,7
1996	33,3	21,3	31,4	20,3	26,3	13,4	5,1	6,8
1997	26,3	25,4	25,1	24,1	20,4	15,6	4,7	8,4
1998	29,9	20,6	27,7	19,7	23,9	12,5	3,8	7,2
1999	27,0	18,1	25,2	17,1	22,4	12,7	2,8	4,4
2000	25,9	21,7	24,8	21,1	21,0	15,8	3,8	5,3
2001	26,6	19,4	25,3	19,1	21,3	12,7	4,0	6,4
2002	28,6	19,5	28,0	18,9	21,9	13,6	6,1	5,3

Tableau 44 : Secteurs finances-assurances et immobilier-location - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	798,62 \$	578,24 \$	72,40 %	235,99 \$	231,3 \$	98,01 %
1998	865,44 \$	554,93 \$	64,12 %	184,69 \$	215,57 \$	116,72 %
1999	799,56 \$	561,05 \$	70,17 %	214,73 \$	239,17 \$	111,38 %
2000	817,62 \$	597,87 \$	73,12 %	x	264,91 \$	x
2001	829,77 \$	623,74 \$	75,17 %	194,01 \$	277,3 \$	142,93 %
2002	918,38 \$	650,71 \$	70,85 %	189,92 \$	268,55 \$	141,40 %
Variation 1997-2002			-1,55 %			43,39 %

Tableau 45 : Secteurs finances-assurances et immobilier-location – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	49,4	52,7	52,3	53	56,4	63,4
	F	118,3	104	99,2	101,3	105,8	105,3
Permanents	H	46,1	48,3	47,4	48,6	52,6	57,4
	F	107,8	93,2	91,3	94	95,6	95,2
Temporaires	H	3,3	4,4	4,9	4,4	3,9	6
	F	10,5	10,8	7,8	7,3	10,1	10,1
Saisonniers	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x
À terme ou à contrat	H	x	x	x	x	x	x
	F	5,1	5,3	5	4	6,8	6,4
Occasionnels	H	x	x	x	x	x	x
	F	4,9	5,1	x	2,9	x	2,7
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Tableau 46 : Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	67,0	48,5	64,7	45,4	60,3	36,9	4,5	8,6
1989	65,6	54,0	61,9	51,4	57,0	43,8	5,0	7,6
1990	70,2	51,3	66,4	46,2	62,0	39,6	4,4	6,5
1991	78,2	56,2	73,6	51,4	67,3	42,1	6,3	9,4
1992	79,2	53,1	73,5	47,6	67,5	39,1	6,0	8,5
1993	78,0	62,1	71,4	57,0	64,4	47,4	7,0	9,6
1994	74,7	66,1	70,5	61,4	65,8	50,5	4,7	10,9
1995	84,9	66,4	79,0	60,9	73,5	50,6	5,5	10,3
1996	90,9	62,3	84,8	58,9	78,1	47,0	6,7	11,9
1997	99,3	71,9	93,8	67,7	85,1	52,2	8,7	15,5
1998	108,6	85,8	103,7	80,6	94,6	63,7	9,1	16,9
1999	117,2	87,8	111,7	84,3	102,8	72,1	8,9	12,3
2000	118,3	91,4	112,9	87,3	104,7	72,7	8,3	14,6
2001	124,1	89,1	119,6	85,0	111,9	69,8	7,6	15,2
2002	128,1	97,4	121,4	92,8	113,2	76,8	8,2	16,0

Tableau 47 : Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002)
EPA 282-0071

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	836,65 \$	577,16 \$	68,98 %	x	270,49 \$	x
1998	809,74 \$	593,17 \$	73,25 %	x	202,12 \$	x
1999	822,35 \$	601,82 \$	73,18 %	196,36 \$	211,87 \$	107,90 %
2000	876,78 \$	647,24 \$	73,82 %	188,28 \$	233,85 \$	124,20 %
2001	921,97 \$	675,11 \$	73,22 %	x	275,33 \$	x
2002	942,51 \$	674,15 \$	71,53 %	204,40 \$	245,64 \$	120,18 %
Variation 1997-2002			2,54 %			x

Tableau 48 : Secteur des services professionnels, scientifiques et techniques – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	47,3	54,5	65	67,4	78,1	79,6
	F	47,1	61,4	66,2	65,8	65,5	71,2
Permanents	H	43,4	48,5	58,3	60,8	71,6	70,9
	F	42,9	55,1	60,8	60,3	60,3	64,7
Temporaires	H	3,9	6	6,7	6,6	6,4	8,7
	F	4,2	6,3	5,3	5,5	5,1	6,5
Saisonniers	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x
À terme ou à contrat	H	x	3,2	4,7	5,1	4,6	7
	F	x	4	2,7	4	3,4	4
Occasionnels	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Tableau 49 : Secteur de la gestion d'entreprise, des services administratifs et autres services de soutien - Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
Sexe	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	47,5	26,3	42,7	23,2	36,2	17,0	6,5	6,2
1989	51,7	25,8	44,8	21,8	39,3	14,7	5,5	7,1
1990	52,5	27,8	46,0	23,8	40,3	16,2	5,7	7,6
1991	53,9	29,1	43,8	22,6	35,6	15,4	8,3	7,2
1992	48,1	30,6	40,5	27,3	32,7	17,9	7,8	9,4
1993	55,3	29,7	45,6	24,1	36,3	17,3	9,3	6,9
1994	58,0	29,4	49,8	26,2	39,9	18,3	9,9	7,9
1995	60,6	37,1	53,5	33,0	45,4	22,5	8,1	10,5
1996	60,9	41,0	54,1	37,3	44,5	24,2	9,6	13,2
1997	64,3	37,2	56,1	32,8	44,5	22,0	11,6	10,8
1998	68,9	44,0	61,5	40,4	48,7	27,6	12,8	12,8
1999	67,4	47,4	60,8	42,2	50,0	27,8	10,9	14,3
2000	72,5	49,7	66,6	45,1	55,8	29,9	10,8	15,3
2001	74,8	48,7	67,4	43,2	55,2	27,3	12,2	15,9
2002	77,1	56,7	69,7	51,7	55,7	34,3	14,0	17,4

Tableau 50 : Secteur de la gestion d'entreprise, des services administratifs et autres services de soutien - Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
Sexe	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	533,13 \$	440,12 \$	82,55 %	177,93 \$	164,1 \$	92,23 %
1998	552,17 \$	440,03 \$	79,69 %	172,24 \$	178,9 \$	103,87 %
1999	509,11 \$	422,11 \$	82,91 %	154,63 \$	181,77 \$	117,55 %
2000	535,75 \$	433,54 \$	80,92 %	197,81 \$	203,63 \$	102,94 %
2001	535,85 \$	483,51 \$	90,23 %	190,85 \$	210,94 \$	110,53 %
2002	554,42 \$	463,6 \$	83,62 %	182,65 \$	216,5 \$	118,53 %
Variation 1997-2002			1,06 %			26,31 %

Tableau 51 : Secteur de la gestion d'entreprise, des services administratifs et autres services de soutien – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

Permanence	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	39,7	43,9	43,4	45,1	50,2	50
	F	25,9	30,2	32,3	31,6	34,7	41
Permanents	H	30,8	34,1	34,1	35,4	40	39,6
	F	21,3	24,1	23,4	23	26,6	33,7
Temporaires	H	8,9	9,8	9,3	9,7	10,3	10,4
	F	4,6	6,1	8,9	8,5	8,1	7,3
Saisonniers	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x
À terme ou à contrat	H	x	3	3,1	4,5	x	4
	F	x	x	4,4	4,3	4,4	x
Occasionnels	H	2,6	3,9	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Tableau 52 : Secteur de l'hébergement et des services de restauration – Population active selon le statut et le sexe (Québec, 1988-2002, en milliers) EPA 282-0008

Statut	Population active		Emploi		Emploi à temps plein		Emploi à temps partiel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1988	85,1	105,7	75,1	94,4	55,6	61,8	19,6	32,7
1989	83,9	108,6	74,3	95,3	56,5	64,3	17,8	31,0
1990	87,7	116,5	77,4	102,3	55,6	64,7	21,8	37,6
1991	90,8	118,3	77,0	102,1	52,2	57,9	24,8	44,2
1992	89,3	115,1	76,1	101,2	51,9	58,7	24,1	42,4
1993	92,9	117,4	82,9	101,9	59,2	58,4	23,7	43,4
1994	99,3	113,1	86,5	98,8	59,4	58,9	27,1	39,9
1995	93,1	112,9	81,4	99,5	54,6	58,5	26,8	41,0
1996	94,3	112,5	82,6	99,4	55,9	56,1	26,7	43,3
1997	90,8	123,7	80,2	110,0	59,2	61,5	21,0	48,4
1998	92,5	133,4	84,3	122,4	58,9	70,2	25,4	52,2
1999	93,1	124,7	83,5	113,5	60,4	60,9	23,1	52,6
2000	93,0	132,2	83,9	119,0	56,6	68,1	27,2	51,0
2001	94,3	132,4	87,4	122,9	59,4	71,0	28,0	51,9
2002	92,1	132,2	84,5	122,1	57,9	65,0	26,6	57,1

Tableau 53 : Secteur de l'hébergement et des services de restauration – Salaire hebdomadaire moyen selon le statut et le sexe (Québec, 1997-2002) EPA 282-0071

Statut	Travail à temps plein		Femmes/ Hommes	Travail à temps partiel		Femmes/ Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1997	430,61 \$	338,77 \$	78,67 %	125,76 \$	146,16 \$	116,22 %
1998	421,35 \$	346,24 \$	82,17 %	125,29 \$	144,25 \$	115,13 %
1999	442,84 \$	342,68 \$	77,38 %	136,37 \$	142,36 \$	104,39 %
2000	424,79 \$	352,11 \$	82,89 %	135,26 \$	148,36 \$	109,69 %
2001	453,38 \$	363,3 \$	80,13 %	141,5 \$	160,79 \$	113,63 %
2002	438,47 \$	372,14 \$	84,87 %	159,16 \$	164,74 \$	103,51 %
Variation 1997-2002			6,20 %			-12,72 %

Tableau 54 : Secteur de l'hébergement et des services de restauration – Emplois selon la permanence et le sexe (Québec, 1997-2002, en milliers) EPA 282-0079

	Sexe	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Permanents et temporaires	H	67	70,5	69,7	71,2	71,7	71,4
	F	103,1	112,9	106	109,6	113,2	113,1
Permanents	H	55,3	58,4	57,5	59,1	56	56,8
	F	85,1	93	84,2	87,2	87,9	91,5
Temporaires	H	11,7	12,1	12,2	12,2	15,7	14,5
	F	18	19,9	21,8	22,3	25,4	21,7
Saisonniers	H	x	x	x	x	x	x
	F	5,5	x	6,9	x	8	7,3
À terme ou à contrat	H	x	x	x	x	5,6	3,2
	F	x	4,9	4,9	6,1	7,2	4,6
Occasionnels	H	4,7	5,4	5,6	6,4	5,6	7,9
	F	8	7,5	10	9,1	10,2	9,7
Autres emplois temporaires	H	x	x	x	x	x	x
	F	x	x	x	x	x	x

Lexique

Chômage (personnes au) : sont des personnes sans emploi qui sont en mesure de travailler et qui ont cherché un emploi dans les quatre dernières semaines précédant l'enquête.

Commerce intra-firme : celui qui est engagé entre filiales à l'intérieur d'une même entreprise.

Commerce intra-sectoriel : celui qui est engagé entre firmes à l'intérieur d'un même secteur de production.

Déréglementation : désigne le démantèlement des agences publiques et autres organismes qui avaient pour fonction d'encadrer la prestation du travail (normes de travail, salaires minima, durée du travail), de surveiller la dispense de certains services, comme le trafic aérien, d'accorder des licences d'exploitation (radio, télévision), ou encore de veiller à la protection de certains actifs collectifs, comme l'environnement (GRIC, 2002).

Division sexuelle du travail : regroupe deux processus, à savoir : la *sexisation* de la différence entre travail rémunéré et travail non-rémunéré, et la différenciation établie entre emplois dans le secteur public ou dans le secteur privé, dont certains seraient surtout attribués aux femmes, alors que d'autres seraient surtout attribués aux hommes.

Emploi atypique : regroupe différentes catégories de travail, à savoir : le travail à temps partiel, le travail occasionnel à durée déterminée et le travail autonome.

Flexibilisation des politiques sociales et des programmes sociaux : stratégie qui consiste à limiter l'accès à certains programmes sociaux, à réduire le montant des prestations elles-mêmes, ou encore à restreindre le nombre et la qualité des services fournis. Plus généralement, c'est l'approche qui consiste à adapter les politiques sociales et programmes aux exigences de la libéralisation des marchés. Cette adaptation passe par la sanction du principe de compétitivité et par la flexibilité imposée depuis le haut vers le bas à l'encontre de la sanction d'un principe de solidarité sociale, générationnelle ou de sexe (GRIC, 2002).

Grands secteurs : représentent les trois différents secteurs d'activités selon le niveau de transformation (primaire, secondaire, tertiaire).

Libéralisation : désigne le processus d'ajustement des prix aux *signaux* du marché. Ce processus de libéralisation affecte alors les prix de tous les produits et services qui, pour une raison ou pour une autre, avaient été fixés à partir de critères politiques ou sociaux. Il peut s'agir aussi bien des prix de services publics comme l'éducation, la santé, le transport, ou de ceux de produits dispensés par des autorités publiques ou subventionnés par elles comme l'électricité, l'eau ou le lait (GRIC, 2002).

Permanence de l'emploi : catégorie de Statistiques Canada qui distingue les emplois permanents et les différents types d'emplois temporaires (Statistiques Canada, 2004).

Permanent (emploi) : emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, si la conjoncture économique le permet (Statistiques Canada, 2004).

Population active : désigne la population civile hors institution de 15 ans et plus qui détient un emploi ou qui cherche un emploi.

Privatisation : l'activité qui consiste à transférer au secteur privé l'exploitation et/ou la distribution de produits ou de services qui étaient jusque là produits ou mis en marché par les pouvoirs publics. Dans certains cas, l'étatisation étant prévue par la constitution des pays, comme c'est le cas pour les terres collectives et le pétrole au Mexique, la privatisation exige la *déconstitutionnalisation* des droits de la collectivité (GRIC, 2002).

Secteurs d'activité : sous-divisions des grands secteurs selon le type de produit ou de service offert.

Secteurs économiques : désignent un ensemble d'établissements qui ont des activités analogues, soit relativement à leur type de propriété (privé, public), soit par rapport aux grands secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), soit par secteur d'activité (ex. commerce, fabrication, etc.).

Statut d'emploi : l'appellation choisie dans ce rapport pour distinguer les différents états possibles dans la population active telles que définie dans *l'Enquête sur la population active* de Statistiques Canada (Statistiques Canada, 2004) (population active, employés à temps plein, à temps partiel, au chômage).

Taux d'activité : la population active exprimée en pourcentage de la population totale.

Taux d'emploi des femmes : le rapport entre le nombre de femmes ayant un emploi à temps plein ou à temps partiel divisé par la population active féminine totale.

Taux de participation : la part respective des femmes et des hommes dans un agrégat quelconque (ex. population active, emploi total, emplois à temps partiel, etc.). Employé seul, il désigne la participation à la population active. Il importe de distinguer le *taux de participation à l'emploi* qui représente le rapport entre l'emploi des femmes et l'emploi total, du *taux d'emploi des femmes*, qui représente le nombre d'emploi des femmes sur la population active.

Temporaire (emploi) : emploi dont la date d'échéance est prédéterminée ou prenant fin après qu'un projet déterminé soit complété. On distingue dans cette catégorie les emplois saisonniers, temporaires (contrat à durée fixe), occasionnels et autres emplois temporaires (Statistiques Canada, 2004).

Temps partiel (employé-e-s à) : qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine.

Temps plein (employé-e-s à) : qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine.

Type de propriété : regroupe les activités économiques par secteur selon la propriété de l'établissement (privé, public, indépendant).

Bibliographie

- ALTVATER, Elmar et Birgit MAHNKOPF, 2002, *Las limitaciones de la globalizacion. Economia, ecologia y politica de la globalizacion*, Siglo Veintiuno Editores, Mexico.
- APPAY, Béatrice, 1998, « Economic concentration and the externalization of labour », *Economic and industrial democracy*, Vol. 19, no 1, « Good Work and Productivity », p. 161-184.
- BAKVIS, Peter, « The Social Aspect of Hemispheric Integration », *Isuma*, Vol. 1, no 1, printemps 2000.
- BENESSAIEH, Afef et Christian DEBLOCK, 1999, « Commerce, croissance et emploi : le cas canadien », version mise à jour 07/99. En ligne : www.unites.uqam.ca/gric.
- BERNIER, Jean, Guylaine VALLÉE et Carol JOBIN, 2003, *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non-traditionnelle. Rapport final*, Québec, Ministère du travail du Québec, janvier 2003, 807 p.
- BOYER, Robert, 1997, « Les mots et les réalités », dans S. CORDELLIER (dir.), *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, 1997.
- BRUNELLE, Dorval, 1997, *Droit et exclusion. Critique de l'ordre libéral*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1997.
- BRUNELLE, Dorval, 2003, *Dérive globale*, Montréal, Boréal.
- CARDEBAT, Jean-Marie, *Mondialisation et emploi*, Paris, La Découverte, 2002.
- CAMPBELL, Bruce, 2001, « False promise: Canada in the free trade era », dans J. Faux (dir.), *NAFTA at Seven : Its impact on workers in all three nations*, Economy policy institute, *Briefing Paper*, avril 2001, p. 21-30. En ligne : <http://www.epinet.org/briefingpapers/nafta01/nafta-at-7.pdf>.
- CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- Chambre de Commerce internationale, 2001, *Note d'ICC sur la mondialisation*, 15 mars 2001. En ligne : www.iccwbo.be.
- CHARTRE, Marie, 1999, « Analyse des impacts du projet de Loi no 47 », *Direction générale des politiques* du ministère de la Solidarité sociale, septembre 1999.
- CHEVRIER, Catherine et Diane-Gabrielle TREMBLAY, 2003, *Portrait actuel du marché du travail au Canada et au Québec : une analyse statistique en fonction du genre*, Note de recherche 2003-02, Chaire de recherche sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, Direction de la recherche, Télé-Université, Montréal, 52 p.
- DAVID, Hélène, 1986, *Les femmes et l'emploi, le défi de l'égalité*, PUQ, Ste-Foy.
- DESCARRIES, Francine, 1980, *L'école rose et les cols roses. La reproduction de la division sociale des sexes*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.
- DUNGAN, Peter et Steve MURPHY, 1999, « The Changing Industry and Skill Mix of Canada's International Trade », *Perspectives on North American Free Trade*, Paper No. 4. Industry Canada, 1999.

- GHOSE, Ajit K., 2000, « La libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités dans le monde », *Revue internationale du Travail* (Genève), Vol. 139, no 3, p. 319-346.
- GRIC, 2002, *Guide de formation sur la globalisation dans les Amériques. Pourquoi une consultation populaire sur la ZLEA ?*, diffusé par le Réseau québécois sur l'intégration continentale, 10 décembre 2002. En ligne : www.unites.uqam.ca/gric.
- GRISWOLD, Daniel T., 2002, « NAFTA at 10: An Economic and Foreign Policy Success », *Free Trade Bulletin*, déc. 2002.
- HARFI, Mohamed, Christian MONTET et Nassim OULEMANE, 1997, « Évolution du commerce extérieur français et ajustement des emplois : le rôle de l'intra-branche et de la qualité des produits », *Revue économique*, Vol. 48, no 5, septembre 1997. En ligne : www.doc-iep.univ-lyon2.fr.
- HAYES, Kevin, 1999, *Left Out in the Cold: The End of Unemployment Insurance for Canadian Workers*, Canadian Labour Congress/Congrès du travail du Canada, Ottawa.
- HILL, Charles W. L., 2000, *International business: competing in the global marketplace*, Boston, Mass, Toronto, Irwin/Mc-Graw-Hill.
- HIRATA, Helena, 2003, « Pour qui sonnent les glas ? Mondialisation et division sexuelle du travail », dans J. BISILLIAT (dir.), *Regards des femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala.
- HOTTENROT, Victoria et Stephen BLANK, 1997, « Assessing Nafta Part 1 : Trade Flows, Foreign Direct Investment, and Corporate Strategies », *Lubin Working Paper*, 1997-98. En ligne : www.appserv.pace.edu.
- JACKSON, Andrew, 1999, « Impact of the FTA and NAFTA on Canadian Labour Markets », dans Bruce CAMPBELL et al. (dir.), *Pulling Apart: The Deterioration of Employment and Income in North America Under Free Trade*, Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa.
- KRUGMAN, Paul, 1998, « And now for something completely different », Paper presented at a Conference on Trade and Inequality. En ligne : web.mit.edu/krugman/www/
- LAMARCHE, Lucie et Rémi BACHAND, 2003, « La protection et la promotion des droits des travailleuses québécoises à l'heure de la prolifération des Accords de commerce : le besoin de clarifier les causes des menaces potentielles afin d'orienter l'action », CEDIM/Conseil du Statut de la femme, janvier 2003.
- LOUNGNARATH, Vilaysoun, 2001, « L'intégration juridique dans la zone ALENA : un chantier axé sur les processus », *Revue du Barreau*, tome 61, no 1.
- MARTINUSSEN, John, 1997, *Society, State and Market. A Guide to Competing Theories of Development*, Zed Books Ltd, Londres et New Jersey.
- McCALLUM, John, 1999, « Two Cheers for the FTA », Institut de recherche sur les politiques publiques. En ligne : www.irpp.org.
- Ministère de l'Industrie et du commerce, de la science et de la technologie, 1996, *La tertiarisation de l'emploi au Québec*, Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, novembre 1996, 25 p. En ligne : http://www.mic.gouv.qc.ca/publications/etat_eco/tertiari.pdf
- OCDE, 1999, *Mondialisation et emploi*, Paris.

- OCDE, 2002, *Mesurer la mondialisation : le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE*, Paris.
- OCDE, *Statistiques sur les taux de participation et taux de chômage des nationaux et des étrangers par sexe dans quelques pays de l'OCDE*, moyenne 2001-2002
- PHIMISTER, Euan, Esperanza VERA-TOSCANO et Alfons WEERSINK, 2001, « Taux d'emploi et participation à la vie active des Canadiennes vivant en milieu rural », Statistiques Canada, *Études de la Famille et du Marché du travail*, janvier 2001. En ligne : http://collection.nlc-bnc.ca/100/200/301/statcan/research_paper_analytical_11f0019-f/no153/11F0019MIF01153.pdf
- PROULX, Pierre-Paul, 2003, « Traits saillants du processus d'intégration en Amérique du Nord et propositions concernant un agenda de négociations », Conférence prononcée à l'Hôtel Omni Mont-Royal, à Montréal, le 6 octobre 2003. En ligne : www.dfait-maeci.gc.ca/nafta-alena/proulx-fr.asp.
- RIFKIN, Jeremy, 1995, *The end of work*, New York, Tarcher/Putman, 359 p.
- SCHWANEN, Daniel, « Trade Liberalization and Inequality in Canada in the 1990's », Institute for Research on Public Policy, 2001. En ligne : www.irpp.org.
- SCOTT, Robert E., 2001, « NAFTA's Hidden Costs: Trade Agreement Results in Job Losses, Growing Inequality, and Wage Suppression for the United States », dans J. Faux (dir.), *NAFTA at Seven : Its impact on workers in all three nations*, Economy policy institute, *Briefing Paper*, avril 2001, p. 3-11. En ligne : <http://www.epinet.org/briefingpapers/nafta01/nafta-at-7.pdf>.
- SHARPE, Andrew, « A Comparison of Canadian and U.S. Labour Market Performance in the 1990s », Centre for the Study of Living Standards, Ottawa, 2001, 29 p. En ligne : www.csls.ca/reports/sharpe.pdf.
- Statistiques Canada, 2004, *Guide de l'enquête sur la population active*, février 2004. En ligne : <http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-543-GIF/71-543-GIF2004001.pdf>.
- TREFLER, Daniel, 1997, « No Pain, No Gain: Lessons from the Canada-U.S. Free Trade Agreement », présentation à la *North American Conference on Income and Productivity*, Dallas, Texas, 28 février 1997.
- TREFLER, Daniel, 1999, « The Long and Short of the Canada-U.S. Free Trade agreement. », University of Toronto, Institute for Policy Analysis, xeroxed, rev., février 1999.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, 1997, « Mondialisation et emploi des femmes : les résultats d'une recherche menée dans une perspective institutionnaliste », communication présentée dans le cadre du Colloque Femmes et Mondialisation, 65^e Congrès annuel de l'ACFAS, 15 mai 1997.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, 2000, « L'évolution du travail des femmes dans le contexte de la mondialisation : observations fondées sur l'analyse de données québécoises », dans M.-A. ROY et A. DRUELLE (dir.), *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Les Cahiers de l'IREF, no 5, UQAM, p.171-196.
- U.S. International Trade Commission, 2003, *The Impact of Trade Agreements : Effect of the Tokyo Round, US-Israel FTA, US-Canada FTA, NAFTA, and the Uruguay Round on the U.S. Economy*, Investigation No. TA-2111-1, Publication 3621, août 2003.

VANDELAC, Louise et *al.*, 1985, *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

WONNACOTT, Paul et Alan R. HOLMES, 1999, « Free Trade in North America : Some Observations », Conférence *Free Trade at Ten and NAFTA at Five*, Université McGill, 5 juin 1999. En ligne : <http://community.middlebury.edu/>.